This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

H 758.53

Harvard College Library

BEQUEST OF

GEORGINA LOWELL PUTNAM

OF BOSTON

Received, July 1, 1914.

Mr Lowell Tuman

RECUEIL
DE DOCUMENTS

POUR LA PLUPART

SECRETS ET INÉDITS

ET

D' AUTRES PIÈCES HISTORIQUES

UTILES A CONSULTER

DANS LA CRISE ACTUELLE

(Septembre 1853).

TESTIS TEMPORUM, LUX VERITATIS.

2me div.

PARIS
PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, 18.
1853.

H758.53
Harv Co
July 1, 1914.
Bequest of
Georgina Lowell Putn.

MANIFESTE DE GUERRE

D'ÉTIENNE BATHORY, ROI DE POLOGNE,

CONTRE IWAN LE TERRIBLE,

DUC DE MOSCOVIE,

PUBLIÉ AU CAMP DE SWIR

EN LITHUANIE, LE 12 JUILLET 1579.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette pièce, empruntée à une époque éloignée, reproduite aujourd'hui en langue française, ne manque pas d'opportunité dans les préoccupations actuelles. Les sages de tous les pays, tout en couvrant d'un blâme sévère les empiétements de la Russie, répètent d'une voix unanime : *Fortiter occupa portum!* Néanmoins il est prudent, il devient même indispensable de consulter l'histoire, cet oracle sibyllin des temps modernes, pour juger jusqu'à quel point, lorsqu'il s'agit d'un agresseur dont le savoir-faire est connu de longue date, on peut garantir la sécurité du monde par une politique basée sur le seul désir de la paix, érigée en système.

Ouvrons donc les dossiers des deux parties antagonistes. D'un côté, nous voyons des États indépendants, constitués

plus ou moins sur le principe de la liberté, livrés au mouvement de leur vie intérieure, préoccupés de systèmes politiques, de partis, d'intérêts de dynasties, de commerce, d'industrie, de philosophie, d'arts, de lettres. Ce qu'ils ambitionnent par-dessus tout, ce sont ces conquêtes morales ou industrielles que poursuit l'homme libre, qu'encourage la société émancipée, et qui profitent au monde entier. Les États du système européen, petits et grands, malgré la diversité de leurs intérêts respectifs, malgré les jalousies et les passions dont ils peuvent être susceptibles, continuent leur existence, sans courir risque de voir leur indépendance menacée par des empiétements réciproques. Entre eux il y a le droit des gens. Si une fièvre d'ambition s'empare de l'un d'eux, elle ne peut être que passagère.

De l'autre côté, se présente un antagoniste formidable, qui est, au fond, depuis qu'il existe, toujours le même. Étranger par sa nature aux entraves intérieures, inhérentes aux États libres, il n'a d'autres soucis que de se préparer les occasions de conquêtes qu'il poursuit d'après un système inné et traditionnel. Par son audace, sa ruse, la précision de ses calculs, il sait toujours aveugler, dérouter, désunir ses adversaires et les faire marcher *graduellement* à ses fins. La Russie, il faut ne jamais le perdre de vue, c'est une incarnation de cette force fatale des masses, qui s'est toujours manifestée dans l'histoire du monde avec son rôle mystérieux, pour traverser, vivifier peut-être, peut-être aussi pour châtier ces autres forces plus nobles, appelées à mettre en jeu, à développer le principe divin de l'humanité. C'est cette force des masses, fille de l'Asie, élevée à côté du berceau de l'humanité, qui apparaît dans les anciennes annales du monde, se heurtant, sans succès d'abord, contre les jeunes républiques de la Grèce; c'est elle qui, par des efforts séculaires, parvint à ébranler et à faire crouler le plus solide empire du monde; c'est elle enfin, qui, dans l'histoire mo-

derne, civilisée à sa manière, se rue constamment sur l'Europe. Pour elle, le droit des gens n'existe pas.

Pendant les xve, xvie et xviie siècles, l'Europe occidentale connaissait à peine la Moscovie, et ne se doutait pas des dangers qui couvaient dans son sein, parce qu'une barrière solide, noble, chevaleresque, analogue à elle dans son mode d'existence, la séparait de ces dangers, et semblait l'en garantir à jamais. Au commencement du xviiie siècle, la digue, mal appréciée, mal entretenue et minée même par l'Occident, fléchit, et le débordement a commencé.

L'empire des Jagellons, à l'époque de sa prospérité, marchait à l'égal de tous les autres États européens en étendue, en vigueur, en influence. Fondé et grandi par l'esprit chrétien, il prit bientôt toutes les allures des sociétés libres et civilisées. Fusion des provinces, — débats des diètes, — effervescence des diétines, — conversion des païens, — érection d'évêchés, — disputes religieuses, — perfectionnement des lois, — culture des lettres, — colonisation des steppes, — intervention noble et désintéressée dans les affaires des voisins, — telle est l'histoire de l'adolescence de la Pologne aux xve et xvie siècles. Ce vaste pays, jadis le grand chemin des barbares pendant le moyen âge, en s'organisant rapidement sur des principes sympathiques avec les États de l'occident, devenait, par son existence indépendante, garant du repos de l'Europe.

Cependant, au delà de la Pologne, s'élevait, sur des principes tout à fait opposés, la puissance moscovite. Ne présentant d'abord qu'une agglomération de peuples barbares, pauvres, sans nationalité, sans patrie et presque sans religion, comme un corps inanimé, elle attendait un souffle vivifiant. D'après les chroniques russes, Moscou, capitale de cet État d'abord si frêle, fut fondée sur la tête d'un homme

libre et sur sa propriété confisquée (1). Lorsque les hordes de Genghis-Khan envahissaient, au XIIIe siècle, les confins de l'Europe, et que d'autres peuples slaves couraient à leur rencontre, la Moskovie s'esquiva prudemment de la lutte, en recevant humblement le joug des Mongols; le seul honneur qu'elle osa briguer fut la fonction de receveur général des khans, dans les principautés de la Slavie envahie.

Admirable par un avilissement qui fut son salut et par sa prudence de serpent, elle parvint, pendant ce long esclavage, à inoculer à son peuple, encore sans âme et sans baptême politique, le principe de vie des Mongols. C'est là l'origine vraie, incontestable et incontestée de la puissance russe. Aujourd'hui même elle se trahit par les faits que rapporte le *Moniteur* du 19 juillet dernier, où il est dit: Qu'en Chine, gouvernée par une race de Tartares, la Russie, pour parvenir à ses fins, se place au rang des pays tributaires de ce gouvernement. — *Antiquam exquirite matrem!*

A peine affranchie du joug des Tartares, la Moscovie, forte de son énergie nouvellement acquise, commença, avec une hardiesse et une suite sans exemple, l'affligeante histoire de son agrandissement. En poursuivant avec une férocité inouïe la conquête et la dénationalisation des républiques slaves ses voisines, elle jetait instinctivement des regards de convoitise vers des contrées lointaines et vers un avenir reculé. Elle a pris, dès lors, à tâche d'étudier le champ des rêves de son ambition, et ce champ s'étendait sur toute l'Europe qu'elle savait vaguement avoir été jadis envahie par les hordes qui l'avaient précédée. Depuis Iwan III, « l'Europe n'était plus étrangère à ce gouvernement nou-

(1) Georges, arrivé sur les bords de la Moskowa, dans les villages d'Étienne Kouichko, riche seigneur, le fit punir de mort pour un manque de respect; et charmé de la beauté du site, il y a fondé une ville. (Karamzine, t. II, p. 273.)

» veau. Les grands-ducs de Moscovie cherchaient avec avi-
» dité à connaître à fond les relations respectives des monar-
» ques européens, les alliances et les inimitiés des divers
» États, le montant de leur revenu, le nombre de leurs
» troupes, les sources de leurs discordes intestines, les
» avantages immédiats ou éloignés qui pourraient s'y pré-
» senter à leur politique invariable et vigilante (1). » Ils y parvenaient avec d'autant plus de facilité qu'on les prenait, eux et leurs ambassadeurs, pour des barbares ignorants. C'est ainsi que la diplomatie qui, dans l'Europe occidentale, ne s'appuyait le plus souvent que sur des intrigues ou des éventualités du jour, devint, en Russie, un élément réel de puissance, une science sérieuse, continue, héréditaire, toujours conforme à ses vastes desseins, et dont les résultats, plus que ses victoires, ont amené l'Europe au dilemme formulé à l'île Sainte-Hélène.

La conquête de l'empire de l'Orient était toujours un doux rêve de l'ambition moscovite (2). L'ineptie et l'imprévoyance

(1) Karamzine.

(2) Les Varègues qui dans le xe siècle envahirent les pays slaves et prirent le nom de Russes, mais qu'on ne doit pas confondre avec les Moscovites, commencèrent dans le siècle suivant à infester l'empire des Grecs. Du temps de la dernière incursion, qu'ils y firent par mer et par terre, en 1043, une main inconnue a mis clandestinement sur la statue de Bellerophon, à Constantinople, une inscription portant la prophétie : que les Russes devaient s'emparer un jour de la capitale de l'empire d'Orient. Cette inscription était probablement l'œuvre de la diplomatie varègue, mais le temps en a été mal choisi. Car il est à remarquer, que la manifestation de l'oracle fut suivie d'un désastre des Varègues et bientôt d'une dissolution de leur monarchie. D'ailleurs, la statue de Bellerophon fut fondue par les croisés français, lors de la prise de Constantinople dans le XIIIe siècle. Cette circonstance pourrait de nos jours donner lieu à une autre prophétie.

des cabinets d'Occident, ont le plus contribué à fournir à ce rêve des chances sérieuses de réalisation. Déjà, au commencement du XVIe siècle, on vit la Moscovie, s'inspirant de la haine contre la France, à cause de son alliance avec les sultans, envoyer à la cour d'Espagne, à travers l'Europe, ses ambassadeurs, sous l'apparence de marchands, offrir, à l'émule de François Ier, 15,000 hommes de cavalerie dans la guerre contre la Turquie, dont le projet s'agitait vaguement dans les vœux du monde chrétien. Jean Dantiscus, évêque de Culm, ambassadeur de Sigismond Ier, roi de Pologne, résidant près de la cour du jeune empereur à Valadolid, mandait à son roi, dans sa dépêche du 17 août 1527, l'arrivée de ces ambassadeurs singuliers, qui présentaient, d'un côté, à Charles-Quint des propositions de haute politique, et vendaient de l'autre aux Espagnols leurs marchandises, parmi lesquelles se faisaient remarquer, comme emblème de leur puissance et de leur industrie nationale, les célèbres fouets de Moscovie (1). Bientôt les empereurs d'Allemagne, tout garantis qu'ils étaient par la Pologne de ce protectorat russe, qui, de nos jours, pèse d'un poids de si mauvais augure sur la maison d'Habsbourg, oublieux des services éminents que la Pologne leur avait rendus en contribuant à l'accession des royaumes de Hongrie et de Bohême à leur couronne, se hasardèrent, avec une imprévoyance et une légèreté étonnantes à rechercher à son préjudice des alliances chanceuses avec la Moscovie. L'interrègne survenu en 1572, après la mort du dernier Jagellon, fournit un nouvel élan à cette propension aveugle. L'empereur Maximilien II, rivalisant avec le duc d'Anjou, proposait pour candidat au trône de Pologne son fils Ernest. Pour donner un appui à cette élection, il resserrait ses relations avec la Moscovie, et la flattait jusqu'à prendre en considération les propositions du czar

(1) Vendebant hic publicè merces suas : flagella, etc..., sumtque igitur a multis huc derisi, et pro bestiis habiti. — *Dantiscus.*

sur un partage de cette même Pologne dont il ambitionnait la couronne pour son fils. Le bon instinct de la nation polonaise prévalut, Henri III devint roi de Pologne; ses ambassadeurs acceptèrent en son nom et en celui du roi très chrétien les *Pacta Conventa*, dont un des articles porte : « Offerunt ac spondent iidem oratores, statibus et ordinibus » regni, nomine christianissimi regis, in usum belli, contra » Moschorum principem, quatuor millia Vasconum peditum » electissimorum, quibus etiam stipendia in sex menses » christianissimus rex persolvere debebit. » Irrité à juste titre de ces résultats, Iwan le Terrible, expédia sur-le-champ un envoyé à Maximilien II, à l'effet d'arrêter Henri III dans son voyage à Varsovie. C'est à cette occasion qu'il mandait à son allié impérial : « Nous réunirons nos efforts, pour que » la Pologne et la Lithuanie ne nous échappent plus. » Et comme la Russie ne manquait jamais de se proclamer la protectrice officielle de l'humanité, Iwan, bourreau, nageant dans les flots du plus noble sang de ses sujets, ne manqua pas d'ajouter dans sa missive à l'empereur : « Vous déplorez, » mon frère, l'horrible massacre de tant d'innocents dans » la journée de la Saint-Barthélemy ! Tous les monarques » chrétiens doivent s'en affliger ! » A la suite de cette entente intime, Cobentzel, ambassadeur impérial à Moscou, en 1577, stimulant l'ambition moscovite, disait au czar dans un discours solennel : « Toute l'Europe se joindra à vous, pour » détruire d'un seul coup, par terre et par mer, l'orgueil- » leuse puissance des Ottomans. Repoussons les Turcs de » Constantinople, et que l'ancien empire d'Orient tombe » sous vos lois, ô grand czar ! Voilà le vœu que forme » l'empereur. » Nous ajoutons : Voilà les secrets de la puissance russe ! Le Nesselrode du temps aurait pu dire à son souverain : « Nos rapports avec les grandes puissances euro- » péennes ne nous offrent que des sujets de satisfaction (1). »

(1) Voyez dans le Recueil la dépêche de Nesselrode, p. 72.

Ces errements politiques, aussi pernicieux dans leurs conséquences, passèrent peu à peu des mystères des cabinets dans le domaine de l'opinion publique. Des publicistes, des philosophes, des littérateurs, dont le cœur d'aimant se tournait vers le nord, commencèrent, à l'envi, à encenser l'idole de la Russie et à frayer ainsi le chemin à ses entreprises. Bientôt des révolutions et des coalitions qui en résultèrent, finirent par introduire ce cheval troyen au centre des affaires européennes, et l'allié de circonstance devint le dominateur impérieux et permanent.

De nos jours, les États d'occident, tout en conservant des relations amicales avec la Russie, tout en maintenant la paix, n'en sont pas moins au fond en état de guerre sourde et permanente contre elle. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur ces forces gigantesques de terre et de mer qu'au grand détriment de leurs finances ils sont obligés d'entretenir, sans aucun résultat salutaire, si même, d'un moment à l'autre, elles ne sont pas entraînées à en produire de funestes. Les temps changent. Personne ne peut maîtriser les circonstances qui créent une entente sincère entre les États, et qui, pour produire des résultats, imposent l'obligation d'agir. Sans un plan bien arrêté, sans une décision énergique, les chances heureuses que la Providence amène passent souvent comme une pluie bienfaisante sur un champ sans semence, tandis qu'une main ennemie est là pour y semer la zizanie. En cet état de périls, l'Europe occidentale, pour les conjurer, jette de temps en temps des regards insinuants tantôt vers l'une tantôt vers l'autre des monarchies qui avoisinent l'empire russe, se berçant de l'espoir de trouver en elles quelque garantie de sécurité. Vœux et attente inutiles. L'admirable prévoyance de la Russie a su mettre des entraves permanentes à toute opposition hostile et sérieuse de ses voisins immédiats. La Prusse et l'Autriche, à leur grand regret, nous n'en doutons pas, ne sont à cet

égard que des fossés, avec ponts-levis, de la citadelle du czarat. Attaquez-vous la Russie? Vous trouvez à ses frontières des précipices. Êtes-vous attaqués à votre tour? Les ponts se baissent et l'agresseur marche en sûreté.

A l'époque dont nous allons nous occuper, l'Europe jouissait, sous ce rapport, d'une tranquillité parfaite. Une barrière, seule possible, la Pologne, existait entre elle et la Moscovie. L'histoire de son partage, l'époque la plus déplorable du monde chrétien, explique suffisamment comment cette sauvegarde éprouvée de la chrétienté est devenue la victime d'une des plus atroces conspirations que le génie du mal ait osé mettre en pratique. Pour le moment nous nous bornons à rappeler les circonstances qui ont contribué à aplanir le chemin à la violence. Tandis que la Moscovie, forte de son despotisme bien enraciné, augmentait, sans entraves ses ressources, ses possessions et son ambition, la Pologne subissait les conséquences toujours fatales de la forme républicaine dans une société encore à l'état de minorité. Les libertés de toutes sortes, garanties,— le gouvernement à bon marché, — les impôts les moindres possible, — point d'armées permanentes, toujours dangereuses, — point de forteresses, toujours instruments de despotisme, — douceur de la paix, — spéculations intellectuelles, — toutes les réalités et tous les rêves des nobles instincts de l'homme, la Pologne en avait la pleine jouissance. Mais la force de l'État, l'élan de l'initiative que demandait impérieusement sa position au milieu de voisins entreprenants, manquaient de plus en plus. Certes la liberté peut toujours dans ses grands moments déployer une puissance irrésistible contre toutes les énergies du despotisme; aussi la Pologne remportait-elle des victoires éclatantes qui retentissaient dans les pays les plus éloignés, et faisaient chanter des *Te Deum* à Rome, à l'occasion de ses triomphes sur les schismatiques. Il n'était pas toutefois dans la nature de son gouvernement de profiter de ces vic-

toires, de combiner des plans ultérieurs, de les exécuter avec persistance; de sorte que, n'étant jamais vaincue en rase campagne, elle voyait, sans pouvoir y remédier, diminuer et ses possessions et son influence. En 1479, la Moscovie lui ravit la suzeraineté du Grand-Nowogrod; — en 1515, le duché de Smolensk; — en 1563, le palatinat de Polotsk; — en 1576, une partie de la Livonie.

La République de Pologne, orgueilleuse de sa liberté, — forte de son aristocratie puissante, éclairée, chevaleresque; — confiante dans son étendue, ses ressources et ses relations avec les nations civilisées; — dédaigneuse de la barbarie de ses ennemis, présente, sous plusieurs rapports, une analogie avec la position actuelle de l'Europe occidentale. En théorie, nul doute sur leur supériorité et leur prépondérance à l'égard de l'ennemi; — en pratique, la Pologne reculait, comme recule aujourd'hui l'Europe; la Russie avançait alors comme elle avance encore sous nos yeux. Quand on se résigne à céder, la pente semble douce et l'abîme lointain. *Facilis descensus averni!*

A quoi se réduiraient les destinées des nations, si elles n'étaient pas capables d'obéir au sentiment du devoir, à la voix de l'honneur, aux aspirations de la gloire? Après le premier réveil, qui peut leur être pénible, une idée noble et grande se fait l'idée populaire; un homme d'action, devient maître de la position.

Étienne Bathory fut élu roi de Pologne, en 1576. Il connaît le génie de la nation qui lui a confié sa fortune. Il n'ignore pas la puissance dont dispose la Russie. Avec 40,000 hommes de troupes, qui sortent à sa voix comme par enchantement de terre, Bathory n'hésite pas, pour reconquérir la Livonie et rétablir la prépondérance de sa couronne, d'aller attaquer les innombrables forces d'Iwan, que les historiens

russes comparent aux armées de Xerxès. En pleine marche à Swir, il fait publier son manifeste de guerre contre la Moscovie. Nous le mettons ici sous les yeux du lecteur.

Une proclamation à une armée marchant aux combats pour revendiquer les droits sacrés de la patrie,—armée faible en comparaison des forces prépondérantes de l'ennemi, — une proclamation noble de confiance dans la justice divine, publiée à l'ouverture d'une campagne qui fut couronnée des plus éclatantes victoires, c'est là sans doute un document que l'histoire du monde doit conserver et reproduire avec orgueil et respect.

Étienne, par la grâce de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Samogitie, de Livonie, et prince de Transylvanie, à ses soldats de toute nation et de tout grade.

Il n'est assurément personne de vous qui ne connaisse toute l'étendue des dommages que le grand-duc de Moscovie a fait éprouver de nouveau à notre royaume de Pologne et à notre grand-duché de Lithuanie; et qui ne soit persuadé que nous prenons aujourd'hui les armes, non pas trop tôt, mais peut-être même trop tard, et par les plus justes motifs. Cependant, comme nous ne saurions trop satisfaire notre désir de prouver que nos entreprises et nos actions sont appuyées sur l'équité et la justice, nous tenons à en convaincre ceux que cette guerre intéresse. Nous avons donc pensé qu'il était

de notre devoir d'informer nos armées composées de soldats de notre royaume de Pologne, du grand-duché de Lithuanie, de Hongrie, de Germanie, et d'autres nations étrangères, de tous les démêlés, même les plus récents, qui se sont élevés depuis notre avénement au trône entre nous et le grand-duc de Moscovie. Ils verront clairement que nous n'avons rien négligé, suivant notre devoir de prince catholique, pour éviter l'effusion du sang chrétien, et rétablir sur les bases de l'équité la bonne intelligence entre nous et notre ennemi, mais que toutes ses entreprises et tous ses actes, accompagnés d'injures contre nous, ont eu pour but la conquête et la ruine de nos forteresses, de nos villes, des pays soumis à notre domination, et notre propre déshonneur.

Aussitôt que nous fûmes monté sur ce trône, nous en informâmes les autres princes chrétiens au nom des ordres de l'État. Nous envoyâmes au grand-duc de Moscovie nos internonces pour lui apprendre l'accroissement de notre dignité et de notre puissance, et lui témoigner notre vif désir de rétablir la paix entre les deux royaumes et de la conserver. Il les assura verbalement de ses bonnes dispositions, de sa bienveillance pour le nom et le sang chrétien, et leur remit un sauf-conduit pour une ambassade plus considérable. Il nous informa, en outre, par une lettre particulière, qui est encore en ce moment entre nos mains, qu'il avait donné

ordre à ses sujets de s'abstenir de toute injure et méfait à notre égard tant que dureraient les négociations, en nous priant d'en agir de même dans nos États. Bien qu'il ne pût si adroitement dissimuler, qu'il ne se trahît par des expressions blessantes pour notre dignité, nous pensâmes que là se bornerait son orgueil, qu'il reviendrait dans la suite à de meilleurs sentiments, et songerait à la paix publique et au salut de ses sujets. Nous ajoutâmes foi à ses affirmations. En conséquence, ordre fut donné à nos sujets de suspendre toute hostilité avec les Moscovites, et nous envoyâmes au duc de Moscovie, lui-même, une ambassade composée des plus hauts dignitaires de notre couronne, l'illustre Stanislas Kryski, Palatin de Mazovie, Nicolas Sapieha, Palatin de Minsk, et Théodore Skumin, trésorier de notre cour de Lithuanie.

Tandis que nous prenions ces mesures, il violait ses promesses. Pour nous, comptant sur sa bonne foi, nous étions bien éloigné de craindre quelque hostilité, lors du départ de nos ambassadeurs, et nous nous regardâmes comme à l'abri de tout danger. Tout à coup, sans déclarer ni la trève rompue, ni la guerre commencée, lui-même accompagné de son fils aîné, il envahit la Livonie à la tête de ses troupes. Il soumet nos sujets par la ruse et la trahison ; et le fer et la flamme à la main il marche contre les chrétiens auxquels il ravit leurs femmes, leurs enfants, leur liberté et leur vie. Il profite de

la nécessité qui nous retient sur les frontières de notre royaume pour surprendre quelques unes de nos places fortes. Dirai-je les cruautés, qui marquent le passage de ses soldats? Raconterai-je comment ils faisaient mourir leurs prisonniers au milieu des plus affreux supplices? — Les infamies auxquelles ils condamnèrent les femmes les plus nobles et les plus vertueuses? Avec quelle joie féroce ils se baignaient dans le sang des chrétiens et toutes les cruautés auxquelles ils s'abandonnèrent? Le temps ne me le permet pas, et ceux qui ont survécu à ces tourments, ou qui ont échappé de quelque manière à leur barbarie, vous les attesteront.

Déjà nos envoyés atteignaient les frontières de la Moscovie, lorsqu'ils reçoivent la nouvelle inattendue des hostilités. Ils s'arrêtent sur les confins mêmes de la Moscovie, et s'empressent de nous instruire de la rupture de la paix, que le grand-duc jurait de respecter dans ses lettres. Cependant, bien que nous ayons ressenti vivement cette injure, nous avons cédé au désir d'épargner le sang des chrétiens et de rétablir la paix et la tranquillité, sans que des provinces chrétiennes, de part et d'autre, aient à l'acheter au prix de nouveaux ravages et de plus grands désastres. Nous avons ordonné à nos ambassadeurs de poursuivre leur route et de parvenir jusqu'au grand-duc de Moscou, pour savoir de lui-même comment il entendait conser-

ver la paix avec nous; — pour réclamer les provinces qu'il nous avait enlevées à cette époque contrairement aux termes de ses lettres; enfin pour lui demander entière réparation des maux qu'il avait attirés sur nos sujets. Qu'arrive-t-il? Nos ambassadeurs étaient en sa présence; le Moscovite avait commencé à conférer avec eux par l'intermédiaire de quelques uns de ses favoris, lorsque tout à coup il s'abandonna à l'orgueil et à la violence de son caractère. Il ne voulut pas entendre parler d'accommodement au sujet de la Livonie, et défendit même de faire mention de cette province. Il insulta, soit verbalement, soit par écrit, notre personne et notre dignité en termes dont la violence ne convient ni à un roi, prince chrétien, ni même à un simple particulier. Il fit valoir ses droits sur notre royaume de Pologne et sur le grand-duché de Lithuanie, par je ne sais quels titres sans valeur. Ces droits, il les réclamait comme étant le quatorzième descendant d'un Prussus, dont personne n'a jamais entendu parler et qui n'a même pas existé, qui était, disait-il, le frère d'Octave César et le fondateur de sa famille. C'était au nom de cette prétendue descendance qu'il réclamait le royaume de Pologne tout entier et le grand-duché de Lithuanie. Il fit cette revendication de notre couronne, lorsque déjà nos ambassadeurs, après de longues et nombreuses conférences avec les conseillers moscovites, qu'il avait désignés pour cet objet, avaient réglé les conditions d'une nouvelle trêve;

lorsqu'ils avaient rédigé les lettres dans lesquelles ils reconnaissaient ce qui avait été stipulé de part et d'autre; et enfin, lorsque déjà le grand-duc de Moscou les avait reçues. Mais bien loin de leur remettre une copie exacte des lettres qu'il avait entre les mains et qui renfermaient les véritables conventions reconnues par nos ambassadeurs et les conseillers moscovites, il modifia les clauses du traité à son gré et à sa fantaisie. Il ne voulut pas que la trêve regardât la Livonie; de plus il exigea que dorénavant nous le reconnussions pour le maître de cette province, y compris le duché de Courlande, et de tous les pays soumis à notre domination jusqu'aux frontières de la Prusse, c'est-à-dire, d'une partie de la Lithuanie elle-même. Ces lettres ainsi modifiées, il jura d'en respecter les clauses, et contraignit par la force nos ambassadeurs à les prendre.

Instruit de ce fait par nos ambassadeurs avant leur départ de Moscovie, nous envoyâmes au grand-duc un internonce, choisi parmi nos gentilshommes, le noble Pierre Haraburda, qui lui porta l'assurance par écrit que nous voulions rester en paix et en bonne harmonie avec lui dans l'intérêt des chrétiens. Nous lui prouvions clairement, que s'il voulait que chacun de nous prononçât le même serment, il fallait comprendre dans une même paix et nous et nos provinces, car il n'était conforme ni à l'honnêteté ni à la raison qu'un serment, dont le

but était la paix entre deux princes, amenât la guerre au sujet de telle ou telle province. Ce qui est le gage le plus respectable de la bonne harmonie devait-il laisser place à des causes d'hostilité? Il convenait à des princes chrétiens de ne jamais varier ni dans leurs paroles ni dans leurs actes, surtout lorsqu'ils s'étaient engagés par un serment. Il fallait donc veiller à ce que rien ne vînt troubler notre conviction d'avoir agi avec probité et d'être restés fidèles à nos engagements.

Ces conseils que nous dictaient l'amour de l'équité et notre bienveillance furent bien loin d'avoir quelque influence sur l'esprit du Moscovite. Car, après avoir entendu notre internonce, il exigea qu'il s'éloignât de la cour, et le retint, contre son désir, dans une sorte de captivité : puis, après nous avoir envoyé ses ambassadeurs (et déjà une première ambassade était auprès de nous en Livonie), il mit le siége devant quelques unes de nos places fortes, et notamment deux fois devant Venda. Cette injure ne tarda pas à être punie. Notre armée, renforcée de secours que nous avait envoyés la Suède, battit entièrement, avec l'aide de Dieu, les troupes moscovites; les canons et les autres machines de siége tombèrent entre nos mains. Ce fut dans ces circonstances que nous reçûmes à Cracovie, dans la capitale même de notre empire et dans notre palais, les ambassadeurs moscovites. On y voyait, en ce moment, une foule considérable d'hommes apparte-

nant à presque toutes les nations chrétiennes, et les ambassadeurs des rois, des princes et des peuples étrangers. Mais ni leur présence dans notre sénat, où nous reçûmes les Moscovites avec tous les honneurs que se doivent les princes entre eux, ni les conseils, ne purent fléchir leur orgueil et les rappeler au respect qu'ils nous devaient. Ils refusèrent d'exposer l'objet de leur mission, sous prétexte que le grand-duc leur avait défendu de prendre la parole en notre présence, à moins que nous ne leur eussions rendu certains honneurs, auxquels nous ne pouvions consentir sans déroger à notre dignité. Nous les leur refusâmes; et comme on ne put les décider ni à renoncer à leurs orgueilleuses prétentions, ni à prendre la parole, ils sortirent du sénat et en même temps de Cracovie sans avoir rien fait. Ainsi donc, aucune négociation n'avait été réglée, ni même entamée, lorsque nous leur permîmes de retourner en Moscovie. Tous ces faits montrent clairement combien nous avons désiré de conserver la paix et la bonne harmonie avec notre ennemi; combien nous avons fait d'efforts pour épargner le sang des chrétiens et assurer leur tranquillité. Ils montrent aussi, avec la dernière évidence, que le grand-duc de Moscovie, par ses procédés et par ses insultes, s'est uniquement occupé, a mis tous ses soins et toutes ses pensées à être en dissentiment avec nous, et qu'il a voulu que nous renoncions et à nos provinces et à la dignité de notre nom.

Il nous envoya ensuite par son nonce une lettre, dans laquelle il nous demande de prêter serment pour la trêve dont les clauses, comme nous l'avons montré, avaient été rédigées contre le gré de nos ambassadeurs; de permettre à ses ambassadeurs de revenir en Moscovie, et de lui envoyer, s'il nous semblait bon, des ambassadeurs qui régleraient nos débats au sujet de la Livonie. Mais qui ne voit combien il serait contraire à l'équité, à notre devoir et à notre dignité, de reconnaître par un serment une trêve dont les clauses, non seulement n'avaient pas été consenties par nous, mais auxquelles nous n'avons jamais songé. Pourrions-nous abandonner à sa tyrannie la Livonie, le duché de Courlande, et les autres pays de notre domination, intermédiaires entre la Livonie et les frontières de la Prusse, qui suivent les lois de la Lithuanie? N'avons-nous pas juré solennellement, en montant sur le trône, de protéger ces pays avec toute la fidélité et tout le zèle dont nous sommes capable, de les garantir au péril même de la vie des attaques de l'étranger? Cette partie de nos fonctions royales nous a toujours été la plus chère, et jamais nous n'avons donné la preuve d'un sentiment contraire. Jamais non plus nos ambassadeurs n'ont pu rien promettre, et tout prouve qu'ils n'ont rien promis qui ne fût d'accord avec notre manière de voir à ce sujet, car le serment par lequel ils se sont engagés à respecter la trêve ne renferme aucune concession de cette nature. D'un autre côté, lorsqu'il

s'agit d'une paix conclue entre des princes ou d'une convention passée entre des particuliers, quelle raison, quelle puissance, quelle nécessité peut contraindre l'une des deux parties à l'accepter, si, bien loin d'y consentir et d'y adhérer, elle n'y a même pas songé. Pour conclure une affaire, il faut commencer par mettre d'accord les intentions des deux parties, et ensuite les exprimer par écrit, de manière que, non seulement les pensées, mais les mots soient conformes à leurs intentions.

Le duc, notre ennemi, ne peut certainement ignorer comment se traitent d'habitude les affaires. Il lui suffit, je ne dirai pas de se souvenir du droit et de l'équité, mais de se rappeler ce que nos augustes prédécesseurs, ce que ses ancêtres, ce que lui-même faisait autrefois constamment, lorsqu'il s'agissait soit d'une trêve à signer, soit d'une paix à conclure.

L'obligation que nous impose le grand-duc de Moscovie de prêter serment d'après la formule prescrite dans ses lettres n'est pas un acte moins inique que les précédents. Eussent-elles été écrites d'après notre volonté et notre consentement réciproques, eussent-elles été conformes à celles de nos ambassadeurs, il convenait encore que chacun de nous prêtât serment, lui, selon sa formule, et nous, selon la nôtre. Tant s'en faut qu'il ait le droit d'exiger de nous un serment formulé dans des

lettres, qu'il a écrites lui-même et à sa fantaisie, contre notre pensée intime, contrairement à nos volontés et à celles de nos ambassadeurs.

Il est bien évident pour tout le monde qu'il a agi dans ces circonstances avec injustice et mauvaise foi. Du reste, rien ne le montre mieux que la conduite de ses ambassadeurs, qui, arrivés à Cracovie, refusent d'exposer et de faire connaître ce qui avait été discuté, arrangé et convenu entre nos envoyés et ceux qui avaient reçu mission du grand-duc de conférer avec eux, et ce que lui-même avait décidé.

A ces ruses et à ces artifices se joignirent des insultes publiques et des hostilités ouvertes. Non seulement il ravageait la Livonie par de continuelles incursions, mais il élevait sur les frontières de Vitepsk, c'est-à-dire dans une province dépendante de notre grand-duché de Lithuanie, une forteresse, d'où ses officiers se répandaient dans les campagnes, pillant et massacrant nos malheureux sujets. Lui-même faisait de grandes levées dans ses États et se préparait sérieusement à la guerre. Des plaintes nous arrivaient de toutes parts, soit par des lettres, soit par des messagers de l'illustre duc de Courlande, des habitants de Riga et des commandants de nos places en Livonie. Tous imploraient notre intervention et notre appui. Rien ne pouvait plus et ne devait plus nous permettre de différer la

guerre. C'est pourquoi nous nous décidâmes par de justes et sérieux motifs à ne pas recevoir les lettres du Moscovite et à refuser notre serment pour des conditions qu'il avait prescrites de lui-même, de son plein gré. Notre internonce retourna auprès du grand-duc en Moscovie, et après lui avoir exposé nos raisons, lui déclara la guerre : guerre juste et légitime, puisque déjà il avait rassemblé contre nous une armée considérable sous Plescovie.

Quant à ses ambassadeurs, qu'il nous redemandait, nous les laissâmes retourner en Moscovie, sans avoir rien pu obtenir d'eux, car ils persistèrent toujours dans leur silence. Nous étions en droit de les considérer plutôt comme des espions que comme des envoyés, car ils ne nous avaient pas remis leurs lettres de créance, et n'avaient pas dit un mot sur l'objet de leur mission. Néanmoins nos ambassadeurs en Moscovie nous ayant appris que c'était une véritable ambassade, nous leur fîmes rendre tous les honneurs dus à leur titre, et donner tous les présents accoutumés dans les pays soumis à notre pouvoir. Quant à la seconde ambassade qu'il nous demandait d'envoyer en Moscovie, après avoir juré la trêve d'après la formule prescrite dans ses lettres, pour régler les affaires de la Livonie, il nous a semblé qu'elle était inutile. A quoi serviraient des orateurs dans notre différend au sujet de la Livonie, si nous nous engagions par serment (et ce sont les conditions qu'il nous pose), non seu-

lement à lui abandonner la Livonie et la Courlande, mais encore une partie des pays dépendants de la Lithuanie, qui séparent la Courlande de la Prusse? Nous n'avons donc pas cru devoir nous engager par cette nouvelle ambassade à consentir à la perte de nos provinces et à notre déshonneur.

Ainsi donc, soldats, nous croyons vous avoir convaincus, par l'exposé des faits précédents, que nous avons toujours voulu éviter toute effusion du sang chrétien, que nous avons toujours désiré la paix et la tranquillité, et que ce désir nous a poussé à tenter les moyens de conciliation dont je vous ai entretenus. Tous les outrages que le grand-duc de Moscovie a faits à notre Majesté royale, nous les avons oubliés ; nous avons sacrifié avec plaisir nos ressentiments à la paix et à la tranquillité de notre royaume, à la vie et à la fortune de nos sujets chrétiens. Mais toute l'ardeur que nous avons montrée pour le maintien de la paix et de la bonne entente entre nos deux États, loin de nous avoir fait obtenir de lui quelque chose de juste et d'équitable, semble avoir redoublé son orgueil et son insolence. Il n'a cessé de chercher les occasions de nous blesser personnellement, et de nuire à notre royaume de Pologne et à notre grand-duché de Lithuanie.

D'ailleurs, la conduite analogue qu'il a toujours suivie à l'égard de nos augustes prédécesseurs ne

nous permet pas d'espérer qu'il mette jamais de lui-même une borne ou une fin à ses excès de toute nature. L'injure qu'il a faite à notre illustre prédécesseur Sigismond Auguste vous permettra de l'apprécier. Il abreuva d'humiliations et traita de la manière la plus indigne, contre le droit des gens, des ambassadeurs du plus haut rang, choisis parmi les sénateurs que ce prince lui avait envoyés, le palatin d'Inoladislavie et le castellan de Samogitie. Il rançonna un gentilhomme polonais, attaché à la cour de notre auguste prédécesseur, et s'arrogea orgueilleusement plusieurs objets précieux qui ne lui avaient été confiés que pour qu'il les examinât. Il enleva aux marchands qui l'accompagnaient une grande partie de leurs marchandises, et fit mutiler leurs chevaux sous les yeux mêmes de nos ambassadeurs. La mort trop prompte du roi Sigismond Auguste ne lui permit pas de punir cet outrage. Nous lui avons demandé réparation de ses insultes d'alors, sans qu'il se soit nullement soucié de faire droit à notre demande. Que dirai-je de cet engagement par écrit de respecter la paix, qu'il donna à notre auguste prédécesseur Henri? N'est-ce pas après qu'il violait ses promesses, s'emparait de Pernavie et soumettait d'autres places fortes de la Livonie?

Au reste, nous voyons que ses ancêtres ont été presque tous d'aussi mauvaise foi dans leurs rapports avec nos prédécesseurs.

Toutes les personnes exactement informées des faits sont unanimes à cet égard, et il est facile de prouver par les lettres des ancêtres du duc actuel de Moscovie, conservées aux archives de notre grand-duché de Lithuanie, combien de fois, lorsque les rois de Pologne, se reposant sur les traités conclus et jurés par les Moscovites, et croyant laisser leur royaume à l'abri de tout danger, s'engageaient dans des expéditions contre des peuples barbares et ennemis du nom chrétien, les Moscovites ont été parjures et sacriléges; combien de fois ils ont rompu les traités, repris les armes et tombé sur nos prédécesseurs au moment où ils réprimaient les incursions des païens; combien de fois ils les ont forcés de renoncer aux projets de guerres formées dans l'intérêt du monde chrétien pour venir repousser leurs attaques. Cet Iwan, fils de Vasili, notre ennemi, imite dans ses écrits et dans ses paroles, il surpasse même l'inconstance, la ruse et la perfidie de ses ancêtres. C'est ainsi que, tandis qu'il envoyait à Sigismond Auguste, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, des lettres de sauve garde pour les envoyés qui devaient régler les conditions de la paix, il envahissait tout d'un coup et occupait Polotsk. Il se servit du même stratagème contre nous, lorsque, après nous avoir donné l'assurance de la paix, il attaqua subitement la Livonie, et cependant il avait essayé de nous détourner, nous, notre royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, de songer à la défense de cette province.

Ainsi donc, comme rien ne peut plus nous faire espérer de voir le grand-duc de Moscovie revenir à la bonne foi et à de meilleurs sentiments, et que bien loin de nous offrir les garanties d'une paix certaine, il ajoute aux anciennes et aux dernières injures chaque jour de nouveaux outrages, cherche tous les moyens de nous tromper et de porter atteinte soit à l'honneur de notre nom, soit à l'intégrité de notre empire, nous croyons devoir nous en rapporter au jugement du Dieu tout-puissant, qui a tout vu de ses yeux équitables, et en appeler à une juste vengeance, après avoir inutilement employé et épuisé tous les moyens qui pouvaient nous donner une paix honorable et assurée, et épargner ainsi les biens et la vie de nos sujets chrétiens. En conséquence, nous avons fait remettre ses lettres trompeuses, et déclarer une guerre juste et légitime à Iwan, fils de Vasili, grand-duc de Moscovie. Cette guerre a pour but de venger et de repousser loin de nous la double insulte qui nous a été faite, soit par lui-même dans ses discours et dans ses lettres, soit par ses ambassadeurs ; les maux cruels qu'il fait subir depuis tant d'années à nos sujets et tous les dommages que notre royaume de Pologne en a ressentis. Mais afin que tous sachent combien nous désirons peu la ruine et le malheur des sujets chrétiens du grand-duc, nous déclarons qu'il ne sera fait de mal (autant du moins qu'il sera en notre pouvoir de l'empêcher) à aucun de ceux d'entre eux qui ne combattront pas contre nous, soit dans les

places fortes, soit sur le champ de bataille. Car nous savons bien que tous les motifs de cette guerre nous ont été fournis par le grand-duc lui-même et par lui seul. Seul, il nous attaque dans notre honneur et dans notre dignité ; seul, il ne cesse de convoiter nos provinces avec une ambitieuse avidité. C'est de lui seul que nous voulons réprimer l'audace effrénée, arrêter les cruautés et les brigandages, afin de rendre (si nous le pouvons), dans la suite, la paix et la tranquillité aux chrétiens.

Nous espérons, ou plutôt nous croyons fermement, que le Dieu très grand et très bon nous favorisera, nous, nos armées et notre royaume, dans une guerre entreprise avec des motifs si justes et si sérieux, qu'elle est pour nous une nécessité. Nous pensons aussi que les princes chrétiens et tous les hommes qui seront instruits de ces faits, n'hésiteront pas à croire que ce n'est ni la témérité, ni le désir de verser le sang des chrétiens (que nous avons toujours défendus, protégés et garantis de tout mal), qui nous font entreprendre cette guerre, mais que nous y avons été poussé par tant d'injures accompagnées depuis si longtemps de cruautés et de barbaries, par la nécessité de défendre notre dignité, par le triste état de nos provinces et de notre grand-duché de Lithuanie, par le besoin de veiller sur le bonheur, sur les biens, sur la vie de nos sujets depuis si longtemps victimes des atrocités de l'ennemi ; enfin, par le conseil et l'avis de

tous les ordres de notre royaume et du grand-duché de Lithuanie, qui demandent une paix certaine, durable, et le rétablissement de la tranquillité parmi les peuples de nom chrétien.

Ce n'est pas avec de tels motifs, et avec les intentions qui nous animent dans cette guerre, que nous pouvons douter du zèle, de l'ardeur, du courage et de la fidélité de nos troupes; cependant nous les exhortons à montrer dans cette campagne, sous nos ordres, un courage au-dessus de tout péril, et à penser à la gloire et au bonheur qui les attendent en combattant pour une si bonne et si juste cause.

Que nos sujets se préparent à combattre avec le courage habituel à notre nation, avec l'intrépidité de nos ancêtres pour se venger et se garantir à jamais des injures continuelles que leurs concitoyens ou eux-mêmes ont eu à souffrir.

Que les étrangers qui servent sous nos drapeaux songent que s'il est beau de combattre avec vaillance pour le salut de ses voisins, de se mettre en danger pour eux, il n'est pas moins important à leur sûreté particulière qu'à celle de leurs concitoyens d'éteindre l'incendie qui dévore la demeure du voisin.

Que tous en général apportent dans une guerre

si juste le plus vif désir de s'illustrer par de hauts faits. Chacun y acquerra une gloire et un mérite d'autant plus grands, qu'il aura à faire une guerre plus sérieuse et plus difficile contre l'ennemi cruel de presque tout le genre humain.

Pour nous, nous allons récompenser généreusement le courage, la fidélité, le zèle, les efforts de chacun de nos soldats par notre bienveillance, notre faveur et nos largesses, de telle sorte que personne n'ait à se repentir de ses exploits, et que tous voient que nous aimons à rétribuer la valeur et les belles actions selon leur mérite.

Fait à Swir, le 12 du mois de juillet de l'année du Seigneur 1579, et de notre règne le quatrième.

EXTRAITS

TIRÉS DE L'HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE DE KARAMZINE, RELATIFS A L'EXPÉDITION DE BATHORY.

« Déjà la présence d'un grand homme avait ranimé l'amour de la patrie dans le cœur des magistrats et des gentilshommes : Bathory parlait mal la langue, mais il connaissait parfaitement l'histoire de la Pologne ainsi que celle de la Lithuanie. *Il traça le tableau des envahissements de la Russie*, fit l'énumération des portions du territoire que cette

puissance leur avait enlevés; il accusa de ses malheurs la *faiblesse de leurs rois*, flatta adroitement l'amour-propre national, et, posant la main sur son épée, il écouta avec attention les discussions de la diète..... »

« D'une voix unanime, la diète résolut la guerre contre la Russie. Aussitôt des ordres sont donnés pour rassembler une armée nombreuse : les propriétaires, les citoyens se soumettent sans murmurer à des impôts jusqu'alors inouïs.

Iwan...., instruit de ce qui se passait à la diète de Varsovie, privé depuis longtemps de nouvelles de ses ambassadeurs, entendit parler d'un armement formidable en Pologne et en Lithuanie, et s'occupait lui-même de ses préparatifs de guerre. Dans un conseil général des boyards et du clergé, il s'exprima ainsi : « Le moment de sanglants com»bats est arrivé. Quant à moi, implorant la grâce » de Dieu, je vais fixer le sort de la patrie ainsi que » le mien, en marchant contre la Livonie et la Po» logne ! » Aussitôt il fit avancer son armée vers l'ouest, désignant lui-même les marches et les campements : il avait laissé des garnisons dans quatre-vingts villes sur les bords du Volga, du Don, de l'Oka, du Dniéper et de la Dvina. Ses principales forces européennes et asiatiques avaient l'ordre de se réunir à Novgorod et à Pskov. Les Russes, les princes Tcherkesses, Schavkals, Mordviens, Nogaïs;

les Fzarevitchs et les Mourzas de l'ancienne horde d'Or, de celle de Kazan, d'Astrakhan, s'avançaient à marches forcées vers les lacs d'Ilmen et Peipus. Toutes les routes étaient couvertes d'infanterie et de cavalerie. L'hiver, le printemps et une partie de l'été se passèrent au milieu de ces dispositions; enfin, après avoir confié le commandement de Moscou au prince André Kourakin, le tzar, accompagné de tous les boyards, des membres du conseil, d'un grand nombre de secrétaires d'État, pour les affaires civiles et militaires, quitta la capitale au mois de juillet, et se rendit à Novgorod, où les chefs de l'armée attendaient ses derniers ordres. Ce fut dans cette dernière ville que vinrent le trouver Karpof et Golovin, pour lui apprendre que Bathory, ayant rejeté la trêve, marchait contre la Russie. Son armée, d'après leur rapport, n'était forte que d'environ quarante mille hommes; mais elle s'augmentait sans cesse des troupes arrivant de Transylvanie et d'Allemagne, ainsi que de nombreux volontaires lithuaniens.

» Telle était la force de l'ennemi qui prétendait écraser la Russie, et dans sa garde seule, le tzar avait quarante mille gentilshommes, enfants boyards, strelitz, cosaques, etc... Ensuite il était entouré de deux armées principales, réunies à Novgorod et à Pskof, sous le commandement de Siméon, prince de Tver, des princes Mstislavsky, Schonisky, Nogtef, Troubetzkoï et autres généraux. Il pouvait donc,

d'un seul mot, précipiter toutes ces masses sur la Pologne: le peuple, la noblesse de ce pays, opposés aux vues guerrières d'Étienne, désiraient secrètement la paix avec la Russie, et un cri de terreur avait retenti des rives de la Dvina à celles du Boug...

» Dès que le tzar eut appris que Lopatinsky, envoyé de Bathory, se rendait à Moscou, il donna l'ordre de le faire arrêter à Dorogobouge. Cet officier lui envoya alors la lettre d'Étienne, écrite de Vilna le 26 juin; elle était extrêmement prolixe, d'un style sec et sans éloquence, mais écrite avec esprit... Au moment où le tzar lisait cette lettre, il apprit que déjà Bathory était entré sur le territoire russe.

» Après avoir déclaré loyalement la guerre à la Russie, Bathory, entouré des grands et des chefs de l'armée, mit en délibération les moyens et le point de l'attaque. « Il faut, disait-il, conquérir la » Livonie hors de ses frontières. A la vérité, la » ville de Polotsk est bien fortifiée; il n'en sera que » plus glorieux de la prendre, et le succès de cette » entreprise intimidera l'ennemi en stimulant le » courage des Polonais. » Ces paroles étaient prononcées par un grand homme; elles furent écoutées. L'armée d'Étienne, semblable à celle d'Annibal, était composée d'*hommes étrangers les uns aux autres par le langage, le costume, la religion :* d'Alle-

mands, de Hongrois, de Polonais, d'anciens Slaves de Gallicie, de Volhynie ou des bords du Dniéper, de Krivitches et des Lithuaniens. Bathory sut inspirer à cette multitude des sentiments unanimes et une vive émulation. En quittant Swir, pour ouvrir la campagne, il publia un manifeste.

» Cette invasion à laquelle Iwan ne s'attendait pas, vers la fin de l'été, *lui parut une perfidie.* D'après le conseil de ses boyards, il se hâta d'expédier un courrier à l'empereur et un autre au pape, pour les engager à embrasser son parti. Dans sa lettre au premier, il cherchait à démontrer que les Polonais faisaient la guerre à la Russie à cause de son intime liaison avec l'Autriche; ensuite il exigeait que Rodolphe, fidèle à sa promesse, envoyât des plénipotentiaires à Moscou, pour renouveler l'alliance contre leurs ennemis communs. En se plaignant de la mauvaise foi de Bathory, il engageait le pape à remettre ce prince dans la bonne voie et à *le détourner d'une odieuse alliance avec les Turcs.* Sa dépêche donnait l'assurance du désir sincère qu'il éprouvait de se coaliser avec tous les souverains de l'Europe contre le sultan, et d'entretenir, à cet effet, des *relations intimes et continuelles avec la cour de Rome...*

» L'armée s'avançait à travers des marais et d'épaisses forêts où, depuis cent cinquante ans, aucune troupe n'avait pénétré. Le seul Vitold avait

su, en 1428, s'y frayer un chemin jusqu'à Novogorod, et quelques lieux de ce passage difficile portaient encore son nom. A l'exemple de ce guerrier célèbre, Bathory faisait percer des routes dans les bois, établir des digues, construire des ponts, luttant contre les obstacles et supportant les privations. Il attaqua, chemin faisant, Velige et Ousviat, prit ces deux forteresses bien approvisionnées, mit en déroute un détachement de cavalerie russe, et vint, à la fin d'août, mettre le siége devant Véliki-Louki...

» C'est dans ce moment où la Russie aurait dû se lever et écraser l'audacieux Bathory, que le prince Sitzky et Pirof, plénipotentiaires d'Iwan, se rendaient au camp des Polonais, pour entamer d'humiliantes négociations. Étienne les reçut dans sa tente d'un air plein de hauteur. Il resta assis et couvert, lorsqu'ils le saluèrent au nom du tzar, et ne daigna pas leur adresser une seule parole de bienveillance. Ils exigeaient d'abord que le roi levât le siége de Véliki-Louki, lorsqu'ils furent interrompus tout à coup par une salve d'artillerie polonaise; ils montrèrent alors plus de condescendance. C'était, disaient-ils, pour la première fois que leur maître entamait des négociations avec la Pologne hors de Moscou. Ils consentaient, en son nom, à concéder le titre de frère à Étienne, si celui-ci voulait rendre Polotsk à la Russie. Ces propositions ayant été rejetées, ils allèrent même jusqu'à re-

noncer à cette ville et à offrir la cession de la Courlande avec vingt-quatre places de la Livonie; Étienne exigeait, outre la Livonie entière, l'abandon de Véliki-Louki, Smolensk, Pskof et Novogorod.— Sitzky et Pirof déclarèrent alors qu'il leur était impossible de faire d'aussi grands sacrifices, et sollicitèrent leur congé ou la permission d'écrire au tzar. On expédia aussitôt un courrier à Moscou, et le même jour, 5 septembre, le feu ayant pris dans une tour remplie de poudre, l'explosion fit sauter une partie de la forteresse; la flamme acheva la destruction des murailles, et les Russes tombèrent sous le fer de l'ennemi...

» Cette entreprise termina la campagne. L'armée de Bathory était épuisée par les fatigues, par les maladies. Lui-même en fut atteint à Polotzk, et il avait encore la pâleur sur le visage lorsqu'il parut à la diète de Varsovie pour rendre compte de ses exploits. « Réjouissez-vous du triomphe de nos » armes, dit-il aux grands, mais sachons-en profi- » ter. Le destin semble nous livrer tout l'empire » moscovite : le courage et l'espérance mènent à la » gloire. Voulez-vous suivre un système de modé- » ration? Faites au moins la conquête de la Livonie, » principal but de cette guerre; réunie à jamais au » royaume de Pologne, elle sera pour la postérité » un glorieux monument de votre valeur. Jusque-là » nous ne devons pas songer à la paix. »

» Le tzar apprit la ruine de Véliki-Louki dans sa retraite d'Alexandrovsky. Il expédia aussitôt de nouvelles instructions à ses envoyés, Sitzky et Pirof, qui suivaient Bathory d'un lieu à l'autre, condamnés à être témoins de ses triomphes. Arrivés à Varsovie, ils lui offrirent d'ajouter encore à leurs concessions quelques districts de la Livonie, en échange de villes russes qu'il avait acquises; le conjurant de suspendre les hostilités et d'envoyer ses ambassadeurs à Moscou pour traiter de la paix. Mais, pour toute satisfaction, ils reçurent l'ordre de retourner près du tzar, avec cette réponse du roi : « Je n'accorderai ni ambassade, ni paix, ni » trêve jusqu'à ce que l'armée russe ait évacué la » Livonie. » Iwan, dont la condescendance augmentait tous les jours, adressa une lettre amicale à Étienne : il l'appelait son frère, se plaignait de voir la Russie inquiétée sans cesse par les attaques des Polonais, et le suppliait enfin de ne pas rassembler de troupes pour l'été suivant. Il fit partir sur-le-champ Pouchkin et Pissensky, membres du conseil, pour aller trouver le roi, avec des instructions qui leur prescrivaient *la douceur et l'humilité dans les négociations :* oubliant même toute dignité, il leur était enjoint (humiliation inouïe) de *supporter non seulement des injures, mais jusqu'à des voies de fait.* Ainsi un tzar de Moscovie vidait jusqu'à la lie le calice de l'opprobre !...

» Malgré son courroux, Iwan consentait à céder

encore à Bathory toutes les forteresses russes conquises par les armes polonaises, ne se réservant que la partie orientale de l'Esthonie et de la Livonie, c'est-à-dire Narva, Veissenstein et Dorpat. A ces conditions, il proposait une trêve de sept ans. La réponse à cette dépêche fut une troisième campagne de Bathory précédée d'une lettre remplie des plus piquants reproches... « Mais où êtes-vous » donc, lui disait Étienne, Dieu du pays des Russes, » ainsi que vous vous faites appeler par vos mal- » heureux esclaves? Nous n'avons aperçu encore ni » votre personne ni la bannière de la croix dont » vous parliez sans cesse, effrayant seulement les » Russes avec vos crucifix et non pas les enne- » mis. S'il est vrai que vous ayez pitié du sang des » chrétiens, je vous offre un combat singulier: » désignez vous-même le temps et le lieu; parais- » sez-y à cheval, et nous combattrons seuls, afin » que Dieu accorde la victoire au plus juste... »

» Loin de consentir à laisser aux Russes un seul pied de terrain en Livonie, Bathory ne voulut plus entendre parler de leurs ambassadeurs. Il les fit chasser de son camp, et, pour braver le tzar, il lui envoya des livres latins, publiés en Allemagne, sur la chronologie de princes de Russie et sur le règne d'Iwan, afin de prouver, disait-il, que les anciens souverains de Moscovie étaient des vassaux des khans de Tauride, et non pas les descendants de César Auguste...

» Iwan cherchait encore la paix, mettant son espérance dans le médiateur important que l'on vit s'interposer entre lui et Bathory.

» Schévrighin, courrier moscovite, envoyé à Vienne et à Rome, était de retour à Moscou. Le faible et insouciant Rodolphe avait répondu qu'il ne pouvait faire aucune disposition sans le consentement des princes de l'Empire; que les grands désignés par lui pour se rendre à Moscou, à l'effet d'y conclure l'alliance projetée, étaient morts ou malades. Mais Grégoire XIII, ce pape célèbre par son zèle pour les progrès de la religion latine, témoigna la plus vive satisfaction en trouvant, ainsi qu'il le pensait, l'occasion de réunir la Russie à son vaste troupeau. Il ordonna à un célèbre théologien, Antoine Possevin, de se rendre auprès de Bathory et à Moscou, à l'effet de concilier les parties belligérantes. Voici la réponse de Bathory au Jésuite : « Le tzar de Moscovie » veut en imposer au Saint-Père : à l'aspect de l'orage » qui le menace, il est homme à tout promettre, » et la réunion des cultes, et la guerre contre les » Turcs; *quant à moi, il ne me trompera pas.* Cependant, allez, agissez, je ne m'y oppose en aucune » façon; seulement je suis convaincu que, pour *obtenir une paix honorable et avantageuse, la guerre » est indispensable. Nous l'aurons, cette paix, j'en » donne ma parole!* »

La paix fut conclue le 17 janvier 1582, à Kiverova-Horka. La ville de Polotsk avec des châteaux avoisinants, et la riche province de Livonie furent restituées à la Pologne, — ses droits, sa considération, sa sécurité garantis. — La Moscovie même fut avantagée par cette guerre. Car c'est un fait avéré, que jamais la force et la prospérité de la Pologne n'exerçaient qu'une influence salutaire sur la nationalité des peuples de la Russie. Après sa défaite, le czar mit fin à ses carnages, qu'auparavant il pratiquait sans contrôle. — Cette paix si honorable, Bathory ne la dut qu'à son épée.

D'un autre côté, le Jésuite, qui confiait à des négociations avec la Moscovie une espérance illusoire conçue sur des promesses données au moment du danger, après d'inutiles conférences à Moscou, ne revint à Rome qu'avec le nom de *loup*, que le czar, affranchi des périls, donnait en sa présence au pasteur du monde catholique.

Au moment où nous écrivons, deux nations les plus civilisées et les plus puissantes du monde, qui hier encore paraissaient s'armer l'une contre l'autre, unies comme si c'était par un ordre d'en haut, envoient contre l'ennemi séculaire de l'Europe des flottes formidables. Les vents rafraîchissants de Malte et de Salamine, la bénédiction du monde chrétien, les ont amenées aux portes des Dardanelles. Les regards, l'espoir, le sort de l'humanité sont confiés, comme dans les beaux jours de la liberté, à des murailles de bois!

Pour nous, victimes des atrocités perpétrées au grand jour, pendant un siècle entier, et qui continuent à s'exercer sur d'autres nations, les mains croisées sur le cœur qui n'a que ses douleurs et sa foi, éveillés par le mirage du désert

qui nous entoure, nous envoyons aussi au rendez-vous de l'humanité, pour notre contingent actuel, le souvenir d'un guerrier faisant son devoir de roi, et un soupir des saintes espérances des générations enchaînées. — Nous admirons l'immensité des forces du bon droit, — *Animamque herois vocamus!*

PRÉCIS

DE L'EXPOSÉ DES DIFFÉRENDS SURVENUS EN 1821

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE S. M. I. ET LA PORTE OTTOMANE,

PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR NICOLAS,

A SON AVÉNEMENT AU TRONE,

PAR LE MINISTÈRE RUSSE.

L'exposé des négociations avec la Turquie que le ministère russe a mis sous les yeux de l'empereur Nicolas, à son avénement au trône, est certes une pièce historique d'une haute importance. Cependant l'étendue de cet écrit excédant les cadres de notre Recueil, nous nous bornons, quoique à regret, à n'en donner qu'un précis, qui est fait avec une religieuse exactitude, de sorte qu'il reproduit non seulement le contenu, mais même les expressions du mémoire authentique.

La Turquie non comprise dans les traités de Vienne de 1815. — La Russie désavoue l'entreprise d'Ipsylanti en 1821. — Mission de Strogonoff à Constantinople. — Barbarie turque. — La Porte déclare la Russie complice de l'insurrection de la Grèce. — Ultimatum de Strogonoff non accepté; il quitte Constantinople. — Les principautés occupées par les Turcs. — Commencement des négociations des principaux cabinets. — Conditions de la Russie mal reçues par Londres et Vienne. — Réplique de la Porte. — La Russie refuse de livrer les émigrés. — Discussion avec les cabinets de Londres et de Vienne sur la protection de la religion grecque. — Projet de protocole non accepté. — Congrès de Vérone. — Conditions de la Russie dans le

protocole du congrès. — Lord Strangford à Constantinople. — Arrangements des affaires commerciales. — Envoi de Minciaky à Constantinople. — Points principaux : 1° Commerce; — 2° Évacuation des principautés; — 3° En Grèce un juste milieu entre l'indépendance complète, triomphe de la révolution, et l'extermination, triomphe de la barbarie. — Politique de Canning. — Le mémoire du cabinet russe du 9 janvier 1824 propose l'établissement de trois principautés grecques sous la suzeraineté de la Turquie; conférences de Saint-Pétersbourg, 1824. — Hésitation de l'Angleterre. — Évacuation des principautés. — Envoi de Ribeaupierre à Constantinople. — Réclamations au sujet des principautés. — Effet, produit en Grèce, de la publication par les journaux du mémoire russe du 9 janvier. — Scission de la Russie avec l'Angleterre. — Divergence des vues de la Russie avec les autres cabinets quant à la Grèce. — Metternich s'oppose aux projets de la Russie, il y découvre des arrière-pensées. — La Russie demande une explication catégorique. — Elle se décide à défendre seule ses intérêts et ses droits. — Ses regrets et sa peine motivés par la réponse des cabinets. — La cour de Berlin toujours fidèle. — La Porte s'oppose à une intervention étrangère dans ses affaires de Grèce. — L'influence de la Russie en Orient compromise, celle des autres États augmentée. — La dépêche du cabinet de Saint-Pétersbourg prescrit à ses ambassadeurs le silence et la réserve; — il demande leur avis sur la disposition des principaux cabinets. — Les Grecs, opprimés par les Égyptiens, demandent à l'Angleterre une protection exclusive; ils lui offrent la souveraineté. — Proposition de l'Autriche rejetée. — Réponse et avis des ambassadeurs russes. — L'opposition des cabinets réduite à l'impuissance; ils finissent par se rapprocher de la Russie. — Lord Wellington à Saint-Pétersbourg. — Obstination de la Turquie.

L'empire ottoman n'étant ni mentionné ni compris dans aucune des transactions de 1814 et 1815, la Russie depuis l'année 1816, jusqu'à l'année 1821, avait négocié seule avec la Porte *sans la coopération de ses alliés* (1). Le cabinet et l'envoyé de Russie,

(1) L'état des négociations extérieures à l'année 1821 se trouve

baron de Strogonoff, espéraient la conclusion prochaine d'un arrangement général, lorsque le prince Ipsylanti osa se placer à la tête d'une insurrection en Moldavie et en Valachie.

L'empereur Alexandre fit expédier de Leybach, au baron de Strogonoff, l'ordre de déclarer que, loin d'avoir provoqué ou favorisé l'entreprise du prince Ipsylanti, la Russie consentait à l'entrée des troupes ottomanes dans les principautés; que même elle réclamait cette mesure; mais, qu'afin d'empêcher des désordres, elle demandait que les troupes ottomanes fussent accompagnées d'agents russes. Une déclaration commune des deux cours devait annoncer, en outre, qu'elles employaient la force des armes uniquement pour réprimer l'insurrection; que, loin de vouloir priver les principautés de leurs priviléges, elles se proposaient de leur en assurer la jouissance, et qu'aussitôt que l'ordre y aurait été rétabli, les troupes ottomanes repasseraient le Danube. De son côté, le baron de Strogonoff avait frappé l'insurrection de la Grèce d'une improbation solennelle et avait déclaré aux ministres turcs, que la Russie n'userait de son pouvoir moral sur les

dans deux annexes, savoir : 1° Résumé de l'état dans lequel M. le baron de Strogonoff a laissé nos négociations avec la Porte; 2° Sommaire des négociations principales de M. le baron de Strogonoff à Constantinople, et analyse de ses instructions successives en 1816-1821. Nous en donnons un extrait à la fin de ce mémoire, sous la lettre A.

Grecs que pour aider le Divan à éteindre le feu de la révolte.

La Porte rejeta nos offres, et des actes d'aveugle barbarie succédèrent. Les Grecs, les Valaques, les Moldaves fugitifs cherchaient un asile en Russie. Dès lors la Porte déclara la Russie complice de l'insurrection.

L'empereur, informé des événements de Constantinople à son retour de Leybach, donna ordre au baron de Strogonoff, en juillet, de remettre une note au Divan. Les griefs que la Porte venait de donner à la Russie dans les dernières circonstances, par une violation flagrante de tous ses traités, furent énumérés dans cette note. En réclamant une satisfaction immédiate et complète, le cabinet impérial fixait au gouvernement turc un délai de huit jours pour y répondre. Son silence devait être considéré comme un refus, et le refus comme un motif de rupture des relations diplomatiques. Le Divan ne répondit pas dans le délai fixé. Aussitôt, conformément à ses instructions, le baron de Strogonoff quitta Constantinople.

Ici commence une nouvelle période des négociations auxquelles l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse ont pris part.

L'empereur informa ces cabinets de la démarche

prescrite au baron de Strogonoff, et les prévint, en outre, qu'après leur avoir prêté en toute occasion l'assistance la plus sincère et la plus zélée, il réclamait d'eux à son tour les mêmes services; il les invitait : 1° à appuyer les représentations que son ministre allait adresser au Divan; 2° à soutenir de leur coopération morale et réelle les mesures que la Russie se verrait forcée de prendre, si la Porte continuait à provoquer la guerre; 3° à examiner dans cette hypothèse et à faire connaître les moyens le plus efficaces d'assurer aux contrées dont se compose la Turquie *le bienfait d'une existence politique heureuse et inoffensive.*

De ces trois propositions, la première ne pouvait manquer d'être agréée. Quant aux autres demandes de Sa Majesté Impériale, la Prusse se montra prête à délibérer sur les moyens d'exécution. L'Autriche et la Grande-Bretagne ne partagèrent pas les vues de la Prusse et avouèrent avec franchise des principes opposés. La France fut plus favorable aux vues énoncées par la Russie; mais on vit qu'elle craignait à la fois la guerre, les conséquences de la guerre et l'obligation d'exprimer ses craintes.

Le ministère de l'empereur reçut à la fois toutes ces réponses et une réplique tardive de la Porte à la note du $\frac{6}{18}$ juillet. La Porte persistait dans ses anciennes prétentions et en élevait de nouvelles : elle imposait au commerce russe de nouvelles en-

traves; elle redemandait la partie du littoral asiatique qu'elle disait occupée par la Russie en contravention au traité de Bucharest; elle exigeait l'extradition des Grecs, Moldaves et Valaques fugitifs qui étaient venus chercher un asile dans les états de Sa Majesté Impériale. — D'autre part, les événements se succédaient avec rapidité. Vers la fin de juillet, il n'existait plus d'insurrection en Valachie et en Moldavie; la tranquillité publique se trouvait rétablie, mais les troupes turques y restaient. En Grèce, l'insurrection se soutenait.

Malgré le ton de la réplique de la Porte à la note du $\frac{6}{18}$ juillet, pour faciliter un rapprochement, Sa Majesté Impériale fit écrire une lettre au grand vizir par son ministère. Dans cette lettre, après avoir récapitulé tous les griefs et prévenu la Porte que jamais les fugitifs ne pourraient lui être livrés, on ajoutait que si des faits irrécusables venaient manifester le respect du Divan pour les traités, pour les droits de la Russie, pour le bien-être de ses coreligionnaires et pour la religion grecque elle-même, l'empereur suspendrait des mesures qu'il lui répugnait de considérer comme indispensables.

L'empereur examina alors ce qui lui resterait à faire dans le cas où cette nouvelle tentative resterait sans réponse ou sans effet. Pour vaincre la résistance des Turcs, l'occupation des principautés fut proposée. Mais l'empereur résolut en même

temps de surseoir à l'emploi des mesures coercitives ; et, pour rassurer d'abord les alliés, il déféra lui-même aux vœux qu'ils avaient exprimés, d'interposer de nouveau leurs bons offices auprès du ministère ottoman. Sa Majesté Impériale déclara néanmoins que leur intervention devait se borner à demander l'accomplissement des conditions indiquées dans la lettre de son cabinet au grand vizir, sans jamais prendre le caractère d'une médiation.

C'est à cette époque que les chefs des cabinets d'Autriche et d'Angleterre eurent une entrevue à Hanovre. Le ministère impérial reçut l'ordre d'ouvrir avec eux des négociations nouvelles. Les affaires d'Orient furent agitées dans une correspondance active et suivie; mais les opinions divergeaient sur des points essentiels.

Les cours de Vienne et de Londres combattaient l'interprétation du traité de Kaynardgi, interprétation qui étendait à la nation grecque des clauses dans lesquelles *la religion grecque* seule était explicitement mentionnée, et donnait à la Russie un droit exclusif de protection. Le ministère impérial leur opposait l'usage, la sanction du temps, des exemples tirés du passé, l'unité du culte et la nécessité d'un pouvoir tutélaire pour les chrétiens sujets de la Porte. Enfin, d'après l'opinion du ministère impérial, les cours de Londres et de Vienne,

tout en appuyant à Constantinople les réclamations de la Russie relatives aux principautés, n'exigeaient pas assez *péremptoirement* une satisfaction *immédiate;* elles n'annonçaient pas l'*emploi commun de moyens coercitifs* en cas de refus; elles ne mentionnaient pas l'intervention que l'empereur avait jugée indispensable au rétablissement de la paix en Grèce.

Sous de pareils auspices les négociations ne pouvaient avancer. L'empereur donna l'ordre au ministère de communiquer aux alliés un projet de protocole qui devait les engager à demander à la Porte l'évacuation complète des principautés, le rétablissement de l'ordre légal en Valachie et en Moldavie, et l'envoi de plénipotentiaires turcs qui se réuniraient dans les États de Sa Majesté Impériale à des plénipotentiaires russes et à des plénipotentiaires alliés. Dans cette réunion, les arrangements relatifs aux principautés devaient être discutés *exclusivement* entre la Russie et la Porte; et les arrangements qui auraient pour but la pacification de la Grèce devaient être négociés *collectivement* entre les plénipotentiaires turcs et ceux des cinq cours, lesquelles revêtiraient d'une *garantie commune* les stipulations dont on serait convenu.

Au cas où le Divan repousserait les propositions de l'empereur, les alliés devaient avoir l'alternative, soit de rompre leurs relations diplomatiques avec

la Porte, soit de lui déclarer qu'elles reconnaissaient à la Russie le droit de recourir aux armes.

La communication de ce projet de protocole eut lieu; mais la Prusse seule ne balança point à le signer. La France y adhéra conditionnellement, c'est-à-dire pour le cas où toutes les puissances alliées y accéderaient. L'Angleterre ne voulut prendre d'une manière positive aucun engagement éventuel. L'Autriche, de même, ne signa point le projet de protocole.

Néanmoins les cours alliées adressèrent de nouveaux ordres à leurs envoyés à Constantinople, et ceux-ci obtinrent que quelques troupes, venues d'Asie, quittassent les principautés et que des hospodars fussent nommés. Toutes les cours alliées parurent aussi accepter la proposition d'une réunion de plénipotentiaires et d'une intervention commune qui tendraient à rétablir la paix en Orient. La cour d'Autriche remit même à M. de Tatistcheff un mémoire confidentiel qui développait quelques idées sur ces deux derniers points.

Les réponses de la cour de Vienne étant parvenues à Saint-Pétersbourg, l'empereur consentit à ce que des conférences relatives à la pacification du Levant fussent tenues à Vienne entre les représentants des cours alliées, et autorisa M. de Tatistcheff à y prendre part; mais il déclara que la Porte,

invitée à un envoi de plénipotentiaires, devait les déléguer vers S. M. Impériale, et qu'alors les négociations auraient lieu dans ses États à Kamenetz-Podoleky et d'après le principe qui ferait considérer comme exclusivement russes les affaires de Moldavie et de Valachie, et comme européennes les affaires de la Grèce.

Peu de temps après, arrive l'époque fixée pour le congrès de Vérone. Les conditions insérées formellement, en date du 9 novembre 1822, aux protocoles du congrès, embrassaient les affaires de la Grèce, les affaires des principautés et les affaires commerciales. La Russie demandait, quant à la Grèce, que la pacification de ce pays et des îles de l'Archipel fût réglée avec l'intervention des cinq cours, sous leur garantie commune. Quant aux principautés, qu'elles fussent évacuées complétement et immédiatement, et que la nomination des nouveaux hospodars fût notifiée à la cour de Russie d'après l'usage; quant aux affaires commerciales, qu'elles fussent réglées en commun, et que la Porte accordât le libre passage du Bosphore aux vaisseaux de toutes les nations. Ces conditions, dont les cours alliées reconnurent la justice, devaient toutes être exécutées avant que la Russie rétablît ses relations diplomatiques avec la Porte. Les négociations à ouvrir dans ce but furent confiées au vicomte de Strangford. Par les soins de cet ambassadeur, au mois de mai 1823, la nomination des nouveaux

hospodars de Valachie et de Moldavie fut notifiée au ministère impérial par le Reiss-Effendi. Mais après cela, plusieurs mois s'écoulèrent sans que ces négociations offrissent aucun espoir de succès. Pour faciliter la tâche de lord Strangford, la cour de Vienne demanda qu'il fût autorisé à ne demander pour le moment à la Porte que l'exécution complète de celles des conditions insérées au protocole de Vérone qui concernaient la Moldavie, la Valachie et le commerce; qu'alors la Russie, satisfaite sur tous ces articles, pourrait rétablir sa mission à Constantinople, et contribuer ainsi elle-même à rendre la paix au Levant. L'empereur agréa cette proposition.

Les affaires commerciales furent celles qui motivèrent les plus vives instances du vicomte de Strangford. Aussi les bases des arrangements de commerce furent souscrites par la Porte. Ce fut à Tchernowitz, où l'empereur invita l'empereur d'Autriche à une entrevue, que le ministère impérial trouva les dépêches du vicomte de Strangford. L'empereur, pour témoigner sa satisfaction, résolut d'envoyer à Constantinople, pour la gestion des affaires commerciales, le conseiller actuel de Minciaky.

Depuis l'entrevue de Tchernowitz, trois objets fixèrent l'attention du ministère impérial :

1° L'exécution complète des arrangements de commerce convenus en principe avec lord Strangford. M. Minciaky devait la surveiller.

2° L'évacuation complète des principautés, où les choses devaient être remises sur le pied du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

3° Le plan à suivre pour la pacification de l'Orient où la lutte se prolongeait. La Russie ne pouvait admettre la durée indéfinie de cette lutte sans blesser ses intérêts les plus chers; elle ne pouvait, pas plus que le reste de l'Europe, consentir au triomphe d'une révolution, conséquence nécessaire d'une victoire complète des Grecs, ni à l'extermination d'un peuple chrétien, conséquence nécessaire d'une victoire des Turcs.

De ces trois objets, ce fut le dernier qui donna lieu d'abord à des négociations.

La proposition d'établir des conférences à Saint-Pétersbourg, sur les moyens de rendre la paix au Levant, avait été concertée à Léopol par le ministère impérial avec le ministère autrichien. Nous étions convenus avec lui d'inviter les cours de Paris, de Londres et de Berlin : 1° à munir leurs représentants respectifs auprès de la Russie des pouvoirs et des instructions nécessaires; 2° à recommander

à leurs envoyés à Constantinople de suivre les avis qui leur seraient adressés de Saint-Pétersbourg par leurs collègues; 3° d'émettre leur opinion sur les mesures qui pourraient conduire avec le plus de certitude à la solution de cette question difficile. De notre part, nous annoncions la communication prochaine de quelques avis sur ce sujet.

La France et la Prusse consentirent à l'établissement des conférences. L'Angleterre n'accueillit pas aussi favorablement nos propositions. La politique de M. Canning différait de celle du marquis de Londonderry à l'égard des Grecs. Ayant acquis par différents moyens une grande influence en Grèce, il était peu disposé à la partager avec d'autres États. D'autre part, l'Angleterre avait un puissant intérêt à continuer de prévenir une rupture définitive entre la Russie et la Porte. M. Canning, craignant également de rejeter nos propositions, et de leur donner suite, finit par déclarer au mois de décembre 1823, que l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique pourrait assister aux conférences, mais avec ordre *de prendre ad referendum* toutes les ouvertures qui y seraient faites, tous les projets qui y seraient développés.

Cependant l'empereur, ayant annoncé à ses alliés qu'il leur communiquerait ses aperçus concernant la pacification de la Grèce, leur tint parole, et dès

les premiers jours de janvier 1824, un mémoire sur cette matière fut rédigé. Le cabinet de Russie conçut l'idée d'instituer en Grèce trois principautés qui jouiraient d'une parfaite indépendance intérieure, qui seraient administrées d'après leurs lois particulières, sans que la Porte pût jamais s'ingérer dans leur gouvernement, mais qui lui payeraient un tribut annuel et qui se trouveraient unies à l'empire ottoman, comme les principautés de Valachie et de Moldavie, et par les mêmes liens politiques. Les îles de l'Archipel devaient être soumises à un régime municipal également indépendant, être assurées, ainsi que les principautés de terre ferme, d'une liberté commerciale sans entrave, et avoir à cet effet leur pavillon. Le cabinet russe ajoutait que peut-être quelques forteresses devraient rester au pouvoir des troupes ottomanes dans les principautés grecques.

Ce mémoire, accompagné d'une dépêche explicative, fut approuvé dans toutes ses parties par le ministère français et par le ministère prussien. Le ministère autrichien y donna pareillement une approbation préalable énoncée en termes généraux, mais il se réserva de l'examiner plus tard en détail. Quant au cabinet de Londres, le mémoire produisit sur lui une forte impression. Après beaucoup d'hésitation, ce ne fut que le 29 mai 1824 que M. Canning informa le comte de Lieven, que sir Charles Bagot serait autorisé à intervenir dans les confé-

rences de Saint-Pétersbourg, *dès que la Russie aurait nommé son nouveau ministre à Constantinople.*

De tels résultats étaient sans doute loin de répondre aux espérances de Sa Majesté Impériale. Mais sir Charles Bagot ayant depuis consenti à assister aux conférences, Sa Majesté Impériale ordonna de les ouvrir le 5 juin 1824. Les quatre plénipotentiaires consignèrent au protocole une approbation de notre mémoire. Mais, à la seconde conférence, il fut constaté qu'aucun d'eux ne pouvait procéder à des mesures d'exécution. L'empereur fut donc obligé de suspendre les délibérations, et le ministère russe adressa aux cours alliées des représentations pressantes sur la nécessité d'adopter une marche plus décidée. De son côté, le cabinet de Londres avait blâmé sir Charles Bagot d'avoir assisté aux conférences tenues à Saint-Pétersbourg. Cependant, bientôt après, M. Canning informa le comte Lieven que M. Stratford-Canning, nommé ambassadeur d'Angleterre près la Porte Ottomane, à la place du vicomte de Strangford, serait envoyé à Saint-Pétersbourg, y participerait aux conférences et se rendrait ensuite à Constantinople.

Dans l'intervalle que remplirent les discussions dont nous venons de tracer le tableau, les négociations avaient continué avec la Porte, tant pour l'exécution des arrangements de commerce, que pour le rétablissement du *statu quo* légal en Vala-

chie et en Moldavie. Les premiers ne faisaient pas de progrès, mais les négociations qui avaient pour objet la Valachie et la Moldavie semblaient présenter des résultats plus satisfaisants. Le vicomte de Strangford annonça au ministère impérial que la Porte venait de consentir à l'évacuation de ces provinces, et que les troupes turques avaient commencé leur mouvement de retraite. En conséquence, l'empereur nomma M. de Ribeaupierre au poste d'envoyé extraordinaire à Constantinople, et en attendant, M. de Minciaky eut ordre de déployer auprès de la Porte le caractère de chargé d'affaires de Russie.

De tout temps il avait existé en Valachie et en Moldavie une troupe peu nombreuse de musulmans, connue sous le nom de Beschlis et chargée uniquement de maintenir la police parmi les Turcs qui se rendaient dans les principautés pour affaires commerciales. M. de Minciaky, conformément à ses instructions, réclama sans délai contre la présence des troupes et des commandants turcs que la Porte, comme nous l'avions appréhendé, laissait dans les principautés sous le nom de Beschlis et de Bach-Beschlis-Agas. Il exigea, sous ce rapport comme sous tous les autres, le rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

Le Reiss-Effendi répondit que la Porte ne s'était jamais engagée envers l'ambassadeur d'Angleterre

à rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles; que cet ambassadeur et les ministres des autres cours alliées avaient eu connaissance entière des mesures que la Porte s'était décidée à prendre; que tous en avaient été satisfaits et les avaient approuvées complétement; que M. de Minciaky les avait approuvées lui-même, puisqu'il avait remis sa lettre de créance, qu'ainsi toute réclamation ultérieure à cet égard serait inutile; que la cour de Russie ne recevrait jamais d'autre réponse.

Un autre changement non moins subit avait, à la même époque, trompé les justes espérances de l'empereur.

Une partie du mémoire russe, du 9 janvier 1824, avait été publiée d'abord par quelques feuilles allemandes, ensuite par tous les journaux de France et d'Angleterre. Cette publication présentait sous le plus faux jour les intentions de Sa Majesté Impériale, et avait motivé, de la part des autorités grecques de Naples, de Romanie, une protestation adressée au gouvernement anglais contre toute intervention étrangère, — et une demande de secours directs de la part de l'Angleterre. — Se fondant sur cette protestation, le cabinet de Londres avait déclaré qu'il ne pouvait plus prendre part aux conférences de Saint-Pétersbourg. M. Stratford-Canning ne devait, d'après cela, se rendre auprès de l'empereur que pour terminer entre les deux

États quelques discussions touchant la côte nord-ouest de l'Amérique.

L'empereur avait répondu avec force, et déclaré qu'après de tels changements, toute délibération ultérieure entre la Russie et la Grande-Bretagne sur les affaires d'Orient était définitivement fermée. En même temps, Sa Majesté Impériale pressa les grandes cours continentales d'ouvrir les conférences sans l'Angleterre.

Le premier accueil que reçut cette proposition sembla répondre partout à la légitime attente de Sa Majesté Impériale.

En février 1825, s'ouvrirent à Saint-Pétersbourg les délibérations entre les cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, au moment même où M. Stratford-Canning arrivait dans cette capitale (1). L'empereur fit communiquer aux trois représentants un aperçu qui exposait à la fois la

(1) La mission de M. Stratford-Canning donna lieu à quelques explications indirectes entre la Russie et l'Angleterre sur les affaires de la Grèce. A son retour en Angleterre, passant par Varsovie au mois de mai 1825, M. Stratford-Canning insinua confidentiellement que les vues du cabinet de Londres pourraient se rapprocher des nôtres. Ce fut alors que le comte de Lieven reçut l'autorisation de sonder à cet égard les dispositions du gouvernement et du principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, et de faire comprendre que l'empereur ne fermait point les voies au rapprochement qu'on nous faisait espérer.

nécessité d'agir avec promptitude et les mesures dont l'adoption pourrait satisfaire à cette nécessité. Sa Majesté Impériale invitait ses alliés à faire une démarche collective auprès de la Porte et en Grèce, et à proposer aux deux parties un armistice de quatre mois, pendant lequel une négociation aurait lieu, dans le but d'amener le rétablissement d'une paix solide, dont la base serait un arrangement qui conserverait aux Turcs la suzeraineté sur la Grèce, et aux Grecs, moyennant un tribut annuel, la jouissance paisible de la liberté de leur culte et des franchises commerciales et administratives.

Les réponses que nous reçûmes affectèrent profondément l'empereur Alexandre. Nos ouvertures, en effet, furent rejetées. Quelques nuances moins défavorables signalèrent le langage de MM. de Laferronaye et de Küster, mais sur tous les points fondamentaux leurs avis et celui du plénipotentiaire autrichien ne cessèrent d'être les mêmes. Tous trois ne regardèrent pas l'armistice comme une condition *sine quâ non;* tous trois se refusèrent à l'adoption d'une mesure coercitive ou comminatoire quelconque envers la Porte; tous trois ne consentirent à l'envoi d'envoyés diplomatiques en Grèce que pour les charger vaguement d'y préparer les esprits, sans les autoriser à faire aux Grecs aucune proposition, aucune promesse. Au lieu d'un armistice, les plénipotentiaires alliés avaient énoncé l'idée de demander à la Porte qu'elle admît en principe

l'intervention des cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, dans les affaires de la Grèce. Sa Majesté Impériale jugea plus opportun de faire simplement décider qu'on préviendrait la Porte de la position précaire où elle se trouvait à l'égard de la Russie, si elle rejetait les vœux qui allaient lui être communiqués. Des instructions analogues furent dressées pour M. de Minciaky et pour les autres représentants des cours alliées à Constantinople.

Ce fut à Paris que le chancelier d'Autriche (s'y étant rendu à cause du danger qu'avait couru son épouse) eut connaissance de ces discussions et de l'aperçu par lequel nous avions ouvert les délibérations de Saint-Pétersbourg. Le langage qu'il tint ne fut pas conforme à l'attente de l'empereur. Il s'efforça de représenter au ministère français nos propositions comme devant conduire à la guerre par des voies détournées, et alla jusqu'à dire qu'on devait sans doute s'occuper de la question orientale, mais qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour justifier l'anxiété témoignée par l'empereur de Russie.

Les négociations de Saint-Pétersbourg et le langage du chancelier d'Autriche à Paris avaient montré qu'on s'efforçait de nous entraîner dans une négociation sans terme, qu'on espérait amener peu à peu l'empereur à renoncer entièrement aux opi-

nions qu'il avait émises sur les affaires de la Grèce, et à charger en quelque sorte les événements seuls de résoudre ce problème. Nous avions trouvé les plénipotentiaires alliés dépourvus du pouvoir d'adhérer à aucune idée qui eût impliqué celle d'une mesure coercitive. Nous avions vu représenter comme marque d'ambition et d'arrière-pensées, comme désir secret de guerre et de conquête, toutes les propositions de Sa Majesté Impériale, qui, dirigées vers la pacification du Levant, tendaient à produire un effet décisif et à préserver la Russie d'une perte totale de l'influence et du respect que des transactions glorieuses lui avaient assurés dans ces contrées depuis un demi-siècle.

Des intentions semblables de la part de nos alliés exigeaient de la nôtre une explication catégorique.

L'empereur ordonna à son cabinet d'adresser une dépêche à ses ambassadeurs et ministres près les cours de Vienne, de Paris et de Berlin. Dans cette dépêche, après avoir présenté un résumé succinct des discussions qui avaient eu lieu aux conférences de Saint-Pétersbourg, on démontrait que la continuation de la lutte en Orient devait forcément amener les conséquences les plus funestes au repos des peuples et à l'honneur de ses monarques; qu'en effet cette lutte devait nécessairement se terminer ou par le triomphe de l'insurrection, ou par l'extermination totale des chrétiens, ce qui serait une

autre victoire pour les révolutionnaires, par les sentiments d'indignation et de douleur qu'elle exciterait à si juste titre, et surtout par le faux jour et la déconsidération qu'elle jetterait sur la politique des puissances qui n'auraient rien fait pour le prévenir; que la Russie y perdrait en outre les plus utiles intermédiaires du commerce de ses provinces méridionales; que sous les auspices d'un succès complet contre la Grèce, des rapports satisfaisants entre la Russie et les Turcs seraient impossibles.

Il était par conséquent urgent de mettre un terme à cette guerre, et urgent dès-lors de convenir que, pour la faire cesser, les alliés emploieraient ensemble même des moyens coercitifs, si des moyens coercitifs seuls pouvaient être efficaces. — De même, il y avait une nécessité absolue d'un armistice, comme condition préalable de toute négociation relative à la pacification de la Grèce.

L'empereur faisait réfuter les accusations élevées contre la Russie. Elle n'avait pas besoin de prétexte pour une guerre; car l'inexécution des engagements pris par les Turcs relativement aux principautés lui en offrait les motifs les plus légitimes. Elle ne demandait pas un accroissement d'influence en Orient, car cette influence, elle l'avait exercée sans partage depuis l'année 1774 jusqu'à l'année 1821.

A la fin, l'empereur faisait déclarer que si, malgré tant de considérations décisives, les cours alliées persévéraient dans les principes qu'elles avaient manifestés aux conférences de Saint-Pétersbourg, il jugerait inutile la reprise de ces conférences, et serait désormais obligé de n'avoir égard qu'aux droits et aux intérêts de son empire.

Les représentants de Sa Majesté Impériale avaient ordre de communiquer cette dépêche aux cabinets d'Autriche, de France et de Prusse; et dans le cas où elle produirait l'effet désiré, ils devaient y ajouter une série de propositions, dont l'acceptation immédiate pouvait seule garantir à des conférences nouvelles une issue satisfaisante. Ces propositions, au nombre de sept, étaient relatives au mode de l'intervention, aux frontières de la Grèce sur terre ferme, et aux îles qui devaient en faire partie, à la Servie, enfin au replacement des choses en Valachie et en Moldavie sur le pied où elles étaient avant les troubles de 1821.

Les réponses à cette dépêche se trouvèrent réunies sous les yeux de Sa Majesté Impériale au mois de juillet 1825. Mais elles ne lui présentèrent que de nouveaux motifs de regrets et de peine.

Pour la quatrième fois dans les négociations entamées depuis 1821, la cour de Berlin *seule* lui

témoignait des dispositions auxquelles elle était en droit de s'attendre. Quant au cabinet autrichien, il avait déclaré qu'il croyait la reprise des conférences nécessaire, mais sans adhérer à aucune de nos ouvertures, sans admettre dans aucune hypothèse la possibilité de l'emploi des moyens coercitifs, et sans dissimuler que, dans des délibérations nouvelles, il ne changerait ni de langage ni de politique. Les réponses du cabinet français, quoique moins positives dans les formes, ne différaient pas pour le fond. D'autre part, à Constantinople, les démarches confidentielles touchant les affaires de la Grèce s'étaient accomplies, et la Porte avait articulé un refus péremptoire de jamais admettre dans cette question aucune intervention étrangère.

La situation de la Russie devenait donc de jour en jour plus grave. L'empereur voyait, quant à la Valachie, à la Moldavie et à la Servie, ses droits méconnus, ses traités violés; quant à la pacification de la Grèce, ses alliés occupés à ne pas la laisser sortir du cercle des plus vaines négociations, les intérêts de la Russie lésés, et la légitime influence qu'elle avait exercée en Orient depuis le traité de Kaynardgi essentiellement compromise. En effet, à dater de l'année 1823, toutes les autres grandes puissances jouaient un rôle plus ou moins actif dans les affaires de la Grèce. Nous avons déjà signalé l'ascendant qu'y avaient acquis l'or et les agents de l'Angleterre. La France y formait, de son côté,

des relations par le canal de ses comités philhelléniques. L'Autriche ne cachait plus les secours qu'elle assurait aux Turcs. La Russie seule était restée étrangère à cette lutte.

Les déterminations que prit alors Sa Majesté Impériale furent consignées dans une dépêche adressée à ses ambassadeurs et ministres près les cours d'Autriche, de France et de Prusse, le 6 août 1825. Il y était dit : « La dignité de la Russie, ses intérêts, » et, nous osons le dire, ceux de l'Europe, nous » faisaient une loi de prouver à nos alliés qu'ils » avaient mal jugé notre position, peu apprécié la » réalité de nos sacrifices, et visé à des résultats » auxquels nous ne pourrions consentir. » Après avoir motivé cette opinion, l'empereur invitait ses représentants à garder désormais le silence sur les affaires orientales, et si les cabinets alliés demandaient les raisons de ce silence, Sa Majesté leur ordonnait de récapituler nos propositions et leurs réponses, et de déclarer, que « désormais les » délibérations ultérieures avec eux n'auraient au- » cun but; qu'en conséquence, l'empereur ne sau- » rait les poursuivre, et qu'il ne pourrait dorénavant » se diriger dans les affaires d'Orient que d'après » les droits et les intérêts de son empire. » Cette déclaration faite, les représentants de l'empereur devaient « reprendre une attitude réservée envers » les cours alliées et éviter toute discussion, soit » sur la question orientale elle-même, soit sur la

» nature, les suites ou les motifs de la détermination
» dont ils auraient été les organes. »

Des instructions décisives furent pareillement expédiées à M. de Minciaky. L'empereur le chargea de demander au Reiss-Effendi une conférence à protocole, de lui répéter pour la dernière fois tous nos griefs, de lui remettre une protestation formelle, si la Porte renouvelait ses refus; de lui déclarer alors qu'elle eût à peser toutes les conséquences d'un tel acte; de prendre ensuite une attitude silencieuse et de borner ses fonctions à l'expédition des affaires commerciales. M. de Minciaky devait aussi s'abstenir désormais de toute discussion sur la question grecque avec les représentants des cours alliées à Constantinople.

De tels ordres nécessitaient l'examen du système qu'il conviendrait à la Russie d'adopter dans la situation nouvelle où elle allait se trouver. L'empereur voulut connaître à cet égard le jugement de ceux de ses ambassadeurs qu'il honorait d'une juste confiance. Il invita MM. d'Alopeus, de Tatistcheff, Pozzo di Borgo et de Lieven à émettre leur opinion avec franchise sur la nature de l'accord qui semblait s'être formé entre nos alliés pour paralyser nos vues dans les affaires d'Orient; sur le degré de force que pourrait acquérir cette opposition; sur les moyens de déconcerter ce système, et sur les

mesures les plus propres à assurer les droits, les intérêts et la dignité de l'empire.

Pendant que l'empereur arrêtait les résolutions dont nous venons d'offrir le tableau, une partie de ses pressentiments s'accomplissaient déjà dans la Morée. Les Égyptiens victorieux la parcouraient presque sans obstacle. Les chefs grecs, dans la situation désespérée où ils se trouvaient, avaient pris le parti de recourir à l'Angleterre, de lui demander sa protection exclusive, et de lui offrir même la souveraineté de la Grèce et des îles de l'Archipel qui avaient secoué le joug de la Porte Ottomane. Mais nous ne tardâmes point à être informés, ainsi qu'il avait été facile de le prévoir, que le gouvernement anglais avait rejeté l'offre des Grecs.

Cependant leur demande, combinée avec le silence de la Russie sur les affaires orientales, excita une vive inquiétude dans le cabinet de Vienne, qui nous proposa de faire auprès de la Porte une nouvelle démarche collective pour l'inviter à admettre l'intervention des cours continentales dans ses différends avec les Grecs. L'empereur envoya de Taganrog au ministère impérial l'ordre de décliner cette proposition et d'engager M. Tatistcheff à ne point s'écarter des instructions qui lui avaient prescrit de garder un silence absolu sur les affaires d'Orient.

Bientôt, au moment même où l'empereur Alexandre passait dans une autre vie, nous reçûmes les dépêches par lesquelles les ambassadeurs et ministres de l'empereur exposaient les opinions qu'ils avaient été invités à émettre sur l'union que nous avions cru remarquer entre les grandes cours continentales pour neutraliser les intentions de Sa Majesté Impériale relatives à la pacification du Levant (1).

Le comte d'Alopeus nous transmet des assurances positives, qui ne laissent point de doutes, touchant les dispositions favorables sur lesquelles la Russie peut compter de la part de la Prusse, quel que soit le cours ultérieur des événements.

Ces opinions si unanimes des ambassadeurs et ministres de Sa Majesté Impériale furent justifiées presque au moment où elles venaient d'être émises.

La France se hâta d'envoyer à son poste le comte de Laferronaye qui, dès son arrivée, croyant pouvoir compter sur le concours actif de l'Angleterre et de l'Autriche, mit en avant l'idée d'une nouvelle démarche collective à Constantinople, par laquelle

(1) Les dépêches de M. Pozzo di Borgo, de M. de Lieven et de M. de Tatistcheff, étant publiées en entier, pages 4, 48, 57, nous en omettons ici le résumé.

les cinq cours alliées annonceraient à la Porte-Ottomane qu'elles regardaient comme terminée la guerre entre les Grecs et les Turcs; qu'une intervention européenne dans cette querelle funeste était indispensable, et que, si la Porte ne l'agréait, elle aurait à redouter toutes les conséquences de sa position à l'égard de la Russie. Il semblait essentiel de ne pas provoquer, en se refusant à toute ouverture de la part des cours alliées, cette union même dont l'établissement avait été appréhendé, et de ne pas nous exposer à des complications dangereuses si les circonstances forçaient l'empereur de donner à ses déterminations un nouveau caractère d'énergie. Néanmoins le ministre impérial ne discuta pas la proposition du comte de Laferronaye, et ne se prêta, sur son désir, qu'à la placer sous les yeux de l'empereur.

A la même époque, les dépêches du comte de Lieven nous informaient des dispositions de plus en plus sérieuses du ministère anglais à un rapprochement avec la Russie. M. Canning déclara que la première condition sous laquelle l'Angleterre négocierait avec la Russie sur la question grecque consisterait à négocier avec la Russie seule. Mais il montra d'autre part une volonté prononcée d'entrer avec le comte de Lieven en pourparlers qui pussent avoir des suites décisives. Les derniers rapports de cet ambassadeur, les confidences que lui a faites M. Canning, l'envoi du duc de Wellington à

Saint-Pétersbourg, sont autant de témoignages qui font connaître à cet égard les vraies dispositions du cabinet de Saint-James.

Celles du cabinet de Vienne sont les seules qui, jusqu'à présent, n'aient pas changé en apparence. Cependant, dès le mois de septembre 1825, le cabinet de Vienne essaya d'ajuster par un dernier effort les différends qui subsistaient entre la Russie et la Porte relativement aux principautés, et d'enlever ainsi à Sa Majesté Impériale le motif immédiat d'une guerre que dès le principe il avait redoutée. Les instructions qu'il fit parvenir sur ce sujet à l'internonce arrivèrent à Constantinople presque en même temps que celles que nous adressâmes à M. Minciaky, et dont nous avons parlé plus haut. D'après les communications qui nous ont été faites par le comte de Lebzeltern, le baron d'Ottenfels avait ordre d'engager la Porte à satisfaire la Russie dans tout ce qui avait rapport aux provinces du Danube, d'ajouter même qu'un refus serait considéré par la cour de Vienne comme une offense directe, et qu'il identifierait sa cause à celle de la Russie. Bientôt M. d'Ottenfels annonça, tant au chargé d'affaires de l'empereur à Constantinople qu'au comte de Lebzeltern à Saint-Pétersbourg, que ses réclamations avaient été couronnées d'un plein succès, et que la Porte avait promis de remplacer en Valachie et en Moldavie les *Basch-beschlis-agas actuels* par des officiers d'un rang inférieur,

et en général d'y rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

Comme il n'était question ni de la retraite des troupes ottomanes qui restaient dans les principautés sous le nom de *Beschlis*, ni de l'autorité dont seraient revêtus leurs nouveaux chefs, M. de Minciaky, voulant constater lui-même les vraies dispositions de la Porte, exécuta ses instructions et sollicita la conférence qu'il avait été chargé de demander au Reiss-Effendi. Il demeura prouvé que la Porte soutenait n'avoir promis au baron d'Ottenfels que de remplacer les basch-beschlis-agas actuels par des officiers d'un rang moins élevé, n'y avoir ajouté nul engagement relatif au rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821, et n'être tenue d'accueillir aucune réclamation à ce sujet. Vainement aussi M. de Minciaky travailla dans cette conférence à améliorer les dispositions de la Porte envers les Serviens.

Une aussi aveugle obstination ne laissait pas d'alternative à M. de Minciaky. Il se vit obligé de remettre au Reiss-Effendi, en exécution des ordres de l'empereur, une déclaration formelle qui rappelait la conduite de la Russie envers la Porte depuis l'année 1821 ; énumérait les motifs de plainte que celle de la Porte continuait de donner à Sa Majesté Impériale ; protestait contre toutes les déterminations que le gouvernement ottoman an-

nonçait vouloir maintenir à l'égard de la Moldavie, de la Valachie et de la Servie, et l'avertissait de n'attribuer qu'à lui-même les conséquences nécessaires d'une aussi déplorable politique (1).

Cet acte est le dernier de nos rapports diplomatiques avec le Divan depuis l'année 1824.

(1) Voyez l'annexe B.

ANNEXES.

A.

EXTRAIT

DE DEUX ANNEXES.

Le traité de paix de Bucharest, conclu sous des auspices défavorables à la Russie, avait embrassé dans l'ensemble de ses stipulations patentes et secrètes tous les rapports entre la cour impériale et la Porte Ottomane; la réunion de ces articles obligatoires devait former la base de l'état de paix et de son voisinage entre les deux puissances.

Cependant la Porte, mettant à profit les circonstances du moment, rejeta les articles secrets, et obtint de cette manière tous les avantages que lui assure l'article VI surtout, sans acquiescer aux modifications qu'y apportait l'article séparé. C'est ainsi qu'elle s'écarta du sens général des transac-

tions de Bucharest et fut la cause première des discussions qui subsistent jusqu'à ce jour.

Son refus de ratifier les clauses séparées mit la Russie dans l'impossibilité d'effectuer la remise du littoral asiatique. Les griefs de la cour impériale, à la charge de la Turquie, étaient en bien plus grand nombre. Ils embrassaient à la fois la sûreté des sujets de Sa Majesté, les intérêts de notre commerce et les droits de la Russie à la protection des chrétiens soumis à la Porte. Des fortifications avaient été élevées sur les îles du Danube, vis-à-vis d'Ismael. Les brigandages des peuplades asiatiques et le trafic d'esclaves étaient tolérés et encouragés par les commandants turcs. Les stipulations en faveur de la Servie demeuraient sans effet. La promesse de respecter les priviléges de la Moldavie et la Valachie avait été ouvertement enfreinte. La libre navigation du pavillon russe dans les mers du Levant et le commerce étaient entravés; nos bâtiments se trouvaient exposés aux pirateries des Barbaresques. Enfin, la Porte n'avait satisfait à aucune des réclamations particulières anciennes et récentes, malgré l'article X du traité.

Les guerres de 1813 à 1815 avaient empêché l'empereur de vouer son attention à ces intérêts. De retour dans ses États, il résolut, en 1816, de reconstruire sur des bases solides le système de

la Russie dans l'Orient, et fit choix du baron de Strogonoff pour remplir ses vues. Les instructions dont ce ministre fut muni eurent pour base les sentiments les plus pacifiques envers le gouvernement turc. La Russie, forte de ses seuls droits et s'astreignant sévèrement à la teneur du traité de Bucharest, déclara ne vouloir que ce qui est fondé en justice, ne soutenir que ce qui est d'un intérêt réciproque pour les deux empires. Le baron de Strogonoff fut chargé de discuter les griefs réciproques dans des vues conciliatoires, de manière que les arrangements qui en résulteraient pussent porter en eux-mêmes la garantie la plus rassurante de leur maintien inviolable pour l'avenir, but qui serait manqué complétement, si l'empereur admettait une délimitation incompatible avec la solidité des rapports qu'on veut établir, ou abandonnait aux vengeances musulmanes et aux spéculations européennes le sort et les intérêts des chrétiens, sujets ottomans. Les objets de la négociation collective avaient été ainsi classés : Délimitation sur le Danube ; enlèvement des sujets russes et trafic d'esclaves (en y rattachant le grief de la Porte concernant le littoral asiatique); affaires de la Servie; affaires des principautés; entraves au commerce et pirateries des Barbaresques; réclamations particulières. En même temps le baron de Strogonoff fut instruit de la teneur des arrangements qui, en derniers résultats, seraient le plus conformes aux vœux de Sa Majesté.

Les difficultés que le ministre de Sa Majesté eut à combattre furent immenses; elles naissaient de la nature même de plusieurs objets en discussion, du caractère personnel du sultan, de la mauvaise volonté du gouvernement turc à notre égard, surtout de la funeste persuasion (où l'entretenaient ses conseillers étrangers) que la Russie ne pouvait point lui faire la guerre.

Aussi de toutes les questions qui faisaient le sujet des négociations du baron Strogonoff, la seule décidée définitivement fut celle de la délimitation sur le Danube. Quant aux autres questions, jusqu'à l'année 1821, elles demeurèrent en suspens, ou ne furent décidées qu'en partie et en principe.

B.

PROTESTATION

REMISE AU PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE

DU $\frac{1}{13}$ OCTOBRE 1825.

Depuis l'époque fatale où des événements à jamais déplorables forcèrent la cour impériale de Russie d'interrompre ses relations d'amitié avec le gouvernement ottoman, elle n'a opposé à l'infrac-

tion de ses traités et à la violation de ses droits, que le calme de la raison et une générosité peut-être sans exemple.

Toujours également disposée à prêter la main à un rapprochement sincère, elle a donné des preuves éclatantes de ses sentiments pacifiques, toutes les fois que la Porte a manifesté des intentions analogues.

Tant de modération et de longanimité aurait dû imprimer à la marche de la politique du Divan cet esprit de conciliation et ce respect pour des droits acquis, dont la Russie avait fait elle-même la base de sa politique. Forte de la justice de ses réclamations et connaissant les embarras où se trouve placé l'empire ottoman, elle ne voulut point les augmenter en insistant trop vivement sur la réparation de tant de griefs qu'elle avait à articuler, et, profitant des premiers progrès qu'avait faits l'œuvre de la conciliation, elle se borna à *exiger l'évacuation des principautés de Valachie et de Moldavie par les troupes ottomanes, et le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans ces provinces, tel qu'il avait existé au commencement de* 1821. Elle y ajouta l'assurance positive qu'aussitôt que cette condition serait remplie, elle rétablirait ses anciennes relations diplomatiques avec l'empire ottoman. Elle donnait ainsi des preuves d'une bienveillance sans bornes.

On était fondé à en espérer le succès et à voir accueillir la demande de la Russie avec sincérité et bonne foi. Elle était juste et légitime, elle était commandée par des devoirs sacrés et des droits positifs; le gouvernement ottoman ne se pouvait soustraire à l'obligation qu'il avait de l'accueillir, et en effet il reconnut cette obligation en principe dans une conférence qui eut lieu le 27 avril 1824 avec l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique, et en promit formellement l'exécution le 29 juin de la même année.

C'est sur la foi d'engagements si solennellement contractés que le chargé d'affaires de Russie remit sa lettre de créance; elle était fondée sur ces engagements, et leur exécution complète était la condition *sine quâ non* du rétablissement des relations entre les deux empires.

Il était donc permis de s'abandonner à l'espoir que la Porte s'empresserait de les remplir dans toute leur teneur, et de rasseoir ainsi sur des bases durables ses nouveaux rapports avec la Russie. Cependant il ne fut reconnu que trop tôt que ces promesses, d'abord éludées par des délais, étaient révoquées et dénaturées par quelques concessions matérielles sur le nombre des troupes. Le chargé d'affaires pouvait au moins se flatter que sa démarche, qui faisait voir jusqu'à quel point était

conciliante la politique de sa cour, serait appréciée par la Porte et amènerait à la fin l'accomplissement des engagements contractés officiellement avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi; les principautés sont encore, dans ce moment, occupées militairement, et les chefs des troupes y exercent une influence qui est incompatible avec les priviléges des Valaques et des Moldaves.

Un tel état de choses, un tel mépris de toutes les obligations n'a pu que donner lieu aux plus justes comme aux plus vives réclamations. Après des délais sans exemple qui n'ont eu d'autre résultat que d'amener la déclaration qui vient d'être faite, que tout est rétabli comme autrefois, que les troupes qui se trouvent dans les principautés ne sont que de simples beschlis et qu'elles y sont nécessaires pour la sûreté du pays, enfin que les commandants militaires actuels sont remplacés par des officiers d'un rang inférieur, c'est-à-dire que le même régime sera maintenu sous un autre individu et par l'influence de la Porte, qui lui donnera l'investiture,

Un changement aussi évidemment illusoire, aussi peu d'accord avec les stipulations et qui ne concerne qu'une seule partie de ses réclamations, ne saurait satisfaire la cour impériale de Russie.

Elle a prouvé à maintes reprises que s'il a existé de tout temps en Valachie et en Moldavie une garde musulmane, sous le nom de *Beschlis*, chargée de maintenir la police parmi les Turcs qui se rendaient dans les principautés pour des affaires commerciales, cette troupe n'était composée que de mercenaires au choix et à la solde des hospodars; que les chefs, qui étaient à la nomination des princes, ne dépendaient que d'eux, ne jouissaient d'aucune influence, même d'aucune considération, n'étaient point installés par des firmans de Sa Hautesse, n'étaient, par conséquent, jamais regardés comme fonctionnaires de la Porte, ne correspondaient point avec elle, ne recevaient point ses ordres ni ceux de pachas voisins; qu'ils n'exécutaient que ceux des princes; qu'ils pouvaient être destitués par eux à volonté, et enfin qu'ils ne commandaient pas des troupes ottomanes, mais de simples beschlis.

Qu'aujourd'hui, au contraire, les basch-beschlis sont nommés par la Porte et institués par des firmans, ne dépendent que d'elle; qu'ils commandent, non pas quelques musulmans soldés par eux, sur l'autorisation des princes, mais de véritables troupes ottomanes, dont le nombre est hors de toute proportion avec celui des anciens beschlis; que bien loin d'être dans la dépendance et sous les ordres des hospodars, ce sont ces chefs militaires qui exer-

cent, de l'aveu même de la Porte, sur leur conduite et sur leur administration, l'influence la plus pernicieuse, et sont investis d'un pouvoir discrétionnaire, ainsi qu'il n'y en a que trop d'exemples.

Les mêmes motifs de réclamation subsistent donc encore aujourd'hui dans toute leur force.

Des troupes ottomanes occupent les deux principautés de Valachie et de Moldavie.

Leur présence est fatale et onéreuse; elle cause la ruine du pays.

Elle est une infraction manifeste des priviléges de ces provinces et des traités qui les ont garantis.

Elle est une violation des engagements contractés par la Porte vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre, par lesquels les ministres ottomans avaient officiellement promis que *les troupes seraient retirées, qu'il n'y aurait dans les principautés à l'avenir que de simples beschlis, et que l'ancien* statu quo *serait rétabli.*

Ainsi, lorsque la cour impériale de Russie exige que les principautés soient remises, *sous tous les rapports, dans la même condition où elles étaient antérieurement aux troubles de* 1821, *que le mode de nomination, les attributions et l'autorité des basch-beschlis-*

agas, ainsi que le nombre et les fonctions des beschlis soient absolument tels qu'ils étaient avant cette époque: en un mot, que l'état des choses voulu par les traités soit parfaitement rétabli dans ces provinces, elle ne fait qu'user des droits que lui assurent les traités et les déclarations récentes de la Porte.

Elle n'a donc demandé qu'une chose juste et légitime; elle la demande encore.

Tout ce qu'il était possible de faire pour engager la Sublime Porte, par des ouvertures franches et amicales, par le langage le plus bienveillant, à reconnaître ses obligations et l'évidence des droits de la Russie, a été tenté sans réserve par la cour impériale de Russie. Les négociations se sont terminées sans succès, mais d'une part elles ont mis dans tout leur jour la longanimité de Sa Majesté Impériale et la pureté et la droiture de ses intentions généreuses, de l'autre elles ont constaté solennellement la marche suivie jusqu'à ce jour par la Porte, ses réponses toujours évasives et illusoires et un système attentatoire aux traités les plus positifs.

Sa conduite depuis cinq ans n'a offert que trop de preuves de cette disposition, elle y persévère.

Ainsi, n'ayant point reçu de la Sublime Porte de réponse telle que les demandes de la Russie la récla-

maient, il ne reste plus au chargé d'affaires de Russie que de remplir un triste et pénible devoir: celui de protester formellement contre les conséquences qui pourraient être tirées de la conduite de la Porte, en déclarant:

Que la cour impériale, pénétrée de ce qu'elle doit à la conservation de ses droits et à la protection qui lui est dévolue sur les Valaques et les Moldaves, lesquels, par une longue suite de malheurs, ont par là même acquis de nouveaux titres à sa sollicitude, ne se désistera jamais d'une demande de la justice de laquelle elle est convaincue;

Qu'elle n'adhérera à aucun acte ou innovation quelconque que la Porte aurait fait ou ferait à l'avenir, contraire aux prérogatives des provinces et des traités qui les ont confirmées, et ensuite des événements qui ont contraint la Russie d'abandonner provisoirement l'exercice de sa protection et de sa surveillance tutélaire;

Qu'elle se réserve à cet effet d'employer tous les moyens qu'elle estimerait convenables pour assurer l'inviolabilité de ses droits;

Qu'elle invite la Porte, pour la dernière fois, à faire de sérieuses réflexions sur les suites de la politique qu'elle adopte envers la Russie.

DÉPÊCHE

DE M. DE MANCIAKY,

EN DATE DE CONSTANTINOPLE LE $\frac{30 \text{ mars}}{11 \text{ avril}}$ 1826.

Griefs de la Turquie. — Les traités sont observés, — les principautés évacuées, — les Serviens satisfaits. — Pourquoi la Russie demande-t-elle à traiter encore? — Plus forte, elle veut la guerre.

Au moment de fermer mes paquets, je viens d'être informé *indirectement* qu'une personne à laquelle le Reis-Effendi témoigne beaucoup de confiance, ayant parlé à ce ministre de la note que j'avais présentée à la Porte, ce dernier a répondu en ces termes :

« La cour de Russie prétend des choses qui sont » *inadmissibles.* Aujourd'hui le Grand Seigneur n'ac- » corde aux puissances européennes, quelles qu'elles » soient, absolument rien au delà des stipulations » établies. *Nous avons jusqu'ici fidèlement observé les* » *traités, mais ce que la Russie demande n'y a aucun* » *rapport.* Le premier point, celui qui concerne » l'évacuation des principautés, a été définitivement

» arrangé, au nom de la cour de Russie, par lord » Strangford, c'est-à-dire qu'on est convenu qu'il » y aura mille hommes en Valachie et cinq cents » en Moldavie. Les princes ne payent rien au delà. » Voilà donc une affaire finie. En second lieu la » cour de Russie demande qu'on traite les Serviens » à peu près comme certaines îles privilégiées de » l'Archipel. Or, dès la conclusion de la paix, *les » Serviens sont traités comme ils doivent l'être*, ils ne » payent qu'un tribut déterminé, et il n'y a qu'une » très petite garnison à Belgrade. *Quel motif a donc » la Russie de se plaindre?* En dernier lieu, pour ce » qui est relatif à l'envoi des plénipotentiaires, nous » ne pouvons concevoir quels sont les points sur » lesquels la Russie veut entamer une négociation. » *Nous n'avons rien à traiter.* Si ces objets regardent » les traités, dans ce cas on pourra s'entendre ici; » si ces points, au contraire, sont en opposition à la » lettre des stipulations, ni la cour de Russie n'a le » droit de les exiger, ni le Grand Seigneur la vo- » lonté d'y accéder. Mais, après tout, la Russie vou- » dra nous faire la guerre; — *ce sera alors un acte » de prépotence* (sic) *de sa part.* — Au reste, nous » répondrons à sa note. »

Quoiqu'il soit certain que le ministre ottoman se soit exprimé dans ce sens, il serait cependant encore trop prématuré de vouloir tirer une conséquence positive sur la nature de la réponse que nous donnera la Porte, vu que rien ne peut encore être dé-

cidé à cet égard ; toutefois je n'ai point voulu laisser ignorer à Votre Excellence le langage que tient le ministre turc dans un moment aussi important.

Il y a eu ces jours-ci un grand conseil à la Porte, et un second doit avoir lieu sous peu de jours.

La tranquillité de la capitale n'a jamais été plus parfaite.

Je suis, etc., etc.

DÉPÊCHE

DU COMTE DE SUCHTELEN,

EN DATE DE STOCKHOLM DU $\frac{13}{25}$ AVRIL 1826.

N° 30.

L'empereur de Russie, à qui l'attitude pacifique de la Suède tient, dans ce moment, à cœur, fait communiquer à Bernadotte des rapports sur Wellington et sur la Turquie. — Le roi de Suède approuve complétement la politique de la Russie. — La réputation de la diplomatie russe et le grand talent de rédaction de ses documents constatés.

Un résumé, fait par ordre du roi, de tous les rapports qui lui étaient parvenus sur lord Wellington et nos relations avec la Turquie, avait été envoyé au baron Palmstjerna, afin de lui faciliter les moyens de mieux apprendre tout ce qui se passait à ce sujet. Votre Excellence voit par là l'importance extrême qu'on attachait à être bien informé, et appréciera elle-même toute l'opportunité de la communication dont je viens de m'acquitter et qui a flatté et satisfait au plus haut point l'amour-propre du roi.

Le comte de Watterstedt, informé par le baron Palmstjerna de ce que m'apportait le courrier de Votre Excellence, a mis le plus grand empressement à me recevoir. Après la lecture des pièces, le comte a remercié de la confiance qu'on témoignait au gouvernement suédois, il s'est complu à rendre justice au grand talent de rédaction de nos documents diplomatiques; mais sur l'ensemble de la communication il a parlé, comme du reste je m'y étais attendu, avec toute la circonspection d'un ministre qui n'a pas encore reçu les ordres de son souverain, ou, pour mieux dire, comme quelqu'un qui sait le prix qu'attache le maître à une occasion qui prête au développement de l'éloquence et de l'inspiration du moment; aussi n'ai-je pas manqué de témoigner au comte, que si le roi avait le moindre désir d'entendre les pièces en question, je serais infiniment heureux et flatté de pouvoir les lire à Sa Majesté. M. de Wetterstedt s'est empressé de m'assurer qu'il était persuadé que le roi me recevrait bientôt et avec plaisir; effectivement, le jour même de ma conférence avec le comte, $\frac{9}{21}$ avril, je reçus un billet de lui pour me prévenir que le roi m'attendait le lendemain, $\frac{10}{22}$, à huit heures du soir.

Le roi me reçut à bras ouverts et me dit qu'il était très curieux d'entendre les documents dont je venais l'entretenir. Sa Majesté a prêté la plus

sérieuse attention à cette lecture qui fut faite alternativement par le comte de Wetterstedt et par moi. Quand elle fut achevée, le roi me dit : « Je » vous engage, général, à écrire au comte de Nes- » selrode que je remercie l'empereur pour cette » communication qui est du plus haut intérêt. Je » suis flatté de la marque de confiance que Sa Ma- » jesté Impériale me donne en ce moment, je sais » l'apprécier, et l'empereur m'a déjà entièrement » captivé par les bienveillantes prévenances qu'il » m'a témoignées dès les premiers moments de son » règne. L'empereur et moi, nous sommes l'un vis- » à-vis de l'autre dans une position réciproquement » satisfaisante; nous avons de très bonnes frontiè- » res, et rien au monde ne saurait troubler la par- » faite harmonie qui subsiste entre nous. Je souhaite » la paix à l'empereur, s'il peut la maintenir en » obtenant l'exécution des engagements formelle- » ment stipulés par les traités; mais si la guerre » devenait inévitable, la cause de l'empereur est » juste et tous mes vœux seront pour le succès de » ses armes. »

Sa Majesté est alors entrée dans une discussion approfondie de nos griefs contre les Turcs, auxquels, selon son expression, on ne peut faire entendre raison qu'à coups de canon. « Je vous ai dit » cela, général, il y a cinq ans, quand vous vîntes » en Norvége me faire connaître les complications » d'alors, qui, depuis, n'ont pas été trop débrouil-

» lées. » C'était là le moment que j'attendais pour dire au roi, qu'à l'époque qu'il venait d'indiquer, il avait embrassé toute cette question avec sa perspicacité ordinaire, et que, si je ne me trompais pas, il avait à cette occasion écrit à l'empereur Alexandre, pour lui faire connaître ses vœux pour nos succès dans une guerre qui paraissait alors imminente. Je crus pouvoir ajouter que, dans ce moment, les mêmes assurances, renouvelées à l'empereur actuel, ne manqueraient pas de produire un bon effet. Le roi me répondit tout de suite : « Oui, » j'ai écrit, comme vous le dites, à l'empereur » Alexandre, et je ne demande pas mieux que d'en » faire autant à présent ; mais je viens d'adresser » deux lettres à l'empereur, il faut que j'attende un » peu, et je vous promets que je saisirai la première » occasion pour écrire à Sa Majesté dans le sens de » tout ce que je viens de vous dire et pour l'assu- » rer qu'il peut compter sur moi. — Votre empe- » reur déploie un grand et beau caractère, l'Europe » s'en aperçoit et s'en trouvera bien. Je suis très » reconnaissant des bontés que l'empereur et toute » la famille impériale témoignent au comte de » Brahé. Je présume qu'à son retour il sera muni » d'une lettre de votre souverain, et alors l'occasion » d'écrire à l'empereur sera toute trouvée ; cela » pourra se faire également, quand j'annoncerai » l'heureuse délivrance de ma belle-fille. »

Votre Excellence pense bien que je me suis em-

pressé d'abonder dans l'idée du roi; je l'ai trouvée excellente, et je n'ai pas manqué non plus de dire que les lignes que le roi tracerait à ce sujet seraient plus agréables et plus appréciées que tous les efforts que je ferais de rendre exactement les choses judicieuses et les assurances satisfaisantes que je venais d'entendre.

Sa Majesté s'est alors résumée d'une manière encore plus forte et plus positive sur son attachement à l'empereur et sur ses dispositions pacifiques à notre égard; il m'a même dit : « Si vous pouvez » rendre mes idées là-dessus mieux que je ne le » fais moi-même, je vous autorise, général, à vous » servir de tous les termes que vous croirez les plus » expressifs et les plus propres à bien rendre mes » pensées et mes intentions toutes d'amitié à l'égard » de l'empereur. » Nous nous sommes là-dessus séparés, réciproquement satisfaits, et il m'a paru, monsieur le comte, que j'avais raison de l'être. Le ministre des affaires étrangères est sorti du cabinet du roi en même temps que moi; il m'a beaucoup serré la main avec l'air d'être entièrement satisfait du langage et de la tenue de son souverain. Je ne dois pas oublier d'ajouter que l'excellente rédaction des pièces a aussi frappé le roi; Sa Majesté a bien voulu me dire que la réputation de la diplomatie russe était à cet égard établie depuis longtemps.

Le roi m'a dit encore que notre guerre avec la Porte serait très populaire en Russie; il croit que l'avant-garde de notre armée suffira pour l'occupation des principautés du Danube. Les difficultés, selon lui, nous attendent aux Balkans, mais il ne les croit pas insurmontables.

J'ai tout lieu de croire que le roi écrira à l'empereur ainsi qu'il l'a dit. C'est un moyen de se rendre agréable qu'il ne négligera probablement pas, et nous aurons par là, et sans aucune trace de l'avoir provoqué, un gage de sécurité convenable et suffisant.

En m'acquittant des ordres de mon auguste maître, je suis parti de l'idée qu'il fallait faire apercevoir le moins possible au cabinet de Stockholm que son attitude pacifique nous tenait à cœur. J'étais d'autant plus fondé à suivre ces errements, que je connais les moyens de la Suède isolée. J'ai aussi la conviction que, dans le moment actuel, une guerre entre la Russie et la Porte nous vaudra, par extraordinaire, les vœux de la majorité des Suédois, et que l'opinion là-dessus sera même très prononcée en notre faveur, par l'espoir, qu'on attachera à cette lutte, d'un meilleur avenir pour la Grèce.

Lord Strangford a écrit à lord Blomfield, pour lui faire part que nous avions envoyé un ultimatum àConstantinople, et que l'alliance était entièrement d'accord avec nous.

J'ai l'honneur, etc.

DÉPÊCHE

RÉSERVÉE (DU COMTE DE NESSELRODE)

AU PRINCE DE LIEVEN,

EN DATE DE MOSCOU, 15 SEPTEMBRE 1826.

Mesures à prendre en commun après la rupture des négociations avec la Turquie. — Nécessité de garantir les concessions d'Ackerman. — Arrangement définitif des affaires de la Grèce. — Moyen de paralyser l'intervention du pacha d'Égypte par l'envoi des flottes des cours qui prendraient part à la pacification de la Grèce. — L'Angleterre doit entraver les relations exclusives de la France avec l'Égypte. — Le prince de Lieven sait conduire le ministère anglais au gré de la Russie.

Ma dépêche ostensible de ce jour vous indique la réponse que Votre Excellence est chargée de faire à l'office de M. Canning, en date du 4 septembre. Cette réponse présente une adhésion complète aux propositions du ministre anglais. Il y a cependant un point sur lequel il sera encore indispensable de vous expliquer avec le principal secrétaire d'État. Ce point est celui des mesures ultérieures qui deviendront urgentes, si le rappel des ambassadeurs

et la menace de reconnaître l'indépendance de la Grèce ne produisent pas l'effet désiré sur le gouvernement turc. Nous ne nous dissimulons pas que l'Angleterre, après avoir pris une *résolution aussi décisive, aussi éclatante*, que celle *de rompre ses relations diplomatiques avec la Porte*, sera intéressée elle-même à empêcher *que la rupture n'ait lieu en pure perte*, et que sa puissance n'essuie l'affront public de n'avoir pu vaincre l'obstination du divan; mais la position de la Russie sera bien plus grave encore. Les *négociations d'Ackerman*, couronnées de succès, lui auraient rendu toute son ancienne influence à Constantinople; elles auraient assuré son état de possession territoriale sur les côtes asiatiques de la mer Noire; elles auraient garanti de grands avantages aux provinces que Sa Majesté Impériale protége en vertu des traités; elles auraient enfin remis en vigueur tous les priviléges du commerce russe dans l'empire ottoman. En rompant avec la Porte des relations à peine renouées sous les plus favorables auspices, la Russie renoncerait à tous ses avantages. Les Turcs, pour user de représailles, ne manqueraient pas de déclarer qu'ils vont regarder comme non avenues toutes les concessions qu'ils nous auraient faites à Ackerman. Il faudrait peut-être de nouveaux efforts pour remettre à cet égard les choses sur le pied où les auraient placées nos dernières négociations, et si après de tels sacrifices, la Russie n'obtenait pas du moins l'arrangement définitif des affaires de la Grèce, conformément au

protocole du $\frac{23 \text{ mars}}{4 \text{ avril}}$, quel rôle le cabinet de Sa Majesté Impériale aurait-il joué dans cette circonstance? Vous voudrez donc bien, mon prince, représenter amicalement à M. Canning que, dans aucun cas, l'empereur ne saurait s'exposer à une pareille situation; que s'il entame la question grecque, c'est avec la ferme résolution de la résoudre, et vous emploierez cet argument sans réserve, pour amener par degrés le ministère anglais à reconnaître la nécessité de discuter et d'arrêter avec vous les mesures ultérieures à prendre, si la retraite des représentants des grandes cours européennes et la crainte de voir se former en Grèce un état indépendant, reconnu par d'autres gouvernements chrétiens, n'engageaient pas les Turcs à accepter nos propositions.

Il serait peut-être difficile, pour le moment, de déterminer ici les mesures dont il s'agit, sans connaître les idées du gouvernement de Sa Majesté britannique sous ce rapport; mais il nous semble toujours que le plus essentiel serait, d'une part, de coopérer, au moyen de l'envoi d'agents consulaires en Grèce, à l'organisation de ce pays d'après des principes analogues à ceux que consacre le protocole du $\frac{23 \text{ mars}}{4 \text{ avril}}$, et à y augmenter les ressources et les chances de succès dans la lutte qu'il soutient encore en favorisant l'établissement de l'ordre, en étouffant les discordes, en aidant à la formation d'un gouvernement investi d'un véritable pouvoir;

de l'autre, de paralyser les effets des secours que le pacha d'Égypte donne à la Porte, et qui seuls ont fait changer de face à la guerre. Sous ce dernier point de vue, nous croyons avoir indiqué dans notre dépêche ostensible une considération qui devrait frapper le cabinet de Londres. *Probablement il ne sera jamais possible de constater l'existence* d'un plan qui aurait pour but l'extermination des Grecs ou l'existence d'une convention quelconque à ce sujet entre le pacha d'Égypte et la Porte; mais il nous semble que c'est du fait même qu'il faut partir, et le résultat inévitable, d'une conquête de la Grèce par les Égyptiens, qu'il faut considérer. Or le fait est que, dans tous les districts qu'occupe l'armée d'Ibrahim-Pacha, la population chrétienne disparaît, que les uns sont exterminés parce qu'ils refusent de s'y soumettre, les autres emmenés en esclavage parce qu'ils sont hors d'état de se défendre. Le résultat inévitable d'un succès complet de l'expédition égyptienne est donc l'anéantissement des Grecs, ou, en d'autres termes, celui de la population chrétienne des contrées qui essaient aujourd'hui de recouvrer leur indépendance. Ce résultat, quelles qu'aient été les vues primitives de la Porte et du pacha d'Égypte, n'en amènera pas moins tous les inconvénients du plan dont l'Angleterre a cherché à obtenir la confirmation officielle. L'Europe verra un peuple chrétien détruit sur les frontières de la chrétienté. L'ancienne marine grecque, cet intermédiaire si utile d'un commerce devenu très im-

portant, sera remplacé par une marine musulmane semblable à celle de Tunis ou d'Alger. Les actes de piraterie se multiplieront, car peu de parages les favorisent autant que ceux de l'Archipel; les relations commerciales ne trouveront plus la sûreté qui leur est nécessaire; de fait, le pacha d'Égypte aura pris pied en Europe, et il existera peut-être sur le continent européen une régence barbaresque. — Que si l'Angleterre a positivement déclaré qu'elle ne saurait admettre un tel état de choses, ne doit-elle pas contribuer à le prévenir, lorsque les événements, qui sont des preuves plus convaincantes que les documents écrits, l'avertissent que ses craintes peuvent, d'un moment à l'autre, prendre le caractère de tristes réalités? D'après ces observations vous devriez, mon prince, vous attacher à convaincre M. Canning que l'idée qu'il a émise antérieurement d'empêcher, à l'aide d'une flotte, que les secours du pacha d'Égypte n'arrivent en Grèce, d'isoler l'armée d'Ibrahim-Pacha, et de faire voir ainsi à la Porte, sans lui déclarer la guerre, qu'à moins de vouloir elle-même travailler à l'indépendance de la Grèce, elle sera obligée de suivre les ouvertures pacifiques de la Russie et de l'Angleterre, serait l'idée la plus applicable aux circonstances dans le cas où la retraite des ambassadeurs ne ferait pas plier le Divan. *Cette idée* est d'ailleurs d'une exécution facile, elle est d'un effet certain, et elle *pourrait se réaliser au moyen d'un concert entre les flottes de toutes les*

cours qui prendraient part à la pacification de la Grèce.

D'ailleurs, nous ne dissimulerons pas qu'il nous est impossible de voir d'un œil tout à fait indifférent ces secours d'hommes, de vaisseaux, de munitions que la France prodigue au pacha d'Égypte, ses soins qu'elle prend de former la jeunesse musulmane au sein de Paris, et dans les écoles spéciales, à tous les arts de la civilisation, à toutes les sciences qui constituent la supériorité de l'Europe chrétienne, et *nous sommes décidés à nous expliquer amicalement sur cet article avec le ministère français*, dès qu'il aura accédé aux idées que nous allons lui communiquer conjointement avec le cabinet de Londres, sur la marche à suivre pour rendre à la Grèce une existence heureuse et tranquille. Mais combien les considérations que nous ferons valoir contre ce système ne doivent-elles pas être *plus puissantes aux yeux de l'Angleterre?* Combien ne doit-elle pas trouver urgent d'empêcher que le pacha d'Égypte ne puisse ajouter à ces alliances exclusives les avantages qu'il ne manquera pas d'obtenir si ses troupes achèvent la conquête du pays qu'elles sont chargées de soumettre.

C'est à vous, mon prince, qu'il est réservé de faire l'usage que vous jugerez le plus convenable des observations que nous avons consignées dans la présente dépêche. LE LANGAGE ACTUEL DU MINISTÈRE

BRITANNIQUE PROUVE ASSEZ QUE VOUS SAVEZ LE CONDUIRE GRADUELLEMENT AU BUT DES VOEUX DE L'EMPEREUR, et Sa Majesté vous invite à ne rien omettre pour persuader à M. de Canning, que si les affaires de la Grèce deviennent le motif d'une rupture de relations diplomatiques avec la Porte, il faut prévoir le cas où cette détermination ne nous ferait point encore atteindre notre objet, et dès lors arrêter, comme nous l'avons dit, des mesures ultérieures efficaces et communes.

Recevez, etc.

DÉPÊCHE

DU GÉNÉRAL POZZO DI BORGO

A M. LE COMTE DE NESSELRODE.

La France est à nous. — Je suis exigeant sans connaître bien nos demandes envers la Porte. Le gouvernement français a expédié un courrier pour inculquer au Divan de les accepter telles qu'elles seront. — L'influence de l'Autriche évanouie avec les illusions du prince de Metternich. — L'Angleterre ne sera jamais dominante ici. — Canning arrive à Paris pour fouiller le cabinet et les partis. — Divers embarras précipitent l'Angleterre vers sa ruine. — Une guerre lui serait impossible. — La charte en Portugal : un mouvement en Espagne probable. Conséquences prévues. — Situation intérieure de la France. Plaisirs et jouissances. — Villèle. — Marchés de Bayonne. — Finances. — Jésuites. — Censure. — Armée. — Le roi et son ministère travaillent à éviter toute situation forte et périlleuse. — Dans le cas douteux ils pencheront pour la Russie. — Manque d'expérience dans le cabinet. — Il n'a à aucune des grandes cours un seul sujet qui fût égal à ses devoirs.

Paris, le $\frac{27 \text{ juillet}}{8 \text{ août}}$ 1826.

MONSIEUR LE COMTE,

A mesure que les idées d'une saine politique prévalent dans les conseils du roi, ou qu'il s'élève quelque embarras dans une partie ou l'autre de

l'Europe, je reconnais dans le ministère une disposition évidente à se rapprocher et à se réunir au cabinet impérial.

La première impression produite par le protocole du 23 mars une fois amortie, chaque jour et chaque événement m'ont donné la preuve du désir de ne pas se séparer en quoi que ce soit de notre auguste maître.

Sans analyser de quel principe cette tendance dérive, je m'empresse de la reconnaître, de l'encourager et de la mettre à profit dans les différentes questions qui se présentent.

La plus intéressante de toutes pour la cour impériale est, sans contredit, celle qui concerne les affaires d'Orient. C'est donc à l'égard des points qui s'y réfèrent que je suis devenu positif, et même exigeant, envers le ministère français.

Malgré qu'il (*sic*) ne soit entré avec moi sur aucun détail relatif à la nature de nos demandes envers la Porte, un courrier a été expédié à Constantinople pour inculquer au Divan de les accepter telles qu'elles seront, puisque *le salut de l'empire ottoman dépend de cette condescendance, et que la générosité de notre auguste maître lui offre, par sa modération, les seuls moyens qui lui restent de prolonger son existence.*

Le général Guilleminot est parti avec les mêmes instructions, en attendant celles qu'on lui transmettra lorsque le protocole du 23 mars sera communiqué, et la proposition à faire à la Porte par l'intermédiaire de l'Angleterre formellement connue.

Je n'ai, monsieur le comte, aucune raison de douter de la persévérance de ses sentiments envers nous, sans même que les insinuations contraires des autres cours parviennent jamais à les altérer.

L'Autriche est suspecte par système; si elle a eu quelque influence passagère sur la question d'Orient, la cause doit en être attribuée à la conviction que le prince Metternich a cherché d'inspirer, que ses idées seraient, en dernière analyse, définitivement adoptées. Ces illusions étaient déjà détruites depuis bien longtemps, ainsi que Votre Excellence en a été informée, et il n'existe aucune probabilité qu'elles puissent reparaître maintenant.

L'Angleterre ne sera jamais dominante ici, parce que les intérêts sont incompatibles, et parce que le caractère de M. Canning, qui est un mélange de violence, d'astuce et d'égoïsme, réuni à beaucoup d'habileté, *se déjoue lui-même à la longue*, et détruit la confiance qu'il voudrait inspirer.

Il n'existe dans ce moment aucun point sur lequel ce ministre soit foncièrement d'accord avec la France. *On lui attribue ici ce qu'il a pu y avoir d'exclusif dans le protocole du 23 mars*, et l'on a su gré à notre cour de ne pas en avoir fait un secret, et de l'avoir expliqué dans un esprit satisfaisant. Dans le nouveau monde, les Français trouvent des obstacles à chaque pas, et se plaignent de la suprématie britannique. En Portugal, on voit dicter ou soutenir une constitution dont l'exemple menace de bouleverser l'Espagne, et par conséquent d'embarrasser et d'agiter la France elle-même. Cependant c'est lorsque ces griefs existent, et que les dispositions qu'ils excitent ne sont pas équivoques, que M. Canning se propose de venir à Paris. Le prétexte est une visite à son ami lord Granville, mais le but ne saurait induire personne en erreur, savoir, celui de fouiller, pour ainsi dire, et le cabinet et les partis, et de les laisser dans le vague et les divisions.

Le courage du gouvernement français, ou, pour mieux dire, la diminution de la crainte que l'Angleterre lui inspire, est en proportion des embarras que sa rivale éprouve dans son administration et dans sa politique intérieure.

Les ministres ne négligent rien pour être bien informés sur cet objet important, et ils croient sa-

voir avec vérité et précision les difficultés et les maux qui travaillent la Grande-Bretagne.

La crise commerciale, loin d'être terminée, se développe et s'étend avec des effets alarmants, et la suspension partielle des manufactures met la partie de la population la plus difficile à contenir dans la nécessité ou de s'insurger ou d'exiger qu'on la nourrisse, ou de périr de besoin.

Les catholiques irlandais menacent; il faudra ou céder, ce qui est une sorte de révolution dans le gouvernement, ou augmenter les moyens de contrainte inséparables d'une grande dépense et d'une grande haine.

Le public veut que les ports soient ouverts aux blés étrangers. Ce changement affectera les propriétaires, qui devront renoncer au monopole, et les fermiers, qui ont élevé le prix des baux dans la supposition de la durée du système exclusif.

Chaque trimestre annonce une diminution dans le revenu. Il est vrai que le Parlement a aboli une infinité de taxes; mais il est aussi vrai qu'il a compté pouvoir suffire aux dépenses avec le produit de celles qu'il a conservées. S'il en est autrement, et qu'il soit obligé d'avoir recours à de nouvelles contributions, les clameurs seront très vives et la gêne plus grande.

Toutes ces observations ne tendent pas à démontrer que l'Angleterre se précipite vers sa ruine; mais elles signalent suffisamment qu'une guerre, c'est-à-dire une augmentation de dépense, réunie aux difficultés nouvelles qu'éprouverait sa navigation et son commerce, lui causerait des sacrifices, des pertes, et peut-être des malheurs égaux à ceux qu'elle voudrait infliger.

L'introduction de la charte révolutionnaire en Portugal alarme la France infiniment, et a mis le comble à la méfiance de celle-ci envers l'Angleterre.

Que M. Canning soit ou non l'auteur de cette dangereuse innovation, la chose devient indifférente du moment qu'il l'approuve par politique ou par conviction, et qu'il prend tous les moyens en son pouvoir afin de la faire adopter et exécuter.

Il serait difficile de se dissimuler que les révolutionnaires portugais, d'un côté, ne cherchent à introduire leurs maximes et leur forme de gouvernement en Espagne, par tous les expédients odieux qui sont inséparables de ce dangereux prosélytisme. De l'autre côté, le roi et les royalistes espagnols, alarmés de l'exemple et irrités par l'attaque, voudront user de représailles. De là les plaintes, les injures, et finalement les querelles ouvertes. Une

fois la confusion et probablement la guerre civile commencées, il n'appartient à personne de prévoir le nombre des incidents qui peuvent en résulter. Si le roi d'Espagne se défend contre la charte, les révolutionnaires voudront en reconnaître une autre, peut-être celle du Portugal lui-même. Alors la question est vitale; elle concerne l'existence de la dynastie et celle de tous les Bourbons. Si jamais les choses étaient portées à ce point, ce qui n'est nullement impossible, que fera l'Angleterre après avoir probablement détaché Mina et la phalange qu'elle tient à ses ordres.

La France se souvient encore de la guerre de succession; dès que la question reparaîtrait, elle croit avoir raison de craindre la même politique de la part de l'Angleterre. La prudence ne m'a pas permis d'entrer, pour le moment, dans ce genre de discussion; mais M. de Damas m'en a parlé lui-même avec une abondance de cœur qui m'a fait présumer que le conseil s'en était occupé. Ce ministre a été jusqu'à m'assurer que, dans l'occasion, son cabinet s'en expliquera avec M. Canning, et qu'il ne lui cachera pas que tout y passera, c'est-à-dire qu'on emploiera tous les moyens, et qu'on s'exposera à tous les risques possibles plutôt que de laisser prendre consistance à des événements qui pourraient conduire à de si funestes résultats.

Cette manière de voir de la part du gouvernement

français me semble juste, dans son intérêt et dans celui de tout le monde. Si la guerre de succession a réuni l'Europe contre la France, la guerre de révolution réunira le continent à la France, parce qu'un changement de gouvernement, accompagné d'un changement de dynastie, les mettrait toutes dans le danger le plus imminent.

Jusqu'à présent M. Canning a protesté qu'il n'était pas l'auteur de la Charte portugaise, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'en conseiller, et, dans le fait, d'en exiger l'adoption. Nous avons déclaré ne pas vouloir nous immiscer dans cette fâcheuse transaction, en protestant, à notre tour, que la Grande-Bretagne devait s'employer pour empêcher toute tentative, de la part de soi-disant constitutionnels ou des révolutionnaires portugais, de provoquer en Espagne les mêmes mouvements. Le ministre anglais est convenu de notre modération. C'est à ce principe qu'il faudrait se tenir, en lui donnant cependant une consistance telle qu'il soit impossible de le méconnaître et de s'en dissimuler les conséquences s'il était violé.

Les affaires de cette importance arrivent à un degré d'évidence où les sophismes ne sont plus de saison. Si le cabinet anglais veut prescrire au gouvernement et au parti novateur, en Portugal, de ne pas viser à troubler l'Espagne, il sera obéi; s'il en est autrement, il faudra défendre l'Espagne. En suppo-

sant que M. Canning soit convaincu de cette vérité, il en résultera, selon moi, deux effets salutaires : le premier est, que l'Espagne ne sera pas molestée; et le second, que la révolution, circonscrite au Portugal, sans pouvoir s'étendre, et travaillée par ses vices et par les intérêts qui lui sont opposés, se dévorera elle-même et s'éteindra, parce qu'il est dans sa nature de périr lorsqu'elle ne peut pas avancer, et surtout lorsqu'elle serait circonscrite à un coin de l'Europe, sous le poids de la désapprobation et de l'indignation de tous les gouvernements du continent. Ce plan me semble préférable, parce qu'il ne compromet pas l'alliance avec la Grande-Bretagne, qu'il fortifie la France, instrument principal dans cette lutte, et qu'il est propre à rassurer l'Espagne.

Malgré toute ma conviction, je me suis défendu d'entrer dans des détails aussi circonstanciés, et de développer mon idée, ni au ministère français, ni à mes collègues, jusqu'à tant que les communications des cabinets entre eux aient fixé la règle de conduite qu'ils se proposent de tenir. Cette réserve, de ma part, a été également motivée par la crainte de *quelque indiscrétion, qui aurait donné à M. Canning le prétexte de s'alarmer et de nuire peut-être aux autres affaires, dans lesquelles il nous importe de le voir agir avec suite et sans les tergiversations ordinaires,* dont il nous a fourni l'exemple à plusieurs reprises.

L'esprit de parti, la licence de la presse, quelques fautes graves des ministres, l'ambition sous toutes les formes, et les regrets des choses passées, donnent lieu à faire considérer la France dans une situation plus périlleuse que celle où elle se trouve réellement. Il est vrai que tous ces inconvénients existent plus ou moins; mais, ou ils sont neutralisés par d'autres causes de conservation, ou leur intensité n'est pas aussi vive qu'on s'efforce de le représenter.

Au milieu de la gêne universelle du commerce européen, ce pays est peut-être celui qui en est le moins affecté. Il se ressent, il est vrai, de la pénurie commune, mais il trouve dans ses propres ressources les moyens de l'arrêter ou de la contenir dans des bornes supportables. Si son système n'embrasse pas le monde et ne couvre pas la surface du globe, s'il est plus rétréci, il est aussi plus profond, et il se suffit à lui-même. Une population de trente millions travaillant sur un sol fertile, rapprochée simplement de quelques journées de marche, produit, consomme, échange et forme une masse de capitaux dont l'État retire un milliard par année, sans contrainte et sans nuire à la reproduction. Cet état de choses est encore susceptible de grandes améliorations. Un ministère qui aurait la force de s'en occuper les obtiendrait sans de graves difficultés.

La prospérité matérielle influe sur la conduite morale d'un peuple adonné aux plaisirs et aux jouissances, et surtout de cette capitale qui sert d'exemple au reste de la monarchie et la tranquillité se conserve au milieu des peines que les factions se donnent pour la troubler.

Il est un mal que M. de Villèle ne considère pas assez, c'est-à-dire, sa confiance dans la force des choses qui le rend très souvent imprévoyant et l'enhardit dans certaines fautes, parce qu'il est sorti de celles qui les ont précédées. Il a le malheur d'attribuer exclusivement sa conservation à sa dextérité, et dès qu'il se croit nécessaire, il ne s'arrête plus devant quelque combinaison favorite que ce soit. Toutes les mesures hasardées et souvent nuisibles qu'il a proposées dérivent principalement de cette disposition de son esprit.

La chambre des pairs vient d'étouffer la procédure sur les marchés de Bayonne. Après deux années d'investigations, on a reconnu que la question d'État concernait la conduite de l'administration supérieure, et par conséquent du ministère, et non celle des fournisseurs. Dès lors le roi a dû manifester son désir de voir mettre une pierre sépulcrale sur cette affaire honteuse. Il l'a obtenu par la condescendance, méritoire dans cette occasion, des membres de l'ancien ministère Richelieu qui

sont dans la chambre. MM. Pasquier, Portal, Lainé, Mounier et autres, ont opiné pour arrêter les recherches ultérieures, ce qui a entraîné le centre, qui aurait donné la majorité à celui des deux partis auquel il aurait voulu se réunir. Ce sacrifice a été dicté par des sentiments louables, et afin de ne pas offrir, surtout à l'Angleterre, le spectacle d'un débat qui aurait ou flétri, ou amoindri les dispositions de l'autorité dans un moment où la politique générale et les intérêts de l'État ont besoin d'être représentés sous un aspect plus respectable.

Il est à désirer que le ministre des finances n'abuse pas de leur prospérité. Après avoir accordé un milliard d'indemnité aux émigrés, ce qui était la juste expiation d'un grand crime, on parle aujourd'hui de charger le trésor de cent cinquante millions que les nègres de Saint-Domingue ne payent pas. M. de Villèle a manqué entièrement son opération ; il est dans l'alternative ou d'endosser cette dette à la nation, ou de la regarder comme inexigible. Lorsqu'il sera mis à l'épreuve, il ne fera, à mon avis, ni l'un ni l'autre ; il inventera quelque mesure spécieuse que les députés adopteront, et qui les mettra dans le cas d'attendre et d'avoir recours à de futurs contingents.

La lutte entre la congrégation politico-religieuse, les jésuites et la majorité du clergé d'un côté, et le public de l'autre, s'anime journellement. C'est un

dissolvant qui tiendra ce pays dans des divisions interminables, et qui l'empêchera de jouir du bonheur de sa position et de contracter ce sentiment de sécurité qui est la base fondamentale des États.

Le roi commence à s'intimider de la violence de ses propres créatures, et M. de Villèle m'a dit lui-même qu'il était décidé à s'opposer aux progrès d'un mal qui risquait de devenir intolérable. Pour donner le signal de ses projets et de ses forces, le ministre a porté à l'archevêché de Bordeaux un homme connu pour ses opinions modérées et a fait nommer, dans le même sens, à la place de procureur général près la cour royale de Paris. Ces actes ont produit un bon effet; mais ils ont donné l'éveil au parti théocratique, qui, de son côté, ne négligera rien pour obtenir sa revanche. Il n'est pas dans le caractère de M. de Villèle, et peut-être pas en son pouvoir, de le combattre à outrance; ce sera un conflit où les succès et les défaites seront balancées. La question restera donc ouverte jusqu'à tant que quelque circonstance extraordinaire mette l'existence des uns et des autres en péril.

Le ministre avait l'intention, selon son dire, de rétablir la censure; mais il déclare qu'il est arrêté par le cri public, qui ne manquerait pas de s'élever, et qui attribuerait la mesure au projet de défendre les jésuites et l'ultramontanisme. Il est

étrange que deux grands expédients inventés pour rétablir l'ordre soient la cause du maintien de la licence. C'est un problème que l'expérience résout tous les jours devant nos yeux.

L'armée se tient tranquille. Elle n'a ni bon ni mauvais esprit. La routine lui sert de lien et de discipline. Ses progrès, sans être bien sensibles, ne sont pas tout à fait nuls; quant à ses sentiments, elle n'en a pas de prononcés, et ressemble à la masse, à laquelle elle appartient en grande partie: ce ne serait que l'occasion de la mettre à quelque forte épreuve, qui pourrait lui donner le caractère qu'elle n'a pas encore; la prudence exige d'éviter, ou du moins de différer autant que possible, une expérience si incertaine, si non dangereuse.

Le prince de Polignac, ambassadeur à Londres, est venu ici depuis environ quinze jours. Il est le chef de la congrégation, et à plus d'un titre dans les bonnes grâces du monarque. Ses partisans l'encouragent à exiger le portefeuille des affaires étrangères. M. de Villèle s'y oppose, parce que la confiance du souverain se trouverait partagée. Mon opinion est que le président du conseil triomphera, s'il y met l'insistance qu'on doit lui supposer, lorsqu'il s'agit de conserver sa toute-puissance. L'introduction de M. de Polignac dans le ministère ne ferait, à mon avis, que le diviser et l'affaiblir encore davantage.

Le contenu de ce rapport n'offre rien de nouveau; il a seulement pour but de conserver dans le cabinet impérial la tradition et la continuation des vérités qui concernent la politique et l'état intérieur de la France, sans les laisser se perdre ou se confondre par un long silence de grandes lacunes.

Le roi et son ministère travailleront, en général, à éviter toutes les situations fortes, toutes les questions et toutes les entreprises périlleuses. Ils s'associeront avec zèle aux plans tendant à conserver la paix, et contribueront, dans cet esprit, à celui qui sera adopté pour terminer les troubles de l'Orient. Dans les cas douteux, ils pencheront plutôt pour la Russie, parce que c'est la seule puissance dont ils n'appréhendent pas de mal, et parce qu'ils se flattent que nous avons raison de les juger de même.

Pour ce qui concerne les affaires de la Péninsule, ils sentent la nécessité d'éviter un bouleversement en Espagne, et craignent que ce malheur n'arrive par l'exemple du Portugal et à l'instigation directe ou indirecte de l'Angleterre. Dans cette attitude, ils se réuniraient, je crois, à tout système dont les puissances continentales pourraient convenir, afin de prévenir et d'arrêter la révolution, qui menace de nouveau de se montrer dans la partie de l'Europe qui y est malheureusement la plus exposée.

Quant à la conduite de cette même politique dans les détails, et surtout dans les questions secondaires, elle est souvent inconsidérée, faute d'expérience, et surtout de personnes qui servent avec capacité. M. de Villèle lui-même m'a avoué qu'excepté le comte de Laferronnaye, ils n'avaient, à aucune des grandes cours, un seul sujet qui fût égal à ses devoirs.

La manière de se comporter, afin de conserver dans un pareil état de choses et sur un cabinet ainsi composé l'influence nécessaire dans les cas graves, exige beaucoup de circonspection. Il faut ménager leur amour-propre et jusqu'à leurs fautes lorsqu'elles ne touchent pas à l'essentiel des affaires, et surtout entrer dans leurs intérêts publics et privés dès qu'on veut les déterminer à quelque résolution sérieuse. *En observant cette règle, j'espère qu'ils ne dévieront pas du chemin que notre auguste maître désire de leur voir tenir.*

Les conseils sur les affaires intérieures sont plus difficiles à donner, à moins qu'ils ne soient demandés. Il n'y a nul doute que, depuis l'existence du ministère actuel, la France ne soit agitée par des questions qui n'auraient jamais dû en faire une. Les dispositions religieuses et pénitentes du roi ont ressuscité toutes les discussions que le siècle ne sait plus comprendre et que la France comprend

encore moins qu'aucune autre nation. Pour vouloir la rendre meilleure envers le ciel, on risque de l'aliéner du monarque sans la rapprocher de Dieu. C'est une maladie excitée par l'ambition à l'appui des idées saintes. Elle fatigue l'État et ôte au gouvernement la confiance de disposer de ses ressources. Cet inconvénient durera longtemps; pour le moment, quoique grave, il n'est pas extrême; il est à désirer qu'il ne puisse jamais le devenir.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Monsieur le comte,

De Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur,

Signé POZZO DI BORGO.

ASSERVISSEMENT DE LA POLOGNE

PAR

LA DIPLOMATIE RUSSE.

Catherine II, ayant mis, en 1764, Stanislas Poniatowski sur le trône de Pologne, entama, quelques jours après l'élection du nouveau roi, sa négociation avec la république, en faveur des dissidents polonais; elle y était portée, disait-elle, « par l'intérêt le plus respectable, qui l'unissait aux » habitants de cette république professant la même » religion qu'elle professait elle-même. » Cette intervention, renouvelée officiellement pendant quatre diètes consécutives, poursuivie par tous les moyens de l'intrigue, finit par amener, ce qui était le but véritable de ce fameux protectorat russe, l'asservissement et les partages de la Pologne. Ce but atteint, la cause des dissidents fut mise de côté.

Nous allons présenter une suite de documents pour la plupart inédits, qui peuvent en tout temps

fournir des matériaux précieux aux études politiques, et qui, à plus forte raison, dans la situation actuelle de l'Europe, sont de nature à offrir aux esprits soucieux de l'avenir un sujet de réflexions sérieuses.

Mais pour faire apprécier plus facilement tout ce qu'il y avait de choquant, d'hypocrite, d'absurde, dans cette intervention religieuse de la Russie en Pologne, il nous paraît essentiel de reproduire quelques traits caractéristiques de l'esprit religieux chez les deux nations, tel surtout qu'il s'est manifesté de tout temps dans les actes de leurs gouvernements respectifs.

L'Église russe, qui s'arroge le titre d'orthodoxe, est bien la vraie fille de celle de Constantinople; elle en conserve les deux caractères distinctifs. Comme l'Église de Constantinople elle renie sa mère; comme elle, elle est esclave docile du pouvoir séculier. Du temps de l'invasion des Tartares, elle l'était de ses maîtres païens. Les grands dignitaires de l'Église russe faisaient alors, de même que leurs princes, des pèlerinages obligatoires à la grande horde, pour prendre les ordres qui avaient pour eux force de loi suprême. C'est un fait bien constaté, que les grands khans ont contribué efficacement à la propagation de l'orthodoxie russe; car ayant accordé à son clergé une rédemption de la capitation, beaucoup de boyards

se sentirent la vocation pour l'état ecclésiastique, de sorte que de la domination des Tartares date la multiplication des couvents en Moscovie.

S'il est un indice sûr et fidèle de l'esprit religieux d'une nation, c'est sans doute l'histoire de ses saints. L'orthodoxie moscovite n'en compte qu'un seul, saint Alexandre Newski, le contemporain de saint Louis, roi de France. — Or, ce saint ne fut ni martyr, ni croisé, quoique les occasions pour l'être certes ne lui manquèrent pas. Pendant que les Tartares faisaient peser leur joug sur sa patrie, la grande action de sa vie fut une irruption sur le territoire suédois et une victoire éclatante gagnée sur les bords de la Newa. — Le grand ennemi de la Russie, le khan des Tartares, ne lui inspirait que la plus dégradante soumission, et aucun des princes russes n'a fait autant de voyages à la grande horde. « Le lieutenant du khan, » nous citons Karamzine, « exigeait que Novgorod payât le tribut, » et le héros de la Newa eut la douleur de se voir » chargé de cette pénible mission. Accompagné des » préposés tartares, Alexandre se rendit à Novgorod » pour remplir ce funeste devoir. A cette nouvelle » les habitants furent saisis d'épouvante. En vain » quelques-uns d'entre eux, ainsi que le Possadnik, » voulurent leur prouver que toute résistance serait » inutile. Le peuple mit à mort le Possadnik. Le » jeune Vassili, fils d'Alexandre, lui-même partit » pour Pskof, déclarant qu'il ne voulait plus obéir

» à un père *qui apportait des chaînes et la honte à* » *des hommes libres*... Le grand prince, irrité de la » désobéissance de son fils, le fit arrêter à Pskof. » Il punit de mort, sans miséricorde, tous les » boyards, perfides conseillers de Vassili; quel- » ques uns eurent *les yeux crevés; d'autres le nez* » *coupé*, etc., etc. » Quelques vertus qui aient pu orner la vie d'un tel prince, on ne lui trouvera certainement pas cette exaltation de l'âme humaine, qui entoure de son auréole les élus de la chrétienté catholique!

Après la dissolution de la puissance tartare, l'église russe n'en resta pas moins dans son état d'assujettissement. « Le grand-duc de Moscovie, » écrivait Skarga en 1577, « n'envoie pas à Constan- » tinople son métropolitain pour y recevoir l'insti- » tution; il l'institue lui-même. Lui seul le punit, » lui seul le met à mort quand cela lui semble bon. » L'exemple du maître est suivi par les classes in- » férieures. Le clergé russe se trouve, vis-à-vis » des laïques, dans une position anormale. Ce sont » les laïques qui sont maîtres de la doctrine: car, » en vérité, ils sont plus lettrés que les ecclésias- » tiques. » — Un théologien suédois, Jean Bothwidi, évêque protestant de Linkoping, publia à Stockholm, en 1620, un écrit sous le titre: *Utrum Moscovitæ sint Christiani?* et il a dû avoir des raisons plausibles pour son scepticisme; — car une Église qui n'est régie que par un pouvoir séculier et despo-

tique perd aussitôt toute sainteté et toute élévation spirituelle, et n'est vraiment plus qu'une entreprise de pompes et de cérémonies religieuses. La piété, par exemple, d'un Iwan III, n'était guère propre à témoigner de son christianisme. Ce czar avait poussé son orthodoxie jusqu'à « transformer son » palais en monastère et ses favoris en moines. A » trois heures de la nuit, il allait au clocher pour » sonner les matines ; pendant le service il priait » avec tant de ferveur, que toujours il lui restait » sur le front des marques de ses prosternations. » Pendant qu'on dînait, il lisait à haute voix de sa» lutaires instructions. Les restes du repas étaient » distribués aux pauvres. Le soir, il allait dans les » prisons *pour faire appliquer les prisonniers à la » torture*, *et il en revenait avec une physionomie » rayonnante de contentement* » (Karamzine.) Si Iwan, poussé par sa féroce individualité, a trop surchargé ses pratiques orthodoxes, il n'en est pas moins vrai que cette orthodoxie d'apparat ne cessa jamais en Russie de caractériser la religion de l'État.

Par ce que nous venons de dire pour mettre en évidence le matérialisme de l'orthodoxie russe, nous ne voulons nullement être soupçonnés de jeter un jour défavorable sur les dispositions religieuses de toute une nation. Nous repoussons ce soupçon de toute la force de notre conscience. Un Russe, qui prétendrait le nier, peut, dans la simplicité de son cœur, ou dans un élan plus illuminé

de sa pensée, sanctifier ses pratiques religieuses par le sentiment de la plus pure dévotion; des popes russes peuvent, par une exception honorable, élever leur âme vers les hautes régions de leur vocation; mais plus ces exceptions seront admirables, — plus est digne d'abomination ce régime inique qui rabaisse la sublime attribution de l'âme humaine au service honteux de la politique, si souvent immorale et criminelle.

Deux circonstances, d'une très grande portée, concourent en Russie pour assurer au gouvernement la docilité de l'Église : le mutisme de l'orthodoxie et la dégradation du clergé. — L'Église orthodoxe en Russie n'a pas de chaire, n'explique au peuple ni ses dogmes ni sa morale. Un catéchisme officiel, où le nom du czar figure à côté du nom de Dieu, fait les frais de son instruction religieuse. On se borne à justifier ce système par la crainte que la prédication ne suscite des hérésies au sein de l'Église. Étrange idée du christianisme! Non, c'est uniquement la crainte de porter atteinte à l'orthodoxie du despotisme, par une libre parole portée au nom de l'Évangile, qui a réduit ainsi au néant en Russie la plus noble vocation des ministres de l'autel. Quant à la condition des popes russes, qui n'a pas entendu parler de leur vie peu exemplaire et de leur ignorance? Pour en donner quelques exemples, la nature du sujet nous fera tomber dans le grotesque. — « Tais-toi, animal, » —

dit un jour l'empereur Alexandre à un protopope ivre, qui, dans une cérémonie religieuse, voulait le haranguer, — « et donne-moi la main. » — Puis, il l'embrassa avec l'humilité, à l'édification de la multitude, qui, de loin, ne faisait qu'admirer la dévotion du czar. — Cette anecdote, d'une authenticité reconnue, caractérise suffisamment et le pays et l'exploitateur. — Les popes se mêlent quelquefois de disputes théologiques. Dans une réunion de cette nature, la discussion roula sur les deux espèces de transsubstantiation. Comme le vin est rare en Russie, un novateur se hasarda à proposer de le remplacer par de l'eau-de-vie. La majorité cria haro contre cette indignité. — « Bah! » coupa court un pope, théologien pratique, « j'en ai essayé, et il » paraît que ça passe. » — Le despotisme que le gouvernement russe exerce envers ses ecclésiastiques, perce même quelquefois à l'égard des objets de la plus haute vénération du peuple. L'Ukraine polonaise étant échue en partage à la Russie, les Polonais remarquaient, parmi les fonctionnaires russes qui venaient prendre possession du pays, une multitude d'images de saint Nicolas, que des popes colportaient de village en village, afin d'extorquer par ce moyen des collectes. Or, il arriva qu'à Berdytchow, pendant une des foires célèbres qui se tiennent dans cette ville, une de ces images nomades, colportée au son d'une clochette dans la rue, effraya les chevaux de la voiture d'un riche seigneur polonais, M. Grocholski.

La voiture versa. Le Polonais tomba à coups de canne sur le pope, et mit l'image de saint Nicolas en pièces. Cet esclandre prit bientôt les proportions d'un crime d'État, car saint Nicolas est aux yeux des Moscovites presque Dieu lui-même; son image orne chez eux chaque cabane de paysan; c'est, en un mot, le protecteur de la Moscovie. Pour amoindrir le crime, on chercha à prouver à la police, par tous les moyens efficaces, que le Polonais, au moment de son acte sacrilége, était ivre. — On était sous le règne de Paul Ier, dont le caractère, mélange d'atroce tyrannie et de la plus pure noblesse de sentiments, ne peut s'expliquer que par cet orage continuel que soulevaient au fond de sa conscience de czar et d'homme des crimes traditionnels, devenus maximes d'État, en lutte acharnée avec la lumière céleste de la justice éternelle. Toute la province attendait avec anxiété la décision de l'autocrate dans cette affaire. La foudre éclate en ces termes laconiques : « Défense au sieur Gro» cholski de s'enivrer; défense à saint Nicolas de » vagabonder. »

Cette protection gouvernementale de la religion orthodoxe, que la politique russe offre avec tant de faste et tant de mauvaise foi à l'étranger, ne pèse déjà que trop sur sa propre Église et sur les âmes attristées de l'élite de sa nation. Des symptômes d'impatience se sont manifestés à cet égard dans tous les temps. Sous le czar Alexis, le pa-

triarche Nicon avait conçu l'idée d'une réforme dans la constitution de l'Église. Sommé de comparaître devant un synode, il s'obstina à ne pas reconnaître cette juridiction, et prétendit que le pape de Rome seul aurait le droit de le juger ; en conséquence, on le relégua dans un château sur les bords de la Volga, où il mourut en expiation de ses projets. On sait que l'asservissement de l'Église russe fut définitivement constitué sous Pierre Ier, par l'établissement du très Saint-Synode, qui, comme on l'a bien désigné, est un vrai bureau politique dirigé par un procureur impérial, souvent officier dans l'armée. Pour donner une idée de l'esprit orthodoxe et de la *tolérance du fondateur de ce synode*, nous ne pouvons nous empêcher de raconter ici l'événement suivant. En 1705, pendant la guerre contre Charles XII, le czar Pierre Ier arrive avec son armée à Polock, ville de la Pologne, dont il était, d'après les stipulations d'un traité récent, l'allié et l'ami. Aussitôt son entrée, les popes schismatiques de la ville l'entretiennent de leurs plaintes contre les religieux basiliens, moines de la religion grecque-unie, qui par leurs dotations et leur influence excitaient la jalousie du clergé schismatique. Le caractère farouche du czar, exaspéré par ses récentes défaites, éclate en fureur. Entouré de son état-major, il court à la cathédrale de Sainte-Sophie, au moment où les basiliens chantaient vêpres, et là, tirant son sabre, il tombe sur l'abbé Théophane Kolbieczynski, le

premier basilien qu'il aperçoit, et l'étend roide mort au pied de l'autel de saint Josaphat. Il fait saisir en même temps et pendre l'abbé Kizikowski, le supérieur de l'ordre, avec deux autres basiliens. Cela fait, il livre la cathédrale et le monastère au pillage de sa soldatesque (1).

Nous nous abstenons pour le moment de reproduire une multitude de faits qui se pressent sous notre plume, les violences, les rapines et les cruautés que l'orthodoxie russe a exercées à plusieurs reprises en Pologne. Tout cela n'empêche pas le gouvernement russe de proclamer partout et toujours qu'il n'agit que dans l'esprit de l'Évangile. Le roi George III ayant demandé un jour au comte Worontzow, ambassadeur russe à Londres, pourquoi les juifs ne sont pas admis à Saint-Pétersbourg, le comte, après un moment de réflexion, répondit avec

(1) Ces faits sont relatés avec tous leurs détails horribles dans un ouvrage polonais, plein d'érudition, de l'abbé *Stebelski*, imprimé sans date (probablement vers l'année 1780), en 3 volumes à Vilna, sous le titre : *Dwa Swiatla na horyzoncie Polockim*, etc., c'est-à-dire : *Deux luminaires sur l'horizon de Polock, ou les vies de sainte Euphrosine et de sainte Parascève*, etc. Les exemplaires de cet ouvrage, ayant été détruits par la partie intéressée, sont aujourd'hui d'une très grande rareté. — On en trouve un dans la Bibliothèque polonaise de Paris. — La main d'un peintre pieux avait retracé le souvenir de cet horrible martyre des basiliens dans un tableau qui fut longtemps conservé dans la sacristie de la cathédrale de Polock, probablement jusqu'à l'occupation de la ville par les Russes après les partages de la Pologne.

tout son sérieux : « Sire, c'est parce qu'ils ont crucifié notre Seigneur Jésus-Christ ! »

C'est donc sous l'inspiration de cette religion orthodoxe, qui ne fait que les affaires politiques de la Russie, que Catherine II, protestante par naissance, schismatique par czarisme, philosophe par calcul, après avoir inauguré son règne par des actes contraires à toute religion et à toute morale, conçut l'idée de son intervention religieuse en Pologne.

Nous connaissons le docteur et son esprit ; passons maintenant au malheureux catéchumène. La Pologne, sortant des ombres de la barbarie, entre dans l'histoire libre et chrétienne. Il serait difficile de trouver dans les annales du monde une nation plus pieuse et un gouvernement plus honnête. C'était sa gloire, c'est devenu sa ruine, c'est son espoir. Le martyre ne tue pas l'âme. Chrétienne et libre, la Pologne était toujours tolérante. La ferveur religieuse pouvait l'entraîner quelquefois à des excès blâmables ; mais, contre quelques jours d'oubli, elle produit des siècles de charité ! Des règlements sévères contre les novateurs, au commencement de la réforme, ne tinrent pas longtemps devant les libertés du pays. Si le roi Sigismond Ier a puni de mort quelques Dantzikois novateurs, il sévissait contre une révolte flagrante qu'ils firent éclater sous prétexte de réforme religieuse. Profondément pieux, catholique sincère, doté par

le saint-siége du privilége de suspendre l'interdiction par le seul fait de sa présence, partout où il entrait, il n'entendait jamais s'ériger en persécuteur des consciences. Son contemporain, Henri VIII, tyran et théologien, venait de lancer sa fameuse philippique contre Luther. Le célèbre professeur Eckius, en dédiant un de ses ouvrages au roi de Pologne, l'invitait à suivre l'exemple royal. Il nous reste la réponse de Sigismond à Eckius, respirant toute l'élévation et toute la pureté évangélique : « Les sciences, lui écrivit-il, passées naguère en » désuétude, renaissent de nos jours... Les siècles » se suivent, et l'esprit de gouvernement se mo- » difie selon les exigences du temps. Autrefois » l'ignorance faisait enfanter des crimes ; mainte- » nant ils pullulent au grand jour de l'érudition... » Que Henri écrive contre Martin, toi et Krzycki » vous pouvez lui adresser les éloges qu'il mérite. » Pour ma part, laissez-moi être roi des brebis et » des boucs. Je prie le Très-Haut qu'il daigne sanc- » tifier l'amour des lettres de Léon X par la piété » de Léon I. Car autrement, s'il arrivait, au sein » de la chrétienté, qu'on fît passer corruption pour » mœurs, scandale pour édification, haine pour » fraternité, il va venir ce temps néfaste où les rois » des peuples et le pasteur du troupeau du Sei- » gneur se présenteront au monde couverts de » sinistres cuirasses, et les autels du vrai Dieu s'a- » baisseront pour servir au culte du blasphème » contre la vertu et la foi. » — Étienne Bathory,

après sa glorieuse expédition de Moscovie, dans les instructions adressées à la nation rassemblée en diétines, après avoir recommandé de rendre grâce au dispensateur des victoires, soumet à leur délibération les affaires religieuses en ces termes : « Bien que Sa Majesté, y est-il dit, serait heureuse » de voir, autant qu'elle le souhaite ardemment, » que tous les citoyens de ses États professassent » une seule et ancienne religion, et qu'ils louassent » uniformément le Dieu tout-puissant ; cependant, » comme, dans ces derniers temps, par la permis- » sion de Dieu, les hommes ont commencé à s'en- » flammer par un zèle exagéré en matière de » croyances, on a pris des mesures et porté des » lois pour que cette scission ne suscitât des trou- » bles et ne nuisît point à l'unité nationale. Or, » pour compléter notre législation, il ne manque » que de régler la procédure par rapport à ceux » qui pourraient enfreindre ces lois et persécuter » leurs concitoyens à cause de la différence de » leurs croyances. » Tandis qu'en Allemagne une guerre acharnée, au nom du Dieu de miséricorde, promenait sur ce pays de la doctrine le fer et la flamme pour adjuger le despotisme au vainqueur, catholique ou protestant, il se faisait en Pologne une révolution religieuse par la seule force de la vraie piété et de la suavité évangélique, dont Sigismond III ornait le trône de la république. L'aristocratie polonaise, qui d'emblée s'était entichée des doctrines allemandes, céda peu à peu à l'influence

du roi et revint à la foi de ses pères. La vraie liberté, le lien indissoluble de la patrie, la source de la vie nationale, furent ainsi sauvés. — Toutefois les dissidents obstinés jouissaient en même temps d'une pleine liberté de conscience et même des droits politiques; ils rassemblaient leurs synodes, fondaient leurs écoles, composaient leurs ouvrages théologiques, et c'est précisément sous ce règne, qu'ils dénonçaient comme intolérant, que les Sociniens imprimèrent à Rakow ces livres impies, qui passent aujourd'hui pour des raretés bibliographiques. — Mais les sectes affaiblies par le fait, admirablement exercées qu'elles étaient dans leurs luttes théologiques à miner l'autorité de l'Église, se prirent à attaquer l'autorité du trône, et tramèrent contre Sigismond III ce tissu de calomnies qui blessent également le patriotisme et la vérité. C'est à sa piété inébranlable qu'on a reproché la perte de deux couronnes. Singulier regret d'ambition! En quoi cette accession des royaumes pouvait-elle contribuer au bonheur de la Pologne, qui ne demandait, pour être grande et heureuse, que la stricte observation de ce conseil qu'un saint ermite du mont Saint-Valérien, près de Paris, donna du temps de Henri IV à un illustre Polonais: «*Timete Deum, honorate reges,* » — ne voulant rien répondre à d'autres questions. La Providence ne tarda pas à récompenser la sagesse de Sigismond, même de son vivant. Pendant une diète de son règne, sur le même parquet où les législateurs

récalcitrants, sortant de leurs bancs, lançaient des foudres contre le trône, se tenait, quelques années plus tard, un czar de Moscovie captif, demandant la clémence de Sigismond, — Triomphe éclatant qui imprima cette haute leçon dans les fastes de la Pologne, que son roi le plus religieux fut le plus heureux aussi. A sa mort, Sigismond laissa la république plus catholique, plus grande, plus unie que jamais; et son fils lui succéda aussi paisiblement sur le trône, malgré quelques tracasseries des dissidents, que s'il lui revenait par droit d'héritage.

Un ouvrage très répandu, attrayant par un style splendide et chaleureux, a rendu le nom de Jean Sobieski familier à tout le monde. La Pologne se trouvait sous ce règne en pleine anarchie. Elle ne pouvait pas, malgré le génie de son roi, se suffire à elle-même; comment aurait-on cru, humainement parlant, qu'elle pourrait porter secours à d'autres. Cependant ce miracle se fit au cri: *Sauvez la chrétienté.* Le roi, la diète, la nation, naguère en continuelles disputes, s'unissent tout à coup comme par enchantement. Au bout de trois mois, temps qui ne suffit pas de nos jours à arranger une note de protection problématique, l'armée polonaise se concentre, traverse les espaces, Vienne est sauvée, et la plus merveilleuse croisade est couronnée par la plus merveilleuse victoire.

Cependant les dissidents et les schismatiques, entraînés par leurs passions haineuses, cédant à des suggestions étrangères, abusant de la mollesse du gouvernement, prouvaient souvent par leur conduite qu'ils étaient peu dignes des libertés et priviléges dont ils jouissaient en Pologne. Ils se montraient toujours, sauf quelques rares exceptions, les chefs de l'opposition; ils finirent par être les meneurs de trahisons. Au moment où la république sous Jean Casimir se trouva accablée des plus grands désastres, où les Suédois, les Moscovites, les Transylvains l'envahirent simultanément, les dissidents, ne formant d'ailleurs qu'une faible minorité de la population, trahirent les devoirs les plus sacrés, en se mettant de connivence avec l'ennemi extérieur. Leur conduite provoqua à son tour des mesures de sûreté. La diète de 1658 remit en vigueur l'ancien statut de Ladislas Jagellon contre les hérétiques; et les Sociniens, alliés déclarés de Charles Gustave de Suède, l'envahisseur de la Pologne, furent proscrits. Lorsque plus tard, à la suite du malheureux traité d'Auguste II avec Pierre Ier, une nouvelle irruption de Suédois et de Moscovites amena la Pologne sur les bords de l'abîme, la nation, exaspérée, attribua, non sans raison, tous ces maux à ses voisins protestants ou schismatiques. Une confédération armée se forma. Pendant deux ans, une guerre désastreuse ravagea le pays, guerre singulière des Polonais con-

tre les troupes saxonnes de leur propre roi, et qui finit par une médiation du plus mauvais augure. Pierre Ier, qui par son alliance avec Auguste II avait ouvert la source de tous ces maux, appelé aveuglément par les confédérés eux-mêmes, jaloux de leurs libertés, à devenir le pacificateur de la Pologne, s'empressa de saisir ce rôle. Le traité entre les confédérés et le roi, signé à Varsovie, le 3 novembre 1717, et ratifié par une diète dite muette, stipula la retraite du pays des troupes saxonnes et rétablit la paix. Il est à remarquer que ce traité, dont les négociations étaient activement dirigées par le prince Dolgoruki, plénipotentiaire du czar, a rétréci sensiblement les libertés des dissidents polonais; il réduisit d'autre part l'armée de ce vaste pays à vingt-quatre mille hommes, et fut ratifié, exemple inouï, par la diète d'un pays libre, sans discussion. C'est depuis cette époque que la domination moscovite s'est établie sans contrôle en Pologne.

A la mort d'Auguste II, lorsque le schisme moscovite concentrait ses armées pour *protéger* les libertés de la république et l'élection du nouveau roi, la diète de convocation, cherchant à purger la conscience de la législature de suggestions dangereuses, ferma aux dissidents et aux schismatiques l'accès de la diète et des tribunaux de la république, avec une défense sévère de rechercher à cet égard la protection de l'étranger. Le libre exercice

de leur religion ne leur fut néanmoins pas enlevé, et sous ce rapport ils ont joui toujours d'un droit non contesté.

C'est contre cette exclusion des dissidents de la législature de l'État, où ils apportaient un élément délétère, mesure de sûreté que prenaient également d'autres États civilisés de l'Europe et qui ne portait en soi aucune violation de la conscience, que Catherine II dirigea sa première intervention en Pologne. Une circonstance particulière se prêta admirablement aux desseins de la czarine. — On sait que la famille de Saxe, au commencement de la réforme, exerça une influence décisive sur son établissement. C'est en Saxe que naquit Luther, en Saxe il proclama et propagea sa doctrine, et l'électeur de Saxe la protégea par les armes. — Bernard de Saxe-Weimar, le premier, pendant la guerre de trente ans, se rangea sous le drapeau de Gustave-Adolphe, et en devint l'appui actif et heureux. Or, à la fin du XVIIe siècle, un des descendants de ces héros du protestantisme, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, était rentré dans le giron de l'Église par une entremise providentielle de la Pologne catholique. Cet événement ne put que déconcerter les États protestants. La France et l'Autriche en profitèrent, pour imposer des conditions plus dures aux protestants de l'Empire, lors de la paix de Ryswick en 1697. La veille de sa signature, Guillaume III, roi d'Angleterre, écrivit à Heinsius, grand

pensionnaire de Hollande: « Notre devoir nous com-
» manderait plutôt de continuer la guerre que de
» consentir à la plus petite restriction à l'égard de
» l'exercice de la religion réformée dans l'Empire...
» mais nous manquons de l'assistance de la Suède,
» du Danemark, de la Suisse, et de plus *nous venons*
» *de perdre la Saxe.* » Le gouvernement anglais, affecté de cette conversion et des suites qu'il en prévoyait, cherchait du moins à en détourner le prince royal de Pologne, et il entretenait des agents et une correspondance suivie à cet effet, sans pouvoir pourtant réussir. La Pologne, ayant amené ainsi la défection du protestantisme d'une dynastie qui en avait été la fondatrice, s'attira nécessairement le mauvais vouloir de tous les États protestants. Aussi cette prédisposition de leur part se fit-elle jour à l'occasion de la malheureuse affaire de Thorn, en 1724, où, après une instruction dûment accomplie, et un jugement régulier confirmé par la diète, les accusés, reconnus coupables, furent condamnés et exécutés. Comme les coupables dans cette affaire étaient des protestants, les États de cette religion s'empressèrent, à l'occasion d'un procès criminel ressortissant aux seuls tribunaux du pays, de molester le gouvernement polonais de leurs notes et représentations, et à la tête de ces prédicateurs de clémence on remarquait Pierre Ier. Si, à côté de cette circonstance, qui a contribué à entretenir chez les protestants des idées défavorables contre la Pologne, nous nous rappelons l'esprit antireligieux

du siècle et les sarcasmes de Voltaire contre le catholicisme, tellement goûtés alors par le public, nous comprendrons aisément comment tout conspirait en faveur de la réussite des grands desseins de la czarine.

L'état de la Pologne, avant l'avénement au trône de Stanislas-Auguste, présentait le tableau le plus affligeant d'une complète dissolution politique. Depuis l'élection d'Auguste III, décidée contre Leszczynski par une intervention armée de la czarine Anne, au grand détriment de l'influence française, les troupes russes ne cessèrent d'occuper le territoire de la république sous divers prétextes. La paix prolongée dont jouit la Pologne pendant ces cinquante années lui a fait plus de mal que les soixante-dix ans de guerres désastreuses qui la précédèrent. Auguste III ne régnait ni ne gouvernait en Pologne, qui vivotait, pour ainsi dire, à son insu. Il se sentait le vassal de la Russie, et Brühl, son premier ministre, n'était qu'un agent du chancelier Bestuchew. Les Polonais bénissaient la paix, qui leur procurait les douceurs de la vie privée, les entretenait dans l'incurie de l'avenir, et les dispensait de toute sollicitude et de tout sacrifice pour le bien public. Ils croyaient leurs libertés garanties, tant qu'ils pouvaient rompre leurs diètes et entraver leur gouvernement. Dans cet âge d'or de la république, diète et gouvernement leur paraissaient choses pernicieuses, ou, tout au moins,

inutiles; et le résultat de la longue paix qui, dit-on, sauve la civilisation, fut ce bonheur trompeur couvrant de rouille armes et âmes, qui finit par amener une complète prostration de toutes les forces de l'État.

Stanislas Poniatowski, membre distingué de la famille et du parti puissant des Czartoryski, élevé dans les idées politiques que cette famille nourrissait de longue main et propageait dans le pays, devenu roi, aussi bien par les influences de ce parti que par la volonté de la czarine, monta au trône avec la détermination vraiment royale de reconstituer en Pologne l'État et le gouvernement. Les commencements de son règne se signalèrent par une activité sage et productive, qui développa les germes de tous les éléments de la vie politique. Diètes, ministères, tribunaux, toutes les branches de l'administration, tous les principes de la force matérielle et intellectuelle prirent un élan et une marche admirables. La plus précieuse conquête de ces efforts fut que la Pologne reprit la conscience de sa propre existence, qui est le sentiment profond de la vie nationale, du devoir, des dévouements, de l'honneur; arche d'alliance entre l'âme du citoyen et les destins de la patrie. Cette conscience, qui alors vivifia la Pologne sortant de sa longue léthargie, ne devait plus périr; elle a survécu aux plus terribles catastrophes, à des humiliations inouïes, aux partages du pays, *et résista*, comme l'a bien

compris, du haut de son trône, un froid observateur, *au temps et à toutes ses vicissitudes* (1).

Mais, dans cette glorieuse mission, Stanislas-Auguste eut à lutter contre deux ennemis implacables : le parti républicain, qui, sans souci de l'avenir, n'adorait que de pernicieuses libertés flattant l'individu, tuant la république, et Catherine II, sa bienfaitrice, dont l'œil perçant et jaloux guettait l'avenir de la Pologne et s'irritait de la possibilité d'y apercevoir une entrave aux desseins ambitieux de la Russie. Ces deux ennemis du roi, séparés par la haine qui sépare la liberté de l'esclavage, se rapprochaient par une sympathie commune, le désir de maintenir l'anarchie en Pologne.

Catherine II connaissait d'avance les projets de la famille Czartoryski, et toute décidée qu'elle était par diverses raisons particulières à appuyer l'élection de Poniatowski, elle avait pris ses précautions contre le danger qu'elle prévoyait, par un traité d'alliance avec la Prusse, dont nous reproduisons plus loin l'article principal et secret. Mais, d'abord, elle aima mieux agir seule. — Son ambassadeur à Varsovie, le prince Repnin, reçut pour mission de représenter, avec tout le fracas et toute la morgue,

(1) Voyez le discours à l'ouverture des chambres, prononcé par le roi Louis-Philippe, le 23 juillet 1831.

le protectorat et la suprématie que la Russie s'était arrogés de fait depuis cinquante ans en Pologne, en lui garantissant la paix et l'abrutissement. Repnin fut muni de tous les moyens de réussite. Il avait sous la main et à sa disposition des troupes et de l'argent, et avant tout un assortiment de déclarations et de manifestes, où chaque fait de violence était voilé par les assurances les plus touchantes et les plus positives de l'intégrité des possessions de la république, de l'amitié de la czarine la plus constante et la plus désintéressée. Il ne faut jamais perdre de vue que la Russie seule a le secret de commettre des violences *par voies légales*. Malheur à ceux avec qui elle commence à négocier ! Repnin réussit à merveille : conformément à ses instructions, il parvint à annuler l'autorité du roi, à neutraliser les caractères fermes, à intimider les faibles, à corrompre les lâches. La Pologne était sans alliances, sans finances, sans armées; elle n'en possédait que des germes tout récemment semés, et, pour sauver l'espoir de la moisson, pour ne pas laisser éteindre le feu sacré de la vie nationale, qui n'avait commencé que de s'allumer, il fallut céder aux exigences de la force et aux piéges de la perversité. Peut-être se berçait-on aussi de la possibilité qu'il y eût du vrai dans les déclarations de l'impératrice, que le monde ne cessait d'acclamer grande et magnanime. La Pologne ne pouvait que négocier, elle succomba.

Catherine commença la mise en œuvre de ses desseins, en assumant le protectorat des schismatiques et des dissidents. Elle donnait ainsi du poids à ses coreligionnaires en Pologne; elle gagnait les applaudissements de l'Europe; elle s'attachait les États protestants, et, par-dessus tout, elle jetait du trouble dans la Pologne profondément catholique. La diète de 1766 répondit dignement à cette intervention dangereuse. Elle confirma, par une constitution, la tolérance pour les dissidents, mais opposa par son silence une fin de non-recevoir à leurs prétentions législatives. — Stanislas-Auguste, dans une correspondance privée, au milieu d'accessoires obligés de galanterie, essaya, en vain, de justifier devant Catherine, par un raisonnement solide et ferme, la démarche de la diète. La réponse de la czarine, embrouillée et inconséquente, fut marquée au coin d'une froideur glaciale et d'une obstination hautaine et menaçante.

Peu embarrassée de la négative légale, Catherine met de côté et la diète et le roi; elle se décide à agir directement, et d'abord par les schismatiques et les dissidents. On fait imprimer à Saint-Pétersbourg des manifestes remplis des doléances de ces sujets polonais que personne ne songeait à persécuter; on y constate leurs confédérations, lorsqu'on n'en savait rien encore dans le pays. Ces confédérations se forment enfin au moyen d'une

dépense bien onéreuse pour les pauvres dissidents, et leur effet se trouve pitoyable. Elles mettent à découvert le petit nombre de ces martyrs imaginaires dont l'affaire provoque tant de bruit. Cependant la czarine, à côté de l'affaire des dissidents, prépare un coup immanquable et décisif. Elle lance dans ses déclarations le mot de l'énigme à l'adresse des républicains. Elle leur montre du doigt l'affreuse énormité du parti des Czartoryski : « Les vrais patriotes, leur dit-elle, ont gémi de cette » altération des principes du gouvernement, et des » entraves à la liberté des voix introduites par la » pluralité... et c'est par les tentatives d'un parti » décidé à la domination d'un pays libre, qui veut » élever sa puissance sur les ruines de la liberté » publique... Si l'ambition a déjà gagné une su- » périorité assez décidée pour empêcher une as- » semblée (indépendante) si contraire à ses vues, » Sa Majesté Impériale invite tout noble polonais » qui compte pour quelque chose le salut de sa » liberté à se joindre à elle... » Il est facile de concevoir l'enthousiasme des républicains, excité par de pareilles déclarations émanées de la haute sagesse d'une si puissante protectrice; il fut porté à son comble, lorsque Repnin insinua à quelques uns de ses amis peu discrets la possibilité de la déchéance. Les républicains tombèrent en masse dans ce guet-apens; des hommes respectables s'y laissèrent prendre, et l'âme altière de Soltik, évêque de Cracovie, y succomba elle-même. Une

confédération générale, se pressant sous les drapeaux du catholicisme et de la liberté, se constitua à Radom, en 1767. Radziwill, ennemi acharné de la Russie et du roi à la fois, républicain de la vieille roche, en est le maréchal. L'aveuglement de ces confédérés était tel, qu'ils ne s'aperçurent même pas de ce passage de la déclaration russe, où il est dit : « Que Sa Majesté a ordonné de renforcer » le corps de ses troupes qui est resté en Pologne » depuis l'interrègne,... afin de prévenir les désor- » dres... » Ils ne s'en aperçurent qu'au moment où, pour entrer dans la salle de leurs délibérations à Radom, ils furent obligés de se frayer un chemin à travers les baïonnettes moscovites, et où ils virent, à côté de leur maréchal, un colonel russe placé en surveillance.

La confédération de Radom, soulevée au nom de la religion catholique, ne s'occupa de fait que des schismatiques et des protestants, et sanctionna leur admission à tous les droits politiques. Bientôt on la convertit en diète et on la transporte à Varsovie, toujours avec le cortége militaire, sous les auspices duquel elle continue ses délibérations. C'est alors que pour couronner son œuvre d'une manière plus solennelle, la Russie exige de la Pologne un nouveau traité. Les anciens traités existaient et suffisaient pour toutes les relations établies entre les deux États. Les Czartoryski, étant au pouvoir, avaient déjà persuadé à la Russie de se

désister de ces propositions inquiétantes. — Non. Cette fois, il faut traiter ; il faut mettre le sceau de l'ignominie à cette législature esclave ; et comme la discussion en pleine diète, malgré tout cet appareil d'intimidation, aurait traîné en longueur, on transporta, à la réquisition de Repnin, tout le pouvoir de la diète à une délégation, qui s'empressa lâchement de statuer sur ce qu'il y a de plus sacré dans la vie d'une nation : son indépendance, sa religion, sa constitution, son honneur et son bon sens. Le parti des Czartoryski, parti de la régénération de la Pologne, réduit par ce débordement du républicanisme à l'impuissance, remettant ses espérances à un avenir éloigné, courba la tête. Quelques sénateurs du parti contraire, plus impatients, payant noblement leurs erreurs, élevèrent une voix libre. Ils furent immédiatement enlevés et déportés au fond de la Moscovie.

La nation, exaspérée, prit les armes. La lutte de la confédération de Bar se prolongea durant cinq ans. Elle ne put profiter qu'à la Russie ; elle ruina et dévasta le pays. Elle amena enfin les partages.

L'avilissement, c'était là le but et l'effet de l'amitié russe et du protectorat russe. — Faire accepter ses volontés au mépris du bon droit, c'est avilir. Avilir, c'est subjuguer. Après le traité de 1768, les partages n'étaient qu'une conséquence.

Aux cris de détresse que jeta la Pologne, l'Europe resta muette. Napoléon le Grand était encore au berceau (1).

Parmi les documents que nous allons reproduire, trouveront place quelques extraits de dépêches diplomatiques. Une profonde indifférence qui s'y fait voir sur la question la plus décisive de l'Europe frappera d'étonnement. L'acte le plus criminel de l'histoire du monde chrétien, accompli sans gêne et en toute sécurité par la Russie, a jeté une ombre de mauvais augure sur les cabinets de l'Occident. Bientôt cette ombre s'épaissit et se convertit en un nuage gros de tempêtes. La Pologne a subi les partages sous la sanction de l'apathie de l'Europe qui, en laissant un cours libre à la violence, a préparé par là ses propres dangers.

Voilà une nouvelle victime qui de nos jours succombe sous les trames et sous les armes de la Russie.—L'Europe semble enfin sortir de son apathie. Mais les forces de l'Occident sont frappées d'impuissance. Un découragement sans raison et sans noblesse neutralise les obstacles que les États les plus puissants et les plus civilisés pourraient effi-

(1) Nous relevons ce trait du célèbre sermon de l'abbé Woronicz, qui fut plus tard archevêque de Varsovie, prononcé à l'occasion de la consécration des aigles de l'armée polonaise, s'organisant sous les auspices de la France.

cacement opposer à l'ambition des czars. Par une logique affligeante du matérialisme on se résigne à tout. Et déjà de nos jours les publicistes les plus éminents abordent la question de mort, et comblant toujours la Russie de leurs civilités, acclament, comme jadis les victimes vouées aux bêtes féroces : AVE, CZAR! MORITURI TE SALUTANT!

N'importe, la Pologne ne désespère pas de la vie.

TRAITÉ D'ALLIANCE

ENTRE

L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES ET LE ROI DE PRUSSE.

SAINT-PÉTERSBOURG, LE $\frac{11 \text{ avril}}{31 \text{ mars}}$ 1764.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nom de la Pologne rappelle le mot d'anarchie, et par une association d'idées naturelle, on est conduit à se former un jugement sommaire qui explique et, si l'on veut, justifie la destinée qui pèse sur cette nation malheureuse. Cependant ce jugement est-il fondé en connaissance de cause approfondie? La société polonaise a-t-elle été en elle-même anarchique sans remède? A-t-elle péri victime de ses seuls troubles intérieurs? — Nous sommes certains que tout homme sérieux et de bonne foi résoudrait par la négative ces questions, s'il se mettait seulement à étudier au fond l'histoire de la Pologne; et certes le sujet en vaut bien la peine.

On ne saurait nier que la constitution de la république de Pologne, viciée déjà par un libéralisme utopiste, établissait deux sources fécondes d'anarchie : l'*élection des rois* et le *liberum veto*. Le premier de ces priviléges, qui passait aux yeux des Polonais pour la sauve garde de leurs libertés, amenait nécessairement l'immixtion de l'étranger dans l'affaire

vitale de l'État. Le *liberum veto*, d'autre part, que la Pologne en décadence conservait comme *sa prunelle*, y rendait le gouvernement presque impossible. C'étaient là des exagérations condamnables, sans doute, mais des exagérations de ce désir de liberté, sacré et inextinguible, sans lequel l'histoire des hommes ne serait que de l'histoire naturelle. Au lieu de dédain, ne devrait-on pas plutôt quelque mouvement de sympathie, quelque bonne place dans sa mémoire, à cette audacieuse république qui, au milieu de voisins despotes, et à une époque, en Europe, au milieu du despotisme universel, conservait seule intact le plus précieux trésor de l'humanité? Vous saluez avec joie la fleur précoce du printemps qui perce les neiges et s'élance vers le soleil au risque de mourir sous la brise du nord, et il ne vous vient pas l'idée absurde de maudire le sol qui l'a fait naître.

Si les abus que les Polonais faisaient de leurs libertés ont été pernicieux et blâmables, l'esprit public de la nation, qui, malgré les vices de sa constitution, a su maintenir aussi longtemps une existence, si souvent brillante, mérite l'attention de tout penseur consciencieux. L'élite de la nation, bravant les préjugés populaires, a été plusieurs fois sur le point d'introduire dans la constitution des améliorations salutaires, et chaque fois la main de l'étranger s'empressa de faire crouler l'ouvrage.

Un des plus hardis essais de cette nature fut tenté, au XVIIIe siècle, par la famille des princes Czartoryski, et nommément par les deux frères, le prince Auguste, palatin de Russie, et le prince Michel, grand chancelier de Lithuanie. Catherine connaissait leurs projets et les encouragea d'abord; mais bientôt elle prit ses précautions par l'article secret d'un traité conclu avec Frédéric II. — Peut-on imaginer un méfait plus méprisable que ce concert de deux cours puissantes, que ce contrat fait, avec préméditation et une solen-

nité cynique, contre un voisin malheureux et inoffensif, se débattant dans le naufrage, — concert et contrat destinés à lui ravir la planche de salut et à le replonger dans l'abîme? — Mais à côté de ce machiavélisme scandaleux, n'est-il pas singulier aussi de voir le rôle que jouait alors la France? Le cabinet de Versailles pressentait bien les conséquences de l'agrandissement de la Russie; il voyait avec peine sa propre influence dans le Nord déchue, et comprenait parfaitement que seulement par la Pologne il aurait pu la rétablir. Que fait-il donc? Pour faire dominer sa politique en Pologne, il y souffle et y alimente la guerre civile; pour la fortifier, il appuie les fauteurs des abus dissolvants; pour traverser les plans de la Russie, il ne fait que ce qui doit en précipiter l'accomplissement. En vain Stanislas-Auguste provoque-t-il auprès du cabinet de Versailles, par un agent sûr et secret, un appui franc et décidé; en vain promet-il, dans ce cas, de faire cause commune avec les confédérés de Bar, — Choiseul ne veut rien entendre.

Le noble historien qui a crayonné les luttes de la Pologne à cette époque en traits magnifiques a eu un double tort de mettre le mot d'*anarchie* sur le titre de son ouvrage; car, d'abord, ce n'est pas l'anarchie qui fait le fond du sujet qu'il traite, mais bien le complot des gouvernements despotiques contre une république, complot de trois contre un, complot impie, et qui aurait suffi, en présence de la lâche apathie des autres cabinets européens, pour anéantir l'État le plus fort et le mieux gouverné. D'ailleurs, Rulhière, comme historiographe du cabinet qui n'agissait en Pologne que dans le sens de l'anarchie et en opposition à la réforme, n'aurait pas dû stigmatiser, par le titre de son ouvrage, le système républicain, qui, dans la politique française ainsi que dans le contenu de son histoire, provoque seul ses sympathies.

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le document qui suit désarmera de leur rigueur les juges les plus sévères, à l'égard d'une nation infortunée qui a si bien mérité des libertés publiques, même par le haut enseignement qu'elle présente des désastreux effets de leurs abus.

ARTICLE SECRET.

(Martens, tome I, page 229.)

Comme il est de l'intérêt de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, d'employer tous leurs efforts pour que la république de Pologne soit maintenue dans son droit de libre élection, et qu'il ne soit permis à personne de rendre ledit royaume héréditaire dans sa famille, ou de s'y rendre absolu, Sa Majesté le roi de *Prusse* et Sa Majesté impériale ont promis et se sont engagés mutuellement, et de la manière la plus forte, par cet article secret, non seulement à ne point permettre que qui que ce soit entreprenne de dépouiller la république de *Pologne* de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire, ou de s'y rendre absolu dans tous les cas où cela pourrait arriver, mais encore à prévenir et à anéantir par tous les moyens possibles, et d'un commun accord, les vues et les desseins qui pourraient tendre à ce but, aussitôt qu'on les aura découverts, et à avoir même, en cas de besoin, re-

cours à la force des armes pour garantir la république du renversement de sa constitution et de ses lois fondamentales.

Ce présent article secret aura la même force et vigueur que s'il était inséré mot pour mot dans le traité principal d'alliance définitive signé aujourd'hui, et sera ratifié en même temps.

En foi de quoi il a été fait deux exemplaires semblables, que nous, les ministres plénipotentiaires de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, autorisés pour cet effet, avons signé et scellé du cachet de nos armes.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 11 avril (31 mars v. s.) 1764.

(L. S.) C. DE SOLMS.
(L. S.) PANIN.
(L. S.) GALITZIN.

RECONNAISSANCE DU TITRE

DE

L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES

PAR LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE.

(EXTRAIT DES CONSTITUTIONS DE LA DIÈTE DE VARSOVIE)

1764, 5 SEPTEMBRE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Nous croyons indispensable de faire précéder cet important document de quelques mots, pour rappeler le souvenir de certains faits historiques que l'on oublie trop souvent lorsqu'on raisonne sur la Russie.—Les Slaves, qui à l'origine habitaient le vaste continent oriental de l'Europe, constituaient plusieurs communautés, sans aucun lien politique entre elles, et leurs noms primitifs étaient tirés soit de leurs villes principales, soit de leurs fleuves, soit de la nature de leurs localités. Ce ne fut que l'incursion des Varegues, race normande, en 860, qui imposa à la plupart des pays slaves le nom commun de *Russie*. Leurs populations, occupées jusqu'alors uniquement de pacifiques travaux d'agriculture ou de commerce, nullement propres à la guerre, sans aucun moyen de résistance, se rangèrent humblement sous le drapeau d'une monarchie étrangère, militaire et conquérante. Cette monarchie, après une glorieuse existence de 200 ans, se trouva dissoute en 1054, à la mort de Jaroslave le Grand. Il n'en resta, pour cette partie

de la Slavie, que le nom fortuit de *Russie*, et de nombreux rejetons de la famille princière, qui, stimulés par des prétentions dynastiques, ne réussirent qu'à guerroyer sans fin, sans gloire et sans résultat.

La Slavie portant le nom de Russie, ayant ainsi repris à peu près son ancienne forme de communautés séparées, celle qui s'étend le long des rives occidentales de la Dwina et du Dnieper, cédant soit à la pression de sa situation géographique, soit au besoin d'un protectorat contre les Tartares, soit à l'influence d'une civilisation plus avancée, d'un gouvernement plus doux, soit enfin à la tradition des anciennes conquêtes, s'incorpora, graduellement, tantôt à la Lithuanie, tantôt à la Pologne, et, après l'union de ces deux nations, constitua une partie intégrante de la couronne de Pologne.

Cent ans après la chute de l'empire des Varegues, Georges Dolgoruky, issu de cette famille, obtint en partage une contrée sauvage qui ne comptait pas pour pays russe, et qu'on appelait en conséquence la terre de Susdale. Georges, maltraité ainsi par ses proches, répétant sans cesse que la terre russe ne lui portait pas bonheur, se réfugia dans ses domaines avec une idée de vengeance, dont le premier symptôme fut la fondation de Moscou en 1147.

Le savant professeur russe, M. Pogodin, offrit au grand-duc Alexandre, fils et successeur présomptif de l'empereur Nicolas, lors de sa première entrée à Moscou, un ouvrage historique où il démontre, sans laisser aucune possibilité de réplique, que la ville de Moscou, « cette petite goutte devenue océan, » est le seul et véritable noyau de l'empire moderne de la Russie. Il rejette franchement toutes autres déductions historiques, et voit tout fondé sur les conquêtes de la Moscovie. Réellement ses conquêtes s'étendirent rapidement, et bientôt les grands-ducs de Moscovie poussèrent les

frontières de leurs possessions jusqu'aux rives de la Dwina et du Dniéper. Arrivés à ces fleuves, ils virent sur leurs bords opposés la même race, mais une autre nation ; la même langue, mais d'autres idées ; la même religion, mais une autre croyance. Ils y virent des princes issus du sang de Rurik, mais qui aimaient à chercher et à trouver la gloire sous l'aigle blanc de la Pologne. Ils y virent ce monde d'aristocratie qui faisait parade d'énigmes incompréhensibles, quoique en idiome russe : CZESTI MOIEY NE DAM NIKOMU (1). — « Mon honneur est à moi, je ne le cède à personne. » — En vain la Moscovie tenta par maints efforts, toujours vigoureusement comprimés, de franchir ces fleuves. Son ambition y trouva une longue halte, qui dura 400 ans. La politique infâme qui lui en a donné le passage lui a bientôt après ouvert ceux du Danube et du Rhin, Pierre Ier n'ayant pas dans son testament limité, comme Octave, son empire à ces fleuves.

Il y a donc deux Russies : la Russie moscovite, amalgamée pendant des siècles avec la Moscovie, et la Russie polonaise, partie intégrante de la Pologne ; différant entre elles par les mœurs, le dialecte, l'industrie, les coutumes de leurs habitants, et, du temps même de leur existence indépendante, ne se touchant que par une haine traditionnelle. Aujourd'hui encore les paysans russes de la Pologne détestent les Moscovites et ne les appellent autrement que de leur vrai nom de *Moskali*. Ils savent que le *podouchné*, impôts sur les âmes,—le *rekroute*, enterrement d'un homme vivant, — le *knoute*, gouvernement sans miséricorde, — n'étaient pas connus du temps de la Pologne.

Beaucoup de gens s'étonneront d'apprendre que les noms

(1) Devise d'un des ancêtres des princes Czartoryski, gravée sur son épée.

de Chlopicki, de Kniaziewicz, gravés sur le grand arc de triomphe de Paris, de même que ceux du célèbre écrivain Orzechowski, de Czartoryski, de Niemcewicz, de Mickiewicz et de tant d'autres illustrations polonaises, ne sont que des noms russes polonais.

S'il fallait d'autres preuves de cette différence des deux Russies, fait notoire dans le pays, il n'y aurait qu'à consulter les voyageurs modernes qui ont voulu y porter leur attention. D'ailleurs nous avons dans nos archives un Rapport du sénateur Derjavine, présenté à l'empereur Alexandre, où cette différence est constatée en termes précis.

La Pologne fut donc nécessairement la dernière, parmi les États européens, à reconnaître aux souverains de Moscovie leur titre impérial de *toutes les Russies;* mais afin que ce titre, évidemment faux et fallacieux, ne constituât pour la Russie aucun droit à l'égard des possessions polonaises, la république demanda et Catherine II constata par la déclaration qui suit tout ce qu'on peut articuler de plus clair et de plus net pour préciser un fait et établir un droit.

Nous doutons fort que les redoutables armements qui stationnent à Besika pour protéger le bon droit puissent finir leur campagne par une rédaction plus claire d'une déclaration en faveur de la Turquie. Mais ce dont personne ne doute, c'est que cette déclaration ne sera qu'une lettre morte. La Russie, dans ses rédactions, prend au sérieux le mot de Cicéron : *litteræ non erubescunt.*

—

Attendu que la ratification de la déclaration présentée par les ministres de la cour de Russie et insérée dans les constitutions de la dernière diète

de Varsovie, au sujet du titre reconnu par la république, d'*Impératrice de toutes les Russies*, après avoir été confirmée par le sceau et par la signature de Sa Sérénissime Majesté Impériale, ne nous a été remise qu'après la clôture de la diète de convocation, nous avons ordonné que cette même ratification, transcrite d'après l'original, serait placée parmi les constitutions de la présente diète d'élection. En voici mot pour mot la teneur :

« Nous, Catherine II, par la grâce de Dieu impé-
» ratrice et autocratrice de toutes les Russies, de
» Moscovie, de Kiovie, de Vladimirie, de Novogrod;
» tzarine de Cazan, tzarine d'Astrakhan, tzarine
» de Sibérie; dame de Plescow et grande-duchesse
» de Smolensk; duchesse d'Esthonie, de Livonie,
» de Carélie, de Tver, de Iugorie, de Permie, de
» Viatka, de Bulgarie; dame d'autres pays; grande-
» duchesse de Novogrod inférieur, de Czernigovie,
» de Resan, de Rostov, d'Iaroslav, de Belo-Oserie,
» d'Udovie, d'Obdovie, de Condinie; souveraine de
» de toute la région septentrionale, dame de la terre
» d'Ibérie, suzeraine des czars de Kartalinie et
» de Grousie, dame et dominatrice héréditaire de
» la terre de Cabardie, de Circassie et des mon-
» tagnes et d'autres contrées, savoir faisons à tous
» et à chacun en particulier, et notamment aux
» parties intéressées, que :

» Nous avons envoyé à la sérénissime répu-

» blique de Pologne et au grand-duché de Li-
» thuanie des ministres avec nos ordres et notre
» assentiment, pour exposer et expliquer notre
» véritable et sincère pensée, touchant l'usage
» que nous entendons faire du titre d'Impéra-
» trice de toutes les Russies, auxquelles volon-
» tés nos ministres ont satisfait par la déclaration
» suivante :

« Nous, Hermann-Charles Keyserling, comte
» du Saint-Empire romain, conseiller intime et
» actuel de Sa Majesté l'impératrice de toutes les
» Russies, chevalier de l'ordre de Saint-André,
» de Saint-Alexandre Newski et de l'Aigle blanc,
» ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;
» et Nicolas, prince Repnin, maréchal de camp
» des armées impériales, chevalier de l'ordre de
» Sainte-Anne et ministre plénipotentiaire au-
» près de la sérénissime république, déclarons
» par les présentes :

» Il est notoire que le traité de paix conclu
» en 1686 entre la Russie et la sérénissime ré-
» publique de Pologne renferme une énuméra-
» tion exacte des pays, des provinces et des con-
» trées qui sont et seront dans la possession des
» deux parties contractantes, et qu'il ne saurait
» y avoir ni doute ni contestation à ce sujet.

» Mais on redoute souvent ce qui n'est pas à

» redouter, et c'est ainsi que l'on a cru voir un
» danger dans ce titre : *Impératrice de toutes les*
» *Russies*. Afin que tous connaissent et voient
» l'esprit d'équité et les dispositions bienveil-
» lantes de l'impératrice de toutes les Russies
» envers la sérénissime république de Pologne
» et le grand-duché de Lithuanie, nous décla-
» rons, en réponse à la réclamation qui nous a
» été adressée, que Sa Majesté Impériale, notre
» auguste souveraine, en prenant le titre d'Im-
» pératrice de toutes les Russies, *n'entend s'arro-*
» *ger aucun droit, soit pour elle-même, soit pour*
» *ses successeurs, soit pour son empire, sur les pays*
» *et les terres qui, sous le nom de Russie, appar-*
» *tiennent à la Pologne* et au grand-duché de Li-
» thuanies; et reconnaissant leur domination, *elle*
» *offre plutôt* à la sérénissime république de Po-
» logne *une garantie ou conservation de ses droits,*
» *de ses priviléges, aussi bien que des pays et terres*
» *qui lui reviennent* de droit ou qu'elle possède
» actuellement, et elle promet de la soutenir
» et de la protéger toujours, *contre quiconque ten-*
» *terait de les troubler.*

» Nous promettons en outre de prendre soin
» que Sa Majesté Impériale, notre auguste sou-
» veraine, ratifie et confirme dans un espace
» de sept semaines et de sa propre main la pré-
» sente déclaration. En foi de quoi avons signé

» cet acte et y avons apposé les cachets de nos
» armes.

» Fait à Varsovie, le 23 mai 1764.

» HERMANN-CHARLES KEYSERLING,
» Comte du S. E. R.

» NICOLAS, prince REPNIN. »

» Cette déclaration étant entièrement conforme
» à notre volonté et à nos ordres, nous approuvons
» son texte de la manière la plus solennelle, le rati-
» fiant et le signant de notre propre main et y fai-
» sant apposer le sceau impérial. Donné dans notre
» palais impérial, Saint-Pétersbourg, le 9e jour de
» juin 1764, la deuxième année de notre règne.

» CATHERINE.

» Par l'ordre de Sa Majesté, nous certifions pour
» copie exacte.

» N. PANIN.

» Prince Alexandre GALITZIN,
« Le vice-chancelier de l'empire. »

Puisque déjà dans la diète de convocation nous avons, à l'exemple des autres cours, mais sous la réserve de cette ratification, reconnu à la sérénissime impératrice de Russie le titre d'*Impératrice de toutes les Russies*, cette ratification ayant eu lieu, NOUS RECONNAISSONS LE TITRE EN QUESTION SOUS LES RÉSERVES QUI Y SONT EXPRIMÉES.

DÉCLARATION

DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE

REMISE AU ROI ET AUX ÉTATS

DE LA

RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

PAR M. WROUGHTON,

MINISTRE DE LA COUR DE LONDRES,

Le 4 novembre 1766.

(*Histoire des révolutions de Pologne*, Paris, 1778, t. I, p. 370.)

Les déclarations des cours de Russie, de Prusse, de Danemark, de Suède et d'Angleterre en faveur des dissidents et des schismatiques furent remises aux États de la république, d'abord le 14 septembre 1764, pendant la diète d'élection, et le 28 novembre pendant celle du couronnement; puis à la diète de 1766.

Nous avons reproduit (p. 74) la déclaration de Catherine II, présentée à cette dernière diète, document si caractéristique de la diplomatie russe : celles des autres cours, dictées par la Russie, ne méritent guère une attention sérieuse. Nous présenterons cependant quelques observations sur la note du ministre anglais, M. Wroughton, afin de faire voir de plus près jusqu'à quel point sa démarche compro-

mettait la dignité, l'impartialité, la véracité et même le discernement de la diplomatie de la grande puissance qu'il était appelé à représenter en Pologne.

M. Wroughton prétend que « Sa Majesté Britannique s'interpose en faveur des dissidents comme garante du traité d'Oliva. » Or il paraît que le diplomate anglais ne s'est même pas donné la peine de lire le traité qu'il invoque, car il n'aurait pas à ce sujet commis de grosses et inconcevables erreurs.

1° « La garantie, étant donnée en faveur des contractants, » n'autorise point le garant à intervenir dans l'exécution du » traité, sans être requis... Le garant n'obtient aucun droit » pour lui-même. » Ce principe clair, fondé en justice, et faisant la base de ce genre d'obligations, nous le rappelons ici dans les termes propres de Vattel (l. II, chap. XVI, § 236). Les dissidents de Pologne ni la Russie n'étaient point parties contractantes dans le traité d'Oliva; ils ne pouvaient donc pas requérir l'assistance de l'Angleterre, et celle-ci, en se prêtant aux sollicitations de la cour de Saint-Pétersbourg, agissait, par conséquent, contre les principes du droit des gens.

2° Le traité d'Oliva, et ce point est essentiel, n'avait eu nullement à s'immiscer dans la politique intérieure des parties contractantes, ou à régler des affaires religieuses. Ce qui a pu donner prétexte à cette supposition volontaire, c'est que l'article II du traité stipule une *amnistie générale*. Or, « l'amnistie, dit Vattel, est un oubli parfait du passé, » mais dont on ne peut étendre l'effet à des choses qui n'ont » aucun rapport à la guerre terminée par le traité. » — Oublier, n'est pas statuer sur un avenir éloigné, ni imposer des entraves à la législation générale d'un État. Voici le texte de l'article en question : « Il y aura amnistie générale

» pour tous et un chacun de quelque état, condition et reli-
» gion qu'ils soient. Cette guerre *ne fera tort à personne*
» dans ses droits, priviléges et coutumes générales et spé-
» ciales, tant dans les matières ecclésiastiques que civiles et
» profanes, dont on a joui avant la guerre; mais *chacun con-*
» *tinuera* d'en jouir *selon les lois du royaume*. Les actions et
» enquêtes qu'on a commencées contre ceux qui ont suivi le
» parti ennemi seront supprimées, et l'on rendra les biens
» immeubles à ceux contre lesquels des confiscations ont
» été prononcées (1). »

On voit que non seulement les droits, mais le nom même *des dissidents* n'est pas mentionné dans la teneur de cet article. Ils n'y sont désignés que par leur action de s'être liés avec l'agresseur de leur pays. Quoi qu'il en soit, le gouvernement polonais, fidèle aux stipulations d'Oliva, n'a jamais persécuté les dissidents à cause de leur conduite pendant la guerre suédoise, et il est inconcevable qu'un diplomate anglais ait pu, en 1766, c'est-à-dire après cent ans

(1) Sit utrinque perpetua oblivio et amnestia eorum omnium quæ quocunque loco modoque, a quacunque paciscenti parte hactenus hostiliter facta sunt, ita ut nec eorum nec ullius alteriusve rei causâ vel prætextu, ulla pars alteri posthac quidquam hostilitatis aut inimicitiæ, specie juris aut via facti, inferat, aut per suos aliosve inferri faciat. — § II. Hac generali amnestiâ gaudeant omnes et singuli cujuscunque statûs, conditionis et religionis fuerint, ut et omnes communitates, quæ ab utrinque partes hostiles secutæ sunt, aut in hostilem possessionem devenerunt. Nec ullis hoc bellum præjudicio et noxæ sit, in suis juribus, privilegiis ac consuetudinibus generalibus et specialibus, tam in ecclesiasticis quam in civilibus profanisve, quibus ante hoc bellum gavisi sunt, sed iis in totum fruantur *secundum leges regni*. Nec ullis communitatibus aut privatis actio ratione adhæsionis hosti intentabitur, ita ut nemini liceat alicui negotium facessere ratione adhæsionis ullius hostilis, aut eam exprobrare. (*Volumina legum*, t. IV, p. 738.)

révolus, invoquer une clause particulière, une amnistie, qui avait fait son effet dans le temps, pour changer une constitution régulièrement établie depuis, et devenue loi du royaume. M. de Lumbres, le ministre de Louis XIV, et le principal promoteur du traité d'Oliva, rapporte dans ses Mémoires inédits : « Que la Pologne s'affermissait à demander le rétablissement ou du moins le libre exercice de la » *religion catholique* dans la partie de la Livonie qui de» meurait à la Suède; ce que les commissaires suédois sou» tenaient être *contraire aux constitutions de leur royaume*, » qui ne permet autre religion que celle qui est conforme à » la confession d'Augsbourg, quoique je leur représentasse » que ces constitutions ne regardaient que leur royaume et » non pas les provinces qui leur étaient cédées ou qui s'é» taient rendues à eux. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut » la liberté de conscience pour les catholiques de leur Li» vonie, avec permission de faire leurs dévotions particu» lières dans leurs maisons, sans en pouvoir être recher» chés. » — En présence de cette conduite de la Suède, partie principale contractante, qui posait sa constitution et sa religion dominante comme le principe même de ses négociations, même au sujet d'une province nouvellement acquise, comment pourrait-on seulement supposer qu'on eût tenté d'imposer à la Pologne, dans le même traité, des limites législatives quelconques en matière de religion?

3° Mais il y a mieux. Nous soutenons que la garantie même du traité d'Oliva par l'Angleterre n'a jamais existé. L'article XXXVII et dernier de ce traité laisse bien la faculté d'y accéder aux puissances amies des parties contractantes, pourvu que cela soit fait dans le délai de six mois. « Les » commissaires d'Autriche, dit M. de Lumbres (Mémoires » ci-dessus mentionnés), dans le formulaire de la ratification » de leur maître, ayant fait insérer la faculté qu'ils se ré» servaient de nommer de sa part le roi d'Espagne pour

» garant du traité, les Suédois s'y opposèrent, soutenant » que ce n'était pas dans l'acte de ratification, mais dans le » traité même que cette nomination aurait dû être proposée. » Néanmoins ceux-là s'étant roidis à la prétendre à cet en- » droit, pour ne l'avoir pu faire dans le traité qu'après la » garantie de la France, les derniers y acquiescèrent. En » suite de quoi, les électoraux changèrent aussi le formulaire » de la ratification de leur maître, lui réservant la liberté de » nommer pareillement le même roi et les provinces unies; » ce qui donna sujet aux Suédois de réserver semblablement » à leur maître la faculté *de nommer la république d'Angle-* » *terre et les Etats de l'Empire.* Mais, quoique cela eût été » ainsi arrêté, on n'exprima pourtant pas dans ces formu- » laires le nom du roi catholique ni ceux des autres, tant à » cause de l'incertitude où l'on était si ceux qui n'avaient » point eu de part à la médiation en voudraient prendre à » la garantie, que parce que les parties ne voulaient pas » précisément s'astreindre à faire les nominations qu'ils » avaient proposées. » — Or, nous ne trouvons ni dans la suite des Mémoires de M. de Lumbres, ni dans les *Volumina legum* de la Pologne, ni dans la collection de Boehmius, ni dans aucun autre recueil diplomatique, cet acte de garantie de l'Angleterre dont parle M. Wroughton; ce qui d'ailleurs ne modifierait en rien la nullité du droit d'intervention invoqué.

D'après toutes les observations qui précèdent, nous croirions volontiers, pour l'honneur du cabinet de Londres, que son ministre, à Varsovie, avait pris sur lui d'agir dans cette circonstance sans autorisation suffisante, et peut-être même contre ses instructions. La note en question porte la date du 4 novembre, et son ministre, M. Conway, lui écrivait, le 5 octobre précédent : « Sa Majesté (Britannique) n'est pas » *partie dirigeante* dans aucune des vues politiques relatives » aux affaires de Pologne, et n'agissant que par des *motifs*

» *d'humanité et de justice* envers des gens opprimés et mal-
» traités, elle désirerait concourir à leur appui, tel que leur
» cause le demandera, mais sans participer à aucune me-
» sure de violence, que l'*ambition de n'importe quelle puis-*
» *sance* pourrait dicter au delà de cet objet. »

La seule assertion nette et irréfragable de M. Wroughton est celle, où il avoue que *Sa Majesté Britannique est forcée, par une étroite alliance avec la Russie* (ou peut-être lisez : M. Wroughton par sa soumission envers le prince Repnin), d'assister la czarine dans ses actes de violence contre la Pologne. Ce motif méprisable de la démarche du résident anglais suffit pour expliquer l'oubli qu'il commet de la justice, du droit des gens et de la dignité de sa mission.

Sa Majesté Britannique, toujours disposée à protéger, de toute manière, les chrétiens protestants, et surtout ceux qui, en vertu des *conventions particulières*, ont droit de prétendre à son assistance, se voit obligée de réitérer ses pressantes représentations en faveur de cette partie opprimée de la nation polonaise, connue sous le nom de *dissidents*. En conséquence, le soussigné, conformément à *de nouveaux ordres du roi*, son souverain, a l'honneur de vous représenter, Sire, et à la république de Pologne, que Sa Majesté Britannique, outre tant de solides motifs *de justice et d'humanité*, qui lui donnent lieu d'espérer un heureux succès des négociations actuelles relativement à cette affaire, se trouvant forcée, par *une étroite alliance entre les cours de Pétersbourg*, de Berlin et de Copenhague, à s'in-

téresser pour les dissidents dans toutes les formes de droit, et *en sa qualité de garante du traité de paix d'Oliva*, souhaite qu'en la présente diète, *cette vertueuse* (1), mais malheureuse partie *des sujets polonais*, soit rétablie, comme membres de l'État, dans la possession de leurs droits et priviléges, de même que dans la jouissance paisible de leur culte, que chacun sait *leur avoir appartenu avant la signature dudit traité d'Oliva.* En même temps Sa Majesté Britannique considère combien est grande la connexité des intérêts même de la république avec la justice de cette affaire, ainsi qu'avec les lois fondamentales du royaume; lois qui, non seulement furent observées depuis deux siècles, mais renouvelées par des traités si solennels avec les puissances du Nord, qu'ils ne permettent pas que l'on entreprenne d'y rien changer, si ce n'est avec le consentement général des parties contractantes. Aussi Sa Majesté Britannique, pleine de confiance en l'équité et en la pénétration de Sa Majesté Polonaise, elle qui, dès le commencement de son règne, a donné tant de témoignages de zèle pour le bonheur du genre humain et d'amour pour l'administration de la justice et de la république, ne doute nullement qu'enfin on ne cesse d'opposer à ses justes désirs des constitutions inefficaces, éta-

(1) Ce certificat des vertus des dissidents est bien intempestif, car il est délivré au moment même où on les voit se prêter comme instruments aux ennemis de leur pays.

blies au milieu des troubles intérieurs, contredites par des protestations formelles et des déclarations expresses de la part des puissances étrangères.

Quoique les droits et les priviléges des dissidents soient fondés sur une doctrine dont les principes de charité et de bienfaisance donnent le vrai caractère du christianisme, et que la divinité de son institutéur, qui la prêcha le premier, la rende encore moins douteuse, c'est cependant cette religion dont on trouble l'exercice et dont ceux qui la professent *sont exclus de tous les emplois d'honneur et privés de tous moyens de servir leur patrie* (1). Néanmoins leurs droits et priviléges leur ont été confirmés par les ordonnances du royaume, assurés par les traités, appuyés sur des fondements si saints et si évidents aux yeux de toutes les nations, que le soussigné, ministre d'un monarque, qui conserve pour la république les plus sincères sentiments d'amitié et d'inclination à lui en donner des preuves en toute occasion, se flatte que la médiation du roi son maître produira les effets que l'on peut naturellement s'en promettre; que la sagesse de la Nation assemblée apportera des remèdes aux maux qui déchirent l'État et oppriment les dissidents; et qu'à l'égard tant des choses ecclésiastiques que civiles, elle les rétablira dans le même état qu'elles

(1) Et les catholiques d'Angleterre?

étaient avant la conclusion du traité d'Oliva. Au reste, les souhaits sincères de Sa Majesté Britannique *pour la gloire du roi de Pologne et pour la prospérité de la république* sont si notoires, qu'il serait inutile de leur en donner de nouvelles assurances. Cependant le soussigné ne peut se dispenser de les réitérer, comme une preuve incontestable de leur réalité.

Signé WROUGHTON.

RÉSOLUTION

DE LA DIÈTE DE 1766,

A L'OCCASION DES DÉCLARATIONS DES COURS ÉTRANGÈRES.

(*Volumina legum*, t. VII, p. 484.)

La diète de Pologne, pressée par les déclarations menaçantes des cours étrangères, et surtout par celle de la Russie, agit avec beaucoup de modération et de dignité et avec un tact admirable. Elle déclare maintenir aux dissidents le droit de pouvoir rendre, en toute liberté de conscience, *à Dieu ce qui est à Dieu;* mais écartant par son silence leurs prétentions législatives, elle les empêche seulement de rendre *aux ennemis de la Patrie ce qui est à la Patrie.* Elle laisse au sacerdoce catholique la décision quant à leurs griefs relatifs au culte, afin de mettre en évidence qu'en Pologne, la religion catholique est dominante et tolérante en même temps.

Nous avons reçu, avec les égards qui leur sont dus, les déclarations en faveur des non unis et dissidents se trouvant dans le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, présentées d'abord de la part de Sa Majesté l'impératrice de toutes les Russies, par Son Excellence le prince Repnin, grand ambassadeur; puis de la part de Sa Majesté

le roi de Prusse, par M. Benoît, son ministre plénipotentiaire; enfin de la part de Leurs Majestés les rois de Danemark et d'Angleterre, par MM. de Mestral de Saint-Saphorin et Wroughton, résidents.

Nous assurons les susdites Majestés que nous maintenons et maintiendrons, en leur entier, les droits et les libertés de ces non unis et dissidents, selon qu'elles leur profitent indubitablement, soit d'après nos lois nationales, et nommément les constitutions de l'année 1717 et des années postérieures, soit conformément aux traités.

Quant aux griefs des dissidents au sujet de l'exercice de leurs rites religieux, le collége des révérendissimes et révérends archevêques et évêques, sous la présidence du prince primat, arrangera ces difficultés avec la justice et l'amour du prochain accoutumés, et déposera ce règlement par écrit dans les archives de la couronne, d'où, ainsi que nous le stipulons par les présentes, chacun aura le droit d'en tirer copie.

ARTICLES

ACCORDÉS PAR LES ÉVÊQUES EN CORPS

AUX DISSIDENTS ET AUX GRECS NON UNIS.

(MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE CONFÉDÉRÉE, IN-4°, 1770, ANNEXE IX.)

Quoique ces articles ne fussent rédigés que par les évêques, leur projet a été lu dans l'assemblée et approuvé par les États. Ce fait n'a pas été rapporté dans la constitution, mais il n'en est pas moins constant et notoire. — Les Articles des évêques polonais ont beaucoup de coïncidence avec l'*Iradé* de nos jours, du sultan Abdul-Medjid !

1° Que les dissidents et les Grecs non unis demeureront dans l'exercice paisible de leur religion, selon la tolérance permise par les lois, et resteront dans la paisible possession des églises qu'ils ont légitimement acquises, sans que l'on puisse les y troubler en aucune manière.

2° Les Grecs non unis et les dissidents qui n'abandonneront pas leurs églises, en devenant catholiques romains, ou qui ne les auront pas perdues par décret, pourront, selon les lois de 1630, 1660 et 1717, y faire les réparations nécessaires à

leur conservation ou à leur restauration, en se munissant préalablement du consentement de l'évêque diocésain, et sous condition de n'en pas augmenter l'étendue.

3° On accordera aux Grecs non unis et aux dissidents un terrain convenable marqué par l'évêque diocésain, et attenant à leurs églises, où ils pourront enterrer leurs morts, mais sans convoi, sans pompe funèbre, ainsi que les lois l'ordonnent.

4° On permet aux Grecs non unis et aux dissidents de bâtir, près de leurs églises, sur le terrain qui leur est approprié, des habitations pour leurs prêtres respectifs, obtenant à cet effet la permission de l'évêque diocésain. On consent aussi que, dans les endroits où les Grecs non unis et les dissidents n'auraient point d'église, ils puissent dans le silence vaquer à l'exercice de leur religion, mais dans l'intérieur de leurs maisons, sans solennité et sans concours de peuple, selon la constitution de l'année 1717.

5° Les prêtres non unis et leurs familles seront jugés, pour cause quelconque dans tout le royaume, selon la teneur des lois. A l'égard des prêtres dissidents, ils comparaîtront *in foro competenti*, qui leur a été accordé par la constitution de l'année 1632.

6° Les causes relatives aux fonds annexés aux églises des Grecs non unis et des dissidents seront jugées dans les tribunaux ou juridictions prescrites par les lois du royaume.

7° Les prêtres Grecs non unis et dissidents seront tenus de contribuer à tous les impôts de la république, selon la teneur des anciennes lois.

8° Les seigneurs en possession du droit de présentation n'exigeront aucun paiement des prêtres Grecs non unis, et ne pourront déplacer ceux qui se trouvent en possession de bénéfices, sans le consentement de l'évêque diocésain.

9° Il sera permis aux prêtres Grecs non unis de baptiser, de donner la bénédiction nuptiale et d'enterrer dans leurs paroisses respectives, sans aucun empêchement, selon l'usage des religions tolérées. On permet aussi aux dissidents, dans les lieux où ils possèdent des églises, de baptiser et enterrer, sauf le droit d'étole réservé aux curés, dont la somme sera modérée, et pour prévenir les abus qui pourraient se commettre à l'occasion de cet article, ainsi qu'au sujet des étrennes et billets de confession paschale, le collége épiscopal aura soin que, sous prétexte de droit d'étole, on ne puisse exiger des dissidents aucun paiement qui excède ceux que l'on perçoit des catholiques, sauf les con-

ventions faites antérieurement et celles que l'on pourrait faire à l'avenir avec les curés ou évêques diocésains, en payant une certaine somme pour l'extinction et l'abolition de tous les droits. Ce sont là les articles que le collége épiscopal promet de maintenir envers les Grecs non unis et les dissidents, avec toute l'exactitude possible, s'engageant en outre d'en recommander l'exécution par des mandements adressés à tous les curés des diocèses respectifs.

Fait à Varsovie, l'an 1766.

Venceslas SIERAKOWSKI, *archevêque de Léopol.*

Cajetan SOLTYK, *évêque de Cracovie.*

Antoine OSTROWSKI, *évêque de Cujavie*, etc.

LETTRE

DE STANISLAS-AUGUSTE

A CATHERINE II.

VARSOVIE, LE 5 OCTOBRE 1766.

Vous voulez, pour le bien de la Pologne, améliorer le sort des dissidents, mais leur admission à la législation est contraire à ce bien. — Ils n'y sont admis ni en Hollande, ni en Angleterre. — La raison de cette mesure. — Repnin nous menace d'exécution militaire; ce n'est pas sans doute pour notre bien. — En ce cas, que dira la Pologne qui me soupçonne déjà de connivence avec vous dans cette affaire? — Il faut que je m'expose à vos coups, ou que je trahisse ma nation. Je ne suis pas capable de ce dernier acte.

MADAME MA SŒUR,

Le désir de ne pas déplaire à V. M. Impériale a toujours été, vous le savez, le plus puissant mobile de ma conduite. Le même motif m'a retenu jusqu'ici d'écrire à V. M. Impériale sur l'affaire des dissidents. Mais enfin j'ai trop senti que je me privais à tort de la satisfaction toujours si douce pour moi de m'adresser avec confiance directement à l'amitié

tant éprouvée de V. M. Impériale, et je crains d'avoir à me reprocher de n'avoir pas porté au secours et à la *préservation de mon Etat* tous les moyens possibles. Veuille le ciel disposer votre attention et votre cœur à m'écouter favorablement. Les principes de la bienfaisance générale ont guidé sans doute la grandeur de votre âme à souhaiter aux dissidents de Pologne un sort plus heureux, et par là même une amélioration dans ce royaume; mais le degré des avantages à accorder aux dissidents est ce qu'il faut déterminer bien juste pour produire, en effet, ce bonheur de la Pologne que V. M. Impériale veut lui procurer. La nature d'un État libre, tel que le nôtre, est incompatible avec l'admission, même la plus limitée, de ceux qui ne professent pas la religion dominante, à la *législation*.

Plus il y a de libertés nationales dans la constitution d'un gouvernement, plus il faut de conformité d'action et de soumission stricte et respectueuse aux lois de la part des citoyens admis au mouvement de la machine. Or, une diversité avouée d'opinion sur une matière même aussi politiquement essentielle que la religion ne peut que produire fréquemment des disparates d'abord fort dangereuses, là où l'autorité suprême, absolue et toute réunie dans la personne du souverain, n'offre pas un correctif aussi prompt que suffisant aux transgressions. L'exemple vient à l'aide du raisonnement : la Hollande et l'Angle-

terre ne sont pas soupçonnées d'être gouvernées par des préjugés, mais elles le sont par des lois qui excluent également de la législation directe et de la magistrature tout non-conformiste ; parce qu'elles ont envisagé dans la magistrature même une portion d'autorité qui, faisant corps dans l'État, peut l'ébranler. Le conseil aulique, composé de juges catholiques et non catholiques, est le résultat de trente ans de guerre, et fait le tribunal non pas d'une république comme la nôtre, mais d'un assemblage de souverains indépendants armés, et dont les guerres fréquentes prouvent assez l'incohérence politique.

Si j'étais moins persuadé que les grands principes de l'équité sont véritablement ceux dont vous faites la base de votre politique, j'aurais cru superflu d'employer le raisonnement vis-à-vis du pouvoir. C'est encore ce qui me fait penser, que lors même que votre ambassadeur nous annonce de votre part les plus terribles extrémités, lorsqu'*il nous dit que vos armées vont exercer dans ce pays tout le pouvoir de l'épée si la diète n'admet pas les dissidents à la législation ;* je pense, dis-je, que tout cela ne provient que de l'idée qu'*en nous obligeant par les moyens même les plus forts à ce que* Votre Majesté Impériale regarde comme notre bien, elle croit ne nous point faire de tort. Je crois avoir clairement exposé à Votre Majesté Impériale pourquoi nous regardons tout ce qui excède la tolérance comme un mal essentiel, auquel par con-

viction nous ne pouvons pas donner les mains ; et il m'est impossible, à moi, qui connais Votre Majesté Impériale, de croire *qu'elle veuille jamais forcer qui que ce soit à faire son propre mal.* L'usage que vous avez constamment fait jusqu'ici de votre immense pouvoir a produit la confiance politique que tant d'États s'accoutument à mettre en vous. C'est un avantage trop inestimable parce qu'il *vous fera réellement influer supérieurement à toute autre puissance et sans guerre sur l'Europe entière*, pour que vous le rejetiez volontairement. Non, encore une fois : je ne le crois pas, vous ne ferez pas la guerre à la Pologne, vous n'y ferez point agir hostilement les troupes que vous y avez, parce que la nation ne voudra pas admettre les dissidents à la législation et à la judicature. Vous êtes trop juste et trop humaine pour cela.

Après de si grandes vues qui embrassent le sort des nations entières, j'ai à peine à parler de moi personnellement ; mais qu'il plaise à Votre Majesté Impériale de jeter un regard sur ma situation particulière. *Soupçonné* dès l'instant de mon élection d'*intelligence secrète avec vous, Madame*, sur le chapitre des dissidents, calomnié à outrance à ce sujet par les malintentionnés, quelle sera l'opinion publique de la nation quand elle verra vos troupes exiger dans cette même matière des choses qu'elle abhorre, et que l'on m'a toujours opposées comme le terme véritable et fatal auquel aboutiraient pour-

tant les projets de simple tolérance que je leur ai proposés, et par ma propre conviction et de concert avec Votre Majesté Impériale ?

Lorsque vous m'avez recommandé au choix de cette nation, vous n'avez assurément pas voulu que je devinsse l'objet de ses malédictions; vous ne comptiez certainement pas non plus élever dans ma personne un but aux traits de vos armes. Je vous conjure de voir cependant que si tout ce que le prince Repnin m'a annoncé se vérifie, il n'y a pas de milieu pour moi: *il faut que je m'expose à vos coups, ou que je trahisse ma nation et mon devoir. Vous ne m'auriez pas voulu roi, si j'étais capable du dernier.* La foudre est entre vos mains, mais la lancerez-vous sur la tête innocente de celui qui vous est depuis si longtemps le plus tendrement et le plus sincèrement attaché?

Madame,

De Votre Majesté Impériale le bon frère,
ami et voisin.

STANISLAS-AUGUSTE, *roi.*

RÉPONSE

DE CATHERINE II

A STANISLAS-AUGUSTE.

SAINT-PÉTERSBOURG, LE 17 OCTOBRE 1766.

L'affaire des dissidents peut occasionner des désagréments. — Mon objet est le salut de votre État. — Vous êtes pour la négative, soit. — Vos réflexions sont peu solides. — La politique ne doit pas être esclave de la spéculation. — L'exemple de la Hollande et de l'Angleterre ne peut pas s'appliquer à la Pologne. Plutôt celui du conseil aulique. — Une volonté plus décidée pourrait améliorer votre situation. — Votre conduite dissipe les soupçons dont vous me parlez. Entre mon amitié et vos devoirs votre choix est fait. — Vous me parlez de la tolérance pour les dissidents. Est-ce pour cela que je viens à leur secours? — J'abandonne cette affaire à son propre sort. Je ferme les yeux sur les suites. — En cas d'utilité, la force prononcera.

MONSIEUR MON FRÈRE,

Je ne me dissimule pas, à la lecture de la lettre de Votre Majesté du 5 de ce mois, la situation des choses presque désespérée pour les Grecs et les dissidents, non plus que tous les désagréments que

cette affaire pourra occasionner. *Dans les dispositions faites de la part de votre ministère* et de tous ceux qui ont quelque influence dans les affaires de votre État, *les cordes sont tellement tendues qu'il n'est plus possible qu'il n'y en ait quelqu'une qui rompe.* Tout ce que je pourrais dire encore sur cet objet arrivera *trop tard*, et ne pourra plus changer une résolution méditée de longue main, et qu'on n'a voulu avouer qu'à l'instant de la crise, pour pouvoir l'exécuter avec plus de sûreté; mais *mon amitié pour Votre Majesté et pour la république est trop pure et trop désintéressée*, pour que je balance jamais à vous faire connaître ma façon de penser, quelque attention que vous jugiez à propos d'y donner : car c'est une chose qui m'est due, et non une pure complaisance de votre part, que vous conceviez et vous représentiez, dans un point si juste, *le seul motif qui me guide* en demandant le rétablissement d'une partie de vos sujets, en proie depuis longtemps à l'oppression et à l'injustice, — l'*envie de faire le bien pour le bien*, sans autres vues que votre tranquillité personnelle et *le salut de votre État*. Si j'avais trouvé *véritablement* dans Votre Majesté les dispositions que j'ai dû attendre d'un ami et souverain éclairé, pour l'avantage de ses peuples, à entendre et travailler avec efficace à une demande aussi juste, elle aurait déjà trouvé, dans les déclarations et mémoires que je lui ai fait communiquer confidemment à ce sujet, matière à entrer en négociations, et il aurait été facile dès lors de déterminer

le degré d'avantages à accorder à cette partie des citoyens de la république. C'est donc à tort et uniquement pour se démasquer qu'on met cette difficulté en avant, et l'on voit clairement qui a refusé de la lever, ou plutôt était bien aise de la laisser subsister. *Le parti d'une négative absolue* qu'il plaît à Votre Majesté de prendre *si décidément* ne permet plus d'approfondir cette question; et il n'entre ni dans le plan de ma réponse ni dans celui de mes démarches ultérieures de travailler à vaincre cette résistance de sa part et de celle de son ministère.

Votre Majesté trouvera bon seulement que j'approfondisse la solidité de vos réflexions sur les inconvénients de la diversité de religion dans les personnes qui ont part à la législation. Les principes en sont admirables dans la spéculation. Le philosophe qui vise au grand, et qui veut tout élever à une perfection absolue, ne passera pas assurément sur un défaut de cette nature; mais il n'a jamais existé d'empire sur le plan et les principes du parfait. *La sage politique*, qui connaît les hommes, et sait qu'il faut se contenter avec eux du meilleur possible, *ne s'en rend pas l'esclave*, et il me paraît que c'en est ici le cas ou jamais. Je reprendrai ici les exemples que vous avez cités pour appuyer votre sentiment, et vous jugerez vous-même s'ils font beaucoup pour vous.

La conjuration des poudres a été la cause de

l'expulsion des catholiques de la législation en Angleterre, conjuration qui tendait à réintroduire dans ce royaume une religion qui avait été réformée, et à détruire la dominante. La Hollande avait à lutter contre *le despotisme de l'Espagne, qui ne pouvait lui perpétuer ses fers que par la religion catholique; la religion protestante avait été son salut;* c'eût été s'exposer à chaque instant à une perte certaine, que de maintenir à la tête du gouvernement une religion toute dévouée à ses anciens maîtres.

Peut-on faire l'application de ces deux exemples aux Grecs et aux dissidents de votre royaume? Après avoir joui pendant des siècles de la qualité de citoyens libres et de membres du gouvernement en vertu du droit public de la république, s'ils en ont été privés, *la force qui les dépouille a-t-elle jamais avancé contre eux quelques crimes, ou seulement quelques fautes*, qui aient pu colorer son injustice et ses persécutions? Leur anéantissement a-t-il été autre chose qu'une usurpation, conduite pas à pas, par une suite d'abus accumulés qu'on ose leur opposer aujourd'hui comme les titres les plus légitimes?

On ne trouvera pas dans ce qui est arrivé à l'Allemagne une meilleure raison de leur refuser de participer à la législation. Le conseil aulique, composé de catholiques et d'autres religions, est, au contraire, une preuve de la possibilité d'un tel établissement; puisque, si des rois et des princes

armés s'y soumettent et y portent leurs griefs, même en matière de religion, on ne doit pas craindre d'y trouver de la difficulté en Pologne; de plus, au lieu de rendre ce tribunal responsable de l'incohérence politique, il faudrait plutôt avouer pour son éloge que, depuis qu'il est établi, il ne s'est pas tiré un coup de pistolet pour la religion en Allemagne, pendant qu'il y eut (sic) avant d'y parvenir une *guerre de trente ans que Votre Majesté présente comme une guerre de religion,* et ce serait dans l'exemple de cet événement que la république devrait voir le motif de se décider à *faire chez elle par raison ce que la nécessité pourrait peut-être un jour lui arracher.*

Votre Majesté voit par tout ceci, si j'ai une juste idée de la situation de la république, si ce n'est pas par conviction que je l'invite aussi fortement que je fais à pourvoir une fois pour toutes à sa sûreté, et si je dois appréhender de lui faire tort, ou plutôt si je ne suis pas sûre *de lui prouver toute mon amitié.*

Votre Majesté me rend justice sur l'usage que je me propose toujours de faire de mon pouvoir; je ne change point de sentiment dans l'occasion présente, quoique peut-être je le dusse, même pour atteindre le but de la confiance publique et montrer si je sais la mériter. Ce serait méconnaître mes sentiments pour elle, que de croire que je

puisse un instant me distraire de sa situation particulière. Elle m'est connue, j'en sens tout l'embarras; mais *je ne puis me dissimuler qu'une volonté plus décidée y aurait paré et peut encore y remédier.* Je n'ai cependant à cet égard jamais entendu un mot de ces soupçons d'intelligence secrète, ni de cette calomnie à outrance par rapport à l'affaire des dissidents; mais si quelque chose est propre à justifier Votre Majesté, c'est *la conduite qu'elle tient à présent*, et quand j'envisage un si puissant motif, *je m'étonne que vous ayez été embarrassé dans votre choix entre mon amitié et ces devoirs* que vous croyez en compromis avec elle.

Je ne saurais finir sans témoigner à Votre Majesté mon étonnement de ce qu'on parle toujours chez vous *de simple tolérance.*

Les Grecs et les dissidents n'ont jamais pu se considérer comme intolérés en Pologne, à moins que les persécutions accumulées contre eux n'aient dans le fait établi cette idée. Les juifs sont tolérés; et je ne saurais assez admirer qu'on ait fait la même grâce à des membres de l'État, légitimés dans leurs religions par des constitutions de la république, que tant de rois vos prédécesseurs ont juré d'observer. Quel surcroît de faveur veut-on leur faire à présent encore de les tolérer? Leur ruine totale et leur expulsion étaient donc résolues. *En vérité, il était besoin que je vinsse à leur secours*, pour leur

assurer un traitement aussi avantageux. Il serait inutile de travailler à persuader ceux qui ne veulent pas même écouter. *Le seul parti qui me reste, est donc d'abandonner cette affaire à son propre sort et à la situation où elle sera à l'arrivée de cette lettre. Je ferme les yeux sur les suites* et les conséquences; flattée cependant que Votre Majesté ait cru voir assez de désintéressement dans tout ce que j'ai fait pour elle et pour la nation, pour ne pas me faire le reproche d'avoir cherché à élever en Pologne un but à mes armes. Elles ne seront jamais dirigées contre ceux à qui je veux du bien, comme *je ne les retiendrai point, quand je croirai que l'usage pourra leur en être utile.* Telle est ma façon de penser, que rien ne peut altérer ni faire changer. Elle a son principe dans *un intérêt qui ne se démentira jamais pour le bien de la république*, ainsi que dans les sentiments personnels aussi invariables dans lesquels je suis,

Monsieur mon frère,

De Votre Majesté la bonne sœur, amie et voisine.

CATHERINE.

EXTRAITS

DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU MINISTÈRE ANGLAIS

SUR LES AFFAIRES DE POLOGNE.

1763-1766.

M. WROUGHTON (1).

« Varsovie, 12 mars 1763.

» Si l'on introduit la pluralité des voix au lieu de l'unanimité, qui est l'occasion de leurs troubles, la Russie et la Prusse aussi peuvent voir se former *une puissance qui leur deviendrait redoutable* à toutes les deux avec le temps. Souffriront-elles même l'essai d'un changement de cette importance? »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 15 juin 1763.

» On pense ici qu'il y a certainement une entente entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie pour *le partage* de la plus grande partie des possessions polonaises. »

(1) Partout où le destinataire de la lettre n'est pas nommé, elle doit être censée comme adressée au cabinet de Londres.

LORD STORMONT.

« Vienne, 3 décembre 1763.

» La famille Czartoryski a été autorisée d'assurer que ni l'impératrice de Russie ni le roi de Prusse *n'entendent ni ne veulent s'emparer d'un seul pouce de terre en Pologne*, et que loin d'entrer dans de pareilles vues, eux, les Czartoryski, auraient été dans ce cas les premiers à invoquer la protection de cette cour et à réclamer son assistance. »

LORD STORMONT.

« Vienne, 12 septembre 1764.

» Le comte Poniatowski a été élu roi de Pologne, le 7 du courant. On n'a jamais vu dans ce pays une élection plus pacifique et plus unanime. Il y avait près de 30,000 électeurs, ce qui est beaucoup, car ce n'était pas là le corps entier de la nation, mais seulement des représentants de chaque palatinat. Il n'y avait pas une seule voix opposante. »

BUCKINGHAM.

« Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1765.

» Le comte Orloff, qui était toujours contraire à l'élection de M. Poniatowski au trône de Pologne, exprime *un grand mécontentement au sujet de sa conduite par rapport aux dissidents*. Il dit qu'il deviendra bientôt trop puissant et trop indépendant,

et qu'en oubliant, selon toute probabilité, ses obligations envers l'impératrice, *il pourra devenir à la fin un voisin fâcheux et redoutable pour la Russie.* »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 18 octobre 1765.

» Le roi de Pologne a résolu dernièrement d'envoyer un ministre en France, pour y notifier son avénement au trône. *Cette mesure déplaît très fort à l'impératrice*, et M. Panin m'a dit ouvertement ces jours derniers, qu'il désirerait que la cour de France ne reconnût pas du tout le roi de Pologne, *car ses efforts pour détruire l'influence française à Stockholm demeureraient, disait-il, entièrement infructueux, si cette influence devait réapparaître à Varsovie.* Votre Grâce aura observé que le plan de M. Panin consiste à tenir tous ses voisins *dans la plus grande dépendance possible*, et il y a réussi en grande partie. »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 3 septembre 1766.

» On s'était imaginé que la famille des Czartoryski s'opposait aux vues de la Russie relativement aux dissidents, mais j'ai eu occasion de parler avec le prince palatin de Russie, qui m'a assuré « que » lui, aussi bien que son frère, le chancelier, re-

» connaissent les avantages qui reviendraient à leur » pays, si l'on y mettait les protestants à l'abri de » toute espèce des chicanes que le clergé catholique, » par son zèle malentendu et ses préjugés, n'était que » trop disposé à leur susciter, mais qu'il ne dépendait » pas de quelques personnes de diriger toute une » nation dans une affaire de religion, » — et je ne pouvais pas n'avoir pas observé moi-même l'agitation qui règne dans les esprits du peuple jusque dans la capitale, agitation qui est montée à un bien plus haut degré dans les provinces. »

CONWAY A M. WROUGHTON.

« Londres, 8 octobre 1766.

» Sa Majesté n'est pas *partie dirigeante* dans aucune des *vues politiques* relatives aux affaires de Pologne, et n'agissant que par des motifs d'*humanité et de justice* envers des gens opprimés et maltraités, elle désirerait concourir à leur appui, tel que leur cause le demandera, mais *sans participer à aucune mesure de violence que l'ambition de n'importe quelle puissance* pourrait dicter au delà de cet objet. »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 23 octobre 1766.

» Panin m'a déclaré que si la diète de Pologne ne consent pas de bonne grâce à ce qu'il lui a de-

mandé en faveur des dissidents ; il fera entrer dans ce pays une armée de 40,000 hommes de son côté, tandis que le roi de Prusse y fera marcher un nombre égal de troupes du sien. Il ajouta que lorsque les choses en sont arrivées une fois à cette extrémité, *il se regarde pour dégagé de toutes les stipulations et libre de présenter de nouvelles demandes.* Il a dit : S'il faut recourir à des mesures violentes, elles nécessiteront des dépenses considérables, et je me flatte que *dans ce cas, la Grande-Bretagne nous fournira une assistance pécuniaire* par un généreux effort, *et effacera ainsi l'idée défavorable que sa parcimonie en Suède a laissée dans mon esprit.* Cette proposition me parut *si étrange et si bizarre*, que je ne pouvais pas parvenir à la regarder comme sérieuse, et quoiqu'il persiste de la déclarer comme telle, *je continuai à traiter cela comme une plaisanterie*, et je n'ai point voulu la prendre autrement.

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 27 octobre 1766.

»Le roi m'a représenté la situation de ses affaires, ainsi que la manière dont il est traité lui-même et sa nation, *sous les couleurs les plus touchantes.* Il se voyait, m'a-t-il dit, sur le bord des dangers les plus sérieux, mais déterminé à tout souffrir plutôt qu'à trahir son pays, ou à agir en malhonnête homme ; que *l'impératrice n'avait jamais prétendu procurer aux protestants que la plénitude du libre exercice de leur religion,* et que lui avait travaillé pen-

dant plusieurs mois dans cette direction; mais voilà que la résolution soudaine et violente de l'impératrice de les placer sur le pied d'égalité politique avec les autres sujets ne peut que le convaincre que *la religion n'était qu'un prétexte dans toute cette affaire*, et qu'elle, aussi bien que le roi de Prusse, *se repentant d'avoir placé sur le trône un roi qui se dévoue à son pays*, prennent des mesures pour renverser ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Il m'a dit que l'impératrice *s'oppose à tout ce qui tendrait à établir ici un bon gouvernement, il ne saurait donc être en amitié cordiale avec elle.* Mais comment le roi a-t-il pu se flatter que l'impératrice de Russie oublierait *les intérêts* de son propre empire et souffrirait l'élévation d'un voisin qui pourrait devenir un jour si puissant? Et le roi de Prusse ne lui avait-il pas déclaré, le jour même de son élection, que s'il s'avisait d'introduire le moindre changement dans la forme du gouvernement, il s'y opposerait de toute sa force? Repnin m'a dit que l'impératrice a écrit au roi : que toute sa conduite prouvait à la nation qu'il *n'agissait pas d'une manière franche avec elle*, que s'il pensait que ses devoirs étaient incompatibles avec son amitié, il devait choisir; mais que, quant à elle, sa résolution par rapport aux protestants était prise, et le résultat en sera dans les mains de Dieu, qui dispose des événements selon sa volonté.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

H 758.53
Recueil de documents pour la plupar
Widener Library 006401081
3 2044 087 970 489